

**REGLEMENT  
BUDGETAIRE ET  
FINANCIER**

**\* \* \***

**VILLE DE  
RIBEAUVILLE 2026**

## Sommaire

### **DISPOSITIONS GENERALES**

1. Cadre juridique applicable
2. Validité et révision du Règlement Budgétaire et Financier
3. Périmètre d'application

### **TITRE1 : LE CADRE BUDGETAIRE**

1. Les grands principes budgétaires
  - 1.1. Le principe de l'annualité budgétaire
  - 1.2. Le principe de l'universalité budgétaire
  - 1.3. Le principe de l'unité budgétaire
  - 1.4. Le principe de spécialité budgétaire
  - 1.5. Le principe de sincérité et d'équilibre
2. Le Budget et le cycle budgétaire
  - 2.1. Définition et éléments généraux concernant le Budget
  - 2.2. Le Débat d'orientation budgétaire
  - 2.3. Le Budget Primitif
  - 2.4. Les Décisions Modificatives (DM)
  - 2.5. Le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion
3. Présentation du Budget

### **TITRE2 : L'EXECUTION DU BUDGET**

1. Les grands principes comptables
2. L'exécution des dépenses
  - 2.1. La comptabilité d'engagement
  - 2.2. La liquidation
  - 2.3. Le mandatement
  - 2.4. Le paiement
  - 2.5. Les délais de paiement
  - 2.6. La dématérialisation de la chaîne comptable
3. L'exécution des recettes
  - 3.1. La comptabilité d'engagement
  - 3.2. La liquidation
  - 3.3. L'ordonnancement (émission du titre de recettes)
  - 3.4. Le recouvrement
  - 3.5. La limite du recouvrement
4. Les opérations de fin d'exercice
  - 4.1. La journée complémentaire
  - 4.2. Le rattachement des charges et des produits de l'exercice
  - 4.3. Les reports (restes à réaliser)

### **TITRE 3 : GESTION DE LA PLURIANNUALITE**

1. Cadre législatif et règlementaire
  - 1.1. La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
  - 1.2. La gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)
2. Typologie des autorisations de programmes (AP)
  - 2.1. Autorisation de programme de projet
  - 2.2. Autorisation de programme de subvention d'équipement ou de fonds de concours
  - 2.3. Autorisation de programmes d'investissements récurrents
3. Cycle de vie des autorisations de programmes (AP)
  - 3.1. Création/ vote des AP
  - 3.2. Affectation d'une AP chaque AP
  - 3.3. Révision d'une AP
  - 3.4. Caducité des AP
  - 3.5. Clôture des AP
  - 3.6. Modalités d'information du Conseil Municipal

### **TITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

- 4.1. La gestion du patrimoine
- 4.2. Les provisions
- 4.3. Les régies
- 4.4. La gestion de la dette

## **DISPOSITIONS GENERALES**

Le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de RIBEAUVILLE formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables à la commune.

### **1. Cadre juridique applicable**

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire par l'adoption de la norme comptable et budgétaire M57.

### **2. Validité et révision du règlement budgétaire et financier**

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections municipales prévues en 2026.

Le cas échéant, il pourra être modifié ou complété par délibération du Conseil Municipal.

Il entre en vigueur à partir de l'exercice budgétaire 2024.

### **3. Périmètre d'application**

Le présent règlement a vocation à s'appliquer au Budget principal de la Ville de Ribeauvillé, ainsi qu'aux Budget Annexes Gendarmerie (M57) et Campings (M4).

## **TITRE 1 : LE CADRE BUDGETAIRE**

### **1. Les grands principes budgétaires**

#### **1.1. L'annualité budgétaire**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire (journée dite " complémentaire " du 1er janvier au 31 janvier de N + 1) ou encore les autorisations de programme.

#### **1.2. L'unité budgétaire**

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire. Par exception, le budget principal avec les budgets annexes forment le budget de la commune dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune.

Le budget de la Ville de Ribeauvillé comprend un budget principal et deux budgets annexes (Campings et Gendarmerie).

#### **1.3. L'universalité budgétaire**

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. De ce fait, il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement. De plus, il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

## **1.4 La spécialité budgétaire**

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non affectation car si les recettes ne doivent pas être affectées, les crédits doivent au contraire l'être avec précision.

## **1.5. L'équilibre budgétaire**

Le Budget doit être voté en équilibre réel, ce qui exige 3 conditions :

- une évaluation sincère des dépenses et des recettes
- des sections d'investissement et de fonctionnement votées chacune en équilibre
- un remboursement de la dette exclusivement assuré par les recettes propres de la Commune.

## **2. Le Budget et le cycle budgétaire**

### **2.1. Définition et éléments généraux concernant le Budget**

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante (c'est-à-dire le Conseil Municipal) prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Le Budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en :

- Budget Primitif (BP)
- Décisions modificatives (DM)
- Autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en assemblée délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

### **2.2. Le Débat d'Orientation Budgétaire**

Pour toutes les communes de plus de 3.500 habitants, l'élaboration proprement dite du budget est précédée d'une étape préalable obligatoire constituée par le débat d'orientations budgétaires.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, la Ville de Ribeuville organise en Conseil Municipal un débat sur les orientations budgétaires générales de l'exercice et les engagements pluriannuels ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce débat s'appuie sur un rapport qui précise notamment :

- l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel
- la situation de l'endettement communal
- les engagements pluriannuels envisagés

La commune structure notamment son rapport d'orientation budgétaire autour d'un rappel du

contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjoncture économique, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique de la commune.

Ce débat de portée générale permet aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Il a lieu au plus tôt 10 semaines mois avant le vote du budget primitif. Ce rapport fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal prenant acte de la tenue du débat.

### **2.3. Le Budget Primitif**

Le Budget Primitif est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre. Il comporte 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes. Le Budget est présenté par chapitre et article, avec la possibilité d'ouvrir en section d'investissement des opérations constituant des chapitres ; s'y ajoute une présentation fonctionnelle obligatoire.

Le projet de Budget Primitif est préparé par le Maire, présenté au Conseil Municipal et voté par ce dernier. Il doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres doivent impérativement permettre le remboursement de la dette ; la Collectivité ne peut couvrir les dépenses de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Il peut être adopté jusqu'au 15 Avril de l'exercice auquel il s'applique, sauf dérogations permises notamment lors du renouvellement des Conseils Municipaux.

Le Maire peut avant le vote du Budget :

- mettre en recouvrement les recettes
- engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent
- engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente sur autorisation du Conseil Municipal et avec une affectation précise.

Afin d'être exécutoire, le Budget doit être transmis au contrôle de légalité.

### **2.4. Les Décisions Modificatives**

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « décision modificative ».

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

### **2.5. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion**

L'existence de ces deux documents résulte du principe de séparation de l'ordonnateur (le Maire) et du Comptable public. L'ordonnateur demande l'exécution des recettes et des dépenses, alors que le comptable public en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater leur régularité sans examiner leur opportunité. Les régies d'avances et de recettes constituent une exception à ce principe.

A l'issue de l'exercice comptable, le Compte Administratif est établi afin de déterminer les résultats de l'exécution du budget.

Sont ainsi retracées dans ce document les prévisions budgétaires et leur réalisation (émission des mandats et des titres de recettes), ainsi que les restes à réaliser en investissement.

Ce document doit faire l'objet d'une présentation par le Maire en Conseil Municipal et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Afin de permettre une reprise des résultats dans le BP de l'année n+1, le Conseil municipal de Ribeauvillé vote le Compte Administratif avant le vote du Budget Primitif.

Selon les instructions budgétaires et comptables, avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit le compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la commune qui décrit de manière synthétique son actif et son passif et le compte de résultat qui présente le cycle de fonctionnement sur l'exercice.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal lors de la séance du vote du compte administratif, ce qui permet de constater la stricte concordance entre les deux documents.

A compter de l'exercice budgétaire 2026, le Compte Administratif et le Compte de gestion sont fusionnés au sein d'un document unique : le Compte Financier Unique (CFU). C'est un document budgétaire qui rassemble des informations qui sont présentes dans le Compte Administratif et pas dans le compte de gestion (et vice versa).

### **3. Présentation et vote du Budget**

La structure budgétaire de la Commune comporte :

- Le budget général soumis à la nomenclature M57
- Le Budget Annexe Gendarmerie soumis à la nomenclature M57
- Le Budget Annexe Campings soumis à la nomenclature M4

Le choix du mode de vote est pris par délibération du Conseil Municipal. La Ville de Ribeauvillé a opté pour le vote des Budgets par nature, assorti d'une présentation croisée par fonction pour le Budget Principal. La section d'investissement du Budget Principal fait également l'objet d'un vote par opération. Le budget est voté par chapitre budgétaire et le cas échéant en section d'investissement par opération.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut dans le cadre de la fongibilité des crédits déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel ; dans ce cas, le Maire en informe le Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Enfin, les crédits inscrits en dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) ; la gestion budgétaire en AP/CP permet de combiner des autorisations annuelles de dépenses avec une gestion pluriannuelle des engagements.

## **TITRE 2. L'EXECUTION BUDGETAIRE**

### **1. Les grands principes comptables**

- Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- La sincérité : comptabilisation des dépenses et des recettes en fonction d'éléments d'information disponibles
- La spécialisation : comptabilisation des opérations comptables sur le bon exercice budgétaire
- La régularité : opérations comptables conformes à la législation en vigueur
- L'exhaustivité : prise en compte de la totalité des droits et obligations de la Commune

### **2. L'exécution des dépenses**

#### **2.1. La comptabilité d'engagement**

La tenue d'une comptabilité d'engagement des dépenses est une obligation réglementaire pour l'ordonnateur. On distingue :

- L'engagement juridique qui est l'acte par lequel la Commune crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une charge, par exemple : un bon de commande, un marché, une délibération du Conseil Municipal, une décision de justice, une loi,... ; Il doit rester dans la limite des autorisations budgétaires et ne peut être pris que par une personne habilitée : le Maire, l'Adjoint par délégation de signature ou le Conseiller Municipal dans le cadre de sa délégation et le Directeur Général des Services dans la limite de 1 000 € par commande.
- L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique ; il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits. Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

#### **2.2. La liquidation**

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

- La constatation du service fait : consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié. La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires au sein de l'outil de gestion financière. Une adaptation des procédures peut être mise en place. D'une façon générale, la constatation et la certification du service fait sont effectuées par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation ou son supérieur hiérarchique.
- La liquidation proprement dite qui consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service gestionnaire des crédits et conduit à proposer le mandat après certification du service fait.

#### **2.3. Le mandatement/ ordonnancement :**

L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat). Chaque mandat/titre doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée au Code général des Collectivités Territoriales. Les mandats, titre et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

## **2.4. Le paiement :**

Il est ensuite effectué par le comptable public, hors cas spécifique des régies d'avances. Le Trésorier effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense (justification du service fait et pièces justificatives)
- Caractère libératoire du règlement

## **2.5. Les délais de paiement**

La Commune et le comptable public sont soumis au respect d'un délai de paiement pour tout achat public. Le délai global de paiement est fixé par Décret à 30 jours calendaires qui se répartissent en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. Ce délai démarre à la date de réception de la facture ou du service fait si celui-ci est postérieur à la réception de la facture et cesse à la date du virement bancaire effectué par le comptable public. La date de réception de la facture correspond à la date de mise à disposition de cette dernière dans Chorus Pro ou le cas échéant de la demande de paiement à destination du maître d'œuvre.

## **2.6. La dématérialisation de la chaîne comptable**

Obligatoire depuis 2020 pour tous les types d'entreprises, les factures des fournisseurs de la Commune doivent être déposées de façon dématérialisée sur le portail de facturation dit Chorus Pro. De même, l'ensemble des bordereaux de mandats et de titres, ainsi que les pièces justificatives sont transmises au comptable public de façon dématérialisée.

## **3. L'exécution des recettes**

### **3.1. La comptabilité d'engagement**

Toute recette identifiée doit faire l'objet d'un engagement comptable lorsqu'elle est certaine.

### **3.2. La liquidation**

Elle permet de vérifier l'existence, le montant et la date d'exigibilité de la créance. Elle se matérialise par un appel de fonds auprès du tiers, par exemple un Avis des Sommes A Payer (ASAP).

### **3.3. L'ordonnancement**

L'émission du titre de recettes est effectuée par la Collectivité qui transmet un ordre de recouvrement au comptable public accompagné des pièces justificatives nécessaires.

### **3.4. Le recouvrement**

Le recouvrement des créances relève de la responsabilité du comptable public ; seul le comptable public est habilité à accorder des délais de paiement sur demande motivée du débiteur. L'action en recouvrement se prescrit en 4 ans à compter de la prise en charge du titre de recettes.

### **3.5. Les limites du recouvrement**

Le comptable public doit mettre en œuvre les moyens nécessaires au recouvrement de la créance ; à défaut de recouvrement amiable, il procède au recouvrement contentieux. Lorsqu'il estime que la

créance est irrécouvrable (faillite, décès...), il la propose au Conseil Municipal qui peut décider de l'admettre en non- valeur.

#### **4. Les opérations de fin d'exercice**

##### **4.4. La journée complémentaire**

Les documents de fin d'exercice sont établis après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au terme de la journée complémentaire (31 janvier n+1). Celle-ci permet la comptabilisation des dernières opérations de l'exercice N, notamment :

- Les derniers mandats et titres de la section de fonctionnement
- Les opérations de rattachement des charges et produits
- Les opération d'ordre budgétaire et non budgétaire

##### **4.5. Le rattachement des charges et produits à l'exercice**

La Collectivité est tenue de faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné tous les produits et charges qui s'y rapportent. L'obligation de rattachement est modulée au regard de son incidence sur le résultat de l'exercice. Pour éviter des mouvements trop nombreux et sans incidence significative sur le résultat, les rattachements sont limités à un montant unitaire supérieur à 1 000€.

##### **4.6. Les reports (ou restes à réaliser)**

Les RAR concernent exclusivement la section d'investissement et correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice
- aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre

Les RAR sont pris en compte pour le calcul du résultat du Compte Administratif et repris dans le Budget de l'exercice suivant. L'état des RAR est établi par l'ordonnateur, puis transmis au comptable public. Il permet au comptable public de procéder au règlement des dépenses d'investissement correspondantes avant le vote du Budget n+1

### **TITRE 3 : LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE**

#### **1. Cadre législatif et règlementaire**

##### **1.1. La gestion en AP/ CP**

La gestion en AP/CP constitue un mode de gestion et de planification pluriannuel d'une dépense réelle d'investissement (par exemple la construction d'un équipement). Ce mode de gestion permet de déroger au principe d'annualité budgétaire en proposant dans une délibération spécifique le vote du Conseil Municipal sur un montant pluriannuel (Autorisation de programme : AP) et en inscrivant uniquement au budget annuel la dépense à régler au cours de l'exercice (Crédits de Paiement : CP). La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement.

- Les autorisations de programme (AP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de Crédits de Paiement (CP) représentant la répartition prévisionnelle des dépenses.

L'équilibre budgétaire de chaque exercice s'apprécie en ne tenant compte que des Crédits de Paiement ouverts au Budget de chaque exercice.

- Les Crédits de Paiement (CP) sont inscrits au budget de l'année auxquels ils se rapportent et permettent de procéder au règlement des dépenses s'y afférent. Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

### **1.2. La gestion en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)**

Il est également possible de mettre en place une gestion pluriannuelle en AE/ CP pour les dépenses de fonctionnement. Les conditions de mise en œuvre sont cependant plus restrictives et limitées aux seules dépenses résultant de conventions ou de délibérations pour le versement d'une subvention ou d'une participation à un tiers.

## **2. Typologie des Autorisations de Programmes**

La Ville de Ribeauvillé définit deux types d'AP, qui comportent des règles de gestion distinctes :

1. Les AP dites « récurrentes » correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur deux exercices ;
2. Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé.

## **3. Cycle de vie des Autorisations de Programmes**

### **3.1. Création/ vote des AP**

La création, révision et clôture des AP, qu'elles soient récurrentes ou de projet, ne peuvent être actées que par un vote en Conseil Municipal.

Le montant d'une AP récurrente peut être révisé (à la hausse comme à la baisse) au cours de l'année de son vote, lors du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Le montant d'une AP projet peut être, quant à lui, révisé (à la hausse comme à la baisse) tout au long de la durée de vie de cette AP.

A chaque AP créée est associé un échéancier indicatif de crédits de paiements ; le détail est porté dans les annexes budgétaires.

### **3.2. Affectation d'une AP**

L'affectation de l'AP est la décision par laquelle la Collectivité décide de mettre en réserve un montant de crédits destinés à la réalisation d'une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée. Généralement, l'affectation est effectuée dans le cadre de la délibération de création de l'AP.

L'affectation est préalable à l'engagement et autorise l'engagement des dépenses. Cette affectation doit, par principe, être identifiée par un objet, une localisation, un coût et les conditions de sa réalisation. Le montant affecté ne peut être supérieur au montant de l'AP votée. Les crédits d'une AP « récurrente » doivent être affectés au cours de l'année budgétaire correspondant à son vote. Les crédits d'une AP « projet » peuvent faire l'objet de plusieurs affectations tout au long de sa durée de vie.

### **3.3. Révision d'une AP**

La révision d'une AP consiste en la modification du montant d'une AP déjà votée (à la baisse comme à la hausse). Elle entraîne une mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement et fait l'objet d'une délibération spécifique lors de toute session budgétaire.

### **3.4. Caducité des AP**

Les AP récurrentes sont créées pour deux exercices budgétaires.

Les AP « projet » ont une durée de vie égale à 6 années, cette durée de vie pouvant être revue en fonction de l'avancement du projet.

### **3.5. Clôture des AP**

La clôture de l'AP par le Conseil Municipal a lieu :

- lorsque les opérations budgétaires et comptables qui composent l'AP sont soldées
- lorsque la réalisation de l'opération constituant l'AP est abandonnée ou annulée

### **3.6. Modalités d'informations du Conseil Municipal**

Une présentation de l'état d'avancement des AP/CP est effectuée chaque année lors du débat d'orientations budgétaires. Un état de la situation des AP/AE/CP est joint au Budget Primitif et au Compte Administratif. Un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté au Conseil Municipal lors du vote du CA.

## **TITRE 4. DISPOSITIONS DIVERSES**

### **4.1. La gestion du patrimoine**

Le patrimoine de la collectivité regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à la commune. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan). Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité. Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la commune incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité). D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par la commune connaît le cycle comptable suivant :

1. *Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la commune* : cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation est référencée sous un n° d'inventaire unique, transmis au comptable public. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.
2. *Amortissement* : il permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par la délibération du Conseil Municipal du 27/9/2023 et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
  - A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.
  - Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.
  -
3. *La sortie de l'immobilisation du patrimoine* qui fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) doivent être comptabilisées.

### **4.2. Les provisions**

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Les provisions constituent une opération semi-budgétaire (régime de droit commun) qui se traduit par une dépense réelle de fonctionnement. Les provisions doivent être constituées dès lors de l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Dans tous les cas, les provisions doivent figurer au budget primitif et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque. Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est constatée.

### **4.3. Les régies**

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et encaisser les recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s). Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire.

Le régisseur nommé est responsable :

- de l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;
- de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- de la conservation des pièces justificatives ;
- de la tenue de la comptabilité.

Il tient une comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

Le SGC a pour rôle de :

- contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par la Direction des Finances ;
- procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- contrôler les régies.

Le régisseur et le mandataire suppléant peuvent voir leur responsabilité engagée.

#### 1 - Responsabilité administrative

Le régisseur est responsable de ses actes conformément aux dispositions des lois et règlements qui fixent son statut.

Il est ainsi soumis à l'ensemble des devoirs qui s'imposent aux agents territoriaux.

#### 2 - Responsabilité pénale

Le régisseur peut faire l'objet de poursuites judiciaires s'il commet des infractions d'ordre pénal à la loi. En particulier, si le régisseur perçoit ou manie irrégulièrement des fonds publics.

#### 3 - Responsabilité personnelle et pécuniaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et des régisseurs et instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière. Ce régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) s'inspire du modèle de la cour de discipline budgétaire et financière et est réservée aux fautes les plus graves, celles qui portent atteinte à l'ordre public financier.

## **4.4. La gestion de la dette**

### **4.4.1. Les garanties d'emprunt**

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, la commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La commune est informée annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

### **4.4.2. Les emprunts**

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt. Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette. Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence a été déléguée au Maire (selon l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée. Le Maire peut ainsi :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- résilier l'opération arrêtée ;
- signer les contrats répondant aux conditions posées ;
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation. Un rapport annuel est rédigé et présenté au Conseil Municipal. Il retrace l'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée. Ce rapport est présenté au moment de la présentation du compte administratif de l'année écoulée.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21680269400085</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE RIBEAUVILLE</b>
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE KAYSERSBERG

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : CAMPINGS (2)

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

### II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

### III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 19

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 20

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 21

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 22

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 23

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	25
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	32

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.</li> </ul> </li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	613 898,95	G	608 855,43	G-A	-5 043,52
	Section d'investissement	B	108 680,07	H	137 076,04	H-B	28 395,97

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	205 637,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	44 009,52 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	766 588,54	Q= G+H+I+J	951 568,96	=Q-P	184 980,42

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	42 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	42 000,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	613 898,95	= G+I+K	814 492,92		200 593,97
	Section d'investissement	= B+D+F	194 689,59	= H+J+L	137 076,04		-57 613,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	808 588,54	= G+H+I+J+K+L	951 568,96		142 980,42

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	42 000,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00

RIBEAUVILLE - CAMPINGS - CA - 2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	236 800,00	194 771,62	0,00	0,00	42 028,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	189 300,00	176 012,00	0,00	0,00	13 288,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 200,00	5 048,81	0,00	0,00	151,19
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>431 300,00</b>	<b>375 832,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 467,57</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	182 000,00	180 000,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat <sup>(2)</sup>	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés <sup>(3)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>613 300,00</b>	<b>555 832,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 467,57</b>
023	Virement à la section d'investissement	86 200,00				
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	60 000,00	58 066,52			1 933,48
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>			<b>88 133,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>759 500,00</b>	<b>613 898,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 601,05</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	533 000,00	595 767,08	0,00	0,00	-62 767,08
73	Produits issus de la fiscalité <sup>(4)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 662,51	6 499,65	0,00	0,00	-3 837,14
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>546 862,51</b>	<b>602 266,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-55 404,22</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>546 862,51</b>	<b>602 266,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-55 404,22</b>
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	7 000,00	6 588,70			411,30
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>7 000,00</b>	<b>6 588,70</b>			<b>411,30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>553 862,51</b>	<b>608 855,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-54 992,92</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		205 637,49				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	127 700,00	84 545,87	42 000,00	1 154,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	46 500,00	17 545,50	0,00	28 954,50
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>174 200,00</b>	<b>102 091,37</b>	<b>42 000,00</b>	<b>30 108,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>174 200,00</b>	<b>102 091,37</b>	<b>42 000,00</b>	<b>30 108,63</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 000,00	6 588,70		411,30
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 000,00</b>	<b>6 588,70</b>		<b>411,30</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>181 200,00</b>	<b>108 680,07</b>	<b>42 000,00</b>	<b>30 519,93</b>
	Pour information	44 009,52			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	79 009,52	79 009,52	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>79 009,52</b>	<b>79 009,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>79 009,52</b>	<b>79 009,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	86 200,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	60 000,00	58 066,52		1 933,48
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>		<b>88 133,48</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>225 209,52</b>	<b>137 076,04</b>	<b>0,00</b>	<b>88 133,48</b>
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

## RIBEAUVILLE - CAMPINGS - CA - 2025

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	194 771,62		194 771,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 012,00		176 012,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 048,81		5 048,81
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	180 000,00	0,00	180 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	58 066,52	58 066,52
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>555 832,43</b>	<b>58 066,52</b>	<b>613 898,95</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>613 898,95</b>
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	6 588,70	6 588,70
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	84 545,87	0,00	84 545,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	17 545,50	0,00	17 545,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>102 091,37</b>	<b>6 588,70</b>	<b>108 680,07</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>44 009,52</b>
----------------------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>152 689,59</b>
----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	595 767,08		595 767,08
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 499,65		6 499,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 588,70	6 588,70
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>602 266,73</b>	<b>6 588,70</b>	<b>608 855,43</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>205 637,49</b>
-----------------------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>814 492,92</b>
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		58 066,52	58 066,52
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>58 066,52</b>	<b>58 066,52</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------------------	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>79 009,52</b>
------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>137 076,04</b>
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>236 800,00</b>	<b>194 771,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 028,38</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100 000,00	60 040,28	0,00	0,00	39 959,72
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 000,00	8 923,88	0,00	0,00	-1 923,88
6068	Autres matières et fournitures	30 100,00	15 883,77	0,00	0,00	14 216,23
611	Sous-traitance générale	12 000,00	19 852,54	0,00	0,00	-7 852,54
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	24 000,00	21 270,10	0,00	0,00	2 729,90
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	14 993,91	0,00	0,00	6,09
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	11 500,00	20 256,00	0,00	0,00	-8 756,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 800,00	206,87	0,00	0,00	1 593,13
6156	Maintenance	3 100,00	2 161,42	0,00	0,00	938,58
618	Divers	6 000,00	4 895,76	0,00	0,00	1 104,24
6226	Honoraires	1 000,00	700,00	0,00	0,00	300,00
6232	Echantillons	100,00	355,05	0,00	0,00	-255,05
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 690,00	0,00	0,00	-1 690,00
6262	Frais de télécommunications	1 400,00	2 354,37	0,00	0,00	-954,37
627	Services bancaires et assimilés	3 200,00	3 904,74	0,00	0,00	-704,74
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	330,00	0,00	0,00	270,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	16 952,93	0,00	0,00	3 047,07
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>189 300,00</b>	<b>176 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 288,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	590,37	0,00	0,00	-390,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 600,00	2 774,37	0,00	0,00	-174,37
6411	Salaires, appointements, commissions	121 000,00	88 218,08	0,00	0,00	32 781,92
6412	Congés payés	500,00	2 607,76	0,00	0,00	-2 107,76
6413	Primes et gratifications	19 500,00	32 409,58	0,00	0,00	-12 909,58
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	635,28	0,00	0,00	-635,28
6415	Supplément familial	1 200,00	400,05	0,00	0,00	799,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 300,00	32 703,50	0,00	0,00	-3 403,50
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 500,00	11 796,81	0,00	0,00	-296,81
6454	Cotisations au Pôie emploi	3 500,00	3 876,20	0,00	0,00	-376,20
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 048,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151,19</b>
6518	Autres	1 000,00	895,07	0,00	0,00	104,93
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	4 000,00	4 153,74	0,00	0,00	-153,74
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>431 300,00</b>	<b>375 832,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 467,57</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>182 000,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
672	Reverst excédent collectivité rattach	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>		<b>613 300,00</b>	<b>555 832,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 467,57</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>86 200,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>58 066,52</b>			<b>1 933,48</b>
<b>6811</b>	<b>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</b>	<b>60 000,00</b>	<b>58 066,52</b>			<b>1 933,48</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>			<b>88 133,48</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>			<b>88 133,48</b>

RIBEAUVILLE - CAMPINGS - CA - 2025

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	759 500,00	613 898,95	0,00	0,00	145 601,05
	<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
64198	Autres remboursements	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	533 000,00	595 767,08	0,00	0,00	-62 767,08
706	Prestations de services	533 000,00	595 767,08	0,00	0,00	-62 767,08
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 662,51	6 499,65	0,00	0,00	-3 837,14
752	Revenus des immeubles	2 600,00	3 100,00	0,00	0,00	-500,00
7588	Autres	62,51	3 399,65	0,00	0,00	-3 337,14
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>546 862,51</b>	<b>602 266,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-55 404,22</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>546 862,51</b>	<b>602 266,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-55 404,22</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 000,00	6 588,70			411,30
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 000,00	6 588,70			411,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 000,00</b>	<b>6 588,70</b>			<b>411,30</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>553 862,51</b>	<b>608 855,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-54 992,92</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		205 637,49				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	127 700,00	84 545,87	42 000,00	1 154,13
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	52 727,87	0,00	-52 727,87
2128	Aménagement Autres terrains	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	53 000,00	780,00	0,00	52 220,00
2158	Autres	2 700,00	13 798,00	0,00	-11 098,00
2182	Matériel de transport	0,00	17 240,00	0,00	-17 240,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	46 500,00	17 545,50	0,00	28 954,50
2313	Constructions	35 500,00	16 560,00	0,00	18 940,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	11 000,00	985,50	0,00	10 014,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>174 200,00</b>	<b>102 091,37</b>	<b>42 000,00</b>	<b>30 108,63</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>174 200,00</b>	<b>102 091,37</b>	<b>42 000,00</b>	<b>30 108,63</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 000,00	6 588,70		411,30
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	7 000,00	6 588,70		411,30
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	34,51		-34,51
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	336,93		-336,93
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	7 000,00	6 217,26		782,74
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 000,00</b>	<b>6 588,70</b>		<b>411,30</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>181 200,00</b>	<b>108 680,07</b>	<b>42 000,00</b>	<b>30 519,93</b>
<b>Pour information</b>		<b>44 009,52</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	79 009,52	79 009,52	0,00	0,00
1068	Autres réserves	79 009,52	79 009,52	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>79 009,52</b>	<b>79 009,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>79 009,52</b>	<b>79 009,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	86 200,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	60 000,00	58 066,52		1 933,48
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	3 749,00		-3 749,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	6 066,00		-6 066,00
28131	Bâtiments	0,00	30 262,00		-30 262,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	5 002,00		-5 002,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	4 433,00		-4 433,00
28158	Autres	0,00	3 636,00		-3 636,00
28182	Matériel de transport	0,00	976,00		-976,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	419,00		-419,00
28184	Mobilier	0,00	1 107,00		-1 107,00
28188	Autres	60 000,00	2 416,52		57 583,48
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>		<b>88 133,48</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>		<b>88 133,48</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>225 209,52</b>	<b>137 076,04</b>	<b>0,00</b>	<b>88 133,48</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600,00 €	02/12/1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2188-5 Biens Amortis.	5	
L	2188-2 Biens Amortis.	2	
L	2132-5 Biens Amortis.	5	27/09/2023
L	2183-5 Biens Amortis.	5	27/09/2023
L	2183-10 Biens Amortis.	10	27/09/2023
L	2188-10 Biens Amortis.	10	27/09/2023
L	test integration	10	27/09/2023
L	MATERIEL	10	27/09/2023
L	2051-2 Concessions et droits similaires logiciels	2	27/09/2023
L	2088-5 Autres immobilisations incorporelles	5	27/09/2023
L	2121-10 Agencements et aménagements de terrains	10	27/09/2023
L	2131-30 Constructions aménagements et divers	30	27/09/2023
L	2135-30 Constructions aménagements et divers	30	27/09/2023
L	2138-30 Constructions aménagements et divers	30	27/09/2023
L	2151-10 Installations materiel et outillage technl	10	27/09/2023
L	2153-10 Installations materiel et outillage techn	10	27/09/2023
L	2154-10 Installations materiel et outillage techn	10	27/09/2023
L	2155-10 Installations materiel et outillage techn	10	27/09/2023
L	2157-10 Installations materiel et outillage techn	10	27/09/2023
L	2158-10 Installations materiel et outillage techn	10	27/09/2023
L	2181-10 Installation gen agencements et divers	10	27/09/2023
L	2182-10 Matériel de transport	10	27/09/2023
L	2184-10 Mobilier	10	27/09/2023
L	2185-10 Chptel	10	27/09/2023
L	2188-10 Autres immobilisations corporelles	10	27/09/2023
L	2033-5 Frais études insertion	5	27/09/2023
L	2031-5 Frais études Insertion	5	27/09/2023
L	2032-5 Frais recherche et dev	5	27/09/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-44 009,52
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-35 000,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-79 009,52

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	79 009,52
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-79 009,52
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	7 000,00	6 588,70	42 000,00	48 588,70
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	146 200,00	58 066,52	0,00	58 066,52
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	139 200,00	51 477,82	-42 000,00	9 477,82
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-44 009,52			-44 009,52
Affectation au 106 (C)	79 009,52	79 009,52		79 009,52
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	35 000,00			35 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				44 477,82

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice volés ou reportés

(3) Mandats et litres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>7 000,00</b>	<b>6 588,70</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 000,00</b>	<b>6 588,70</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 000,00	6 588,70
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>146 200,00</b>	<b>58 066,52</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28121	<i>Aménagement Terrains nus</i>	0,00	3 749,00
28128	<i>Aménagement Autres terrains</i>	0,00	6 066,00
28131	<i>Bâtiments</i>	0,00	30 262,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	0,00	5 002,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	0,00	4 433,00
28158	<i>Autres</i>	0,00	3 636,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	0,00	976,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	0,00	419,00
28184	<i>Mobilier</i>	0,00	1 107,00
28188	<i>Autres</i>	60 000,00	2 416,52
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	86 200,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB95001020 du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

RIBEAUVILLE - CAMPINGS - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				0,00		
REDACTEUR	B	ADM	415,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
REDDACTEUR	B	ADM	415,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
<b>TOTAL GENERAL.</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cotés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1<sup>1</sup> : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2<sup>1</sup> : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de préjet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1<sup>1</sup> : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2<sup>1</sup> : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3<sup>1</sup> : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4<sup>1</sup> : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5<sup>1</sup> : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6<sup>1</sup> : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent – peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par le/la/les territorial/le/les.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
328-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.328 et L.352).  
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats atés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C5</b>

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	0,00	52 727,87	0,00
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	0,00	780,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 798,00	0,00	0,00	0,00	13 798,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	11 224,00	0,00	0,00	6 321,50	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	0,00	17 240,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>11 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 867,37</b>	<b>0,00</b>

## AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	52 727,87	0,00
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	780,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 798,00	0,00	0,00	13 798,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	11 224,00	0,00	6 321,50	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	17 240,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>11 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 867,37</b>	<b>0,00</b>

## AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	52 727,87	0,00
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	780,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 798,00	0,00	0,00	13 798,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	11 224,00	0,00	6 321,50	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	17 240,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>11 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 867,37</b>	<b>0,00</b>

## AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	0,00	52 727,87
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	0,00	780,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 798,00	0,00	0,00	0,00	13 798,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	0,00	0,00	0,00	17 545,50
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	0,00	17 240,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 091,37</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	0,00	52 727,87
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	0,00	780,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 788,00	0,00	0,00	0,00	13 788,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	0,00	0,00	0,00	17 545,50
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	0,00	17 240,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 091,37</b>

## AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	0,00	52 727,87
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	0,00	780,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 798,00	0,00	0,00	0,00	13 798,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	0,00	0,00	0,00	17 545,50
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	0,00	17 240,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 091,37</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	52 727,87	0,00	0,00	52 727,87	0,00
A125	Constructions	780,00	0,00	0,00	780,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	13 798,00	0,00	0,00	13 798,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 545,50	0,00	0,00	17 545,50	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	17 240,00	0,00	0,00	17 240,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>102 091,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 091,37</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAUER STEPHANE	
BIANCHI MICHELE	
BRUCKMANN DESIRE	
CHRIST JEAN LOUIS	
COUTRET RENE	
DEVECI EREN	
ERMEL CHRISTINE	
ERMEL LOIC	
FLEIG RAOUL	
FROEHLICH CHRISTINE	
FUCHS HENRI	
GARRANGER FRANCOISE	
KIEFFER FRANCIS	
KIENER BRIED CHRISTINE	
MOMCILOV SUZANNE	
MOSER EMMANUELLE	
PFISTER CATHY	
REUTHER JEAN SEBASTIEN	
SCAPIN JACKY	
SHELL CECILE	
SCHWACH THIEBERT VIRGINIE	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

SERVET JEAN JACQUES	
STOQUERT MAURICETTE	
THUET PIERRE YVES	
WALCH NICOLAS	
WEISSBART CHRISTINE	
ZIRN ANNE	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : RIBEAUVILLE (1)**

**(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE RIBEAUVILLE**

Numéro SIRET : 21680269400127

POSTE COMPTABLE : SGC DE KAYSERSBERG

**M. 57**

**Compte administratif**

**Voté par nature**

**BUDGET : GENDARMERIE (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

### II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	36
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de laux	40
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	42
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	43
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	44
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	45
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	47
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	54
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vole du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1694 A et 1695 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;</li> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 7,5 %%</li> <li>- Investissement : 7,5 %%</li> </ul> <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	158 950,16	569 187,42	-350 347,42	A1		59 889,84
Investissement	110 873,30	397 561,04	-379 910,06	A2		-93 222,32
Dont 1068		108 410,06				
Fonctionnement	48 076,86	171 628,38	29 562,84	A3		153 112,16

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes			
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	12 000,00	III + IV	0,00	B1	-12 000,00
Investissement	I	12 000,00	III	0,00	B2	-12 000,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	47 889,84
Investissement	<b>A2 + B2</b>	-105 222,32
Fonctionnement	<b>A3 + B3</b>	153 112,16

- (1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.  
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>12 000,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	48 076,86	a	171 626,38
	Section d'investissement	B	110 873,30	b	397 561,04
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	i	29 562,64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	379 910,06 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	538 860,22	= G + H + I + J	598 750,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	12 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	12 000,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	48 076,86	= G + I + K	201 189,02
	Section d'investissement	= B + D + F	502 783,36	= H + J + L	397 561,04
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	550 860,22	= G + H + I + J + K + L	598 750,06

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		288 771,60
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	684,99	379,38
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>684,99</b>	<b>289 150,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 188,31	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>110 188,31</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>110 873,30</b>	<b>289 150,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>110 873,30</b>	II + IV	<b>289 150,98</b>
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>379 910,06</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>108 410,06</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>490 783,36</b>	II + IV + VI + VII	<b>397 561,04</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-93 222,32</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	16 416,32	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	171 003,90
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>16 416,32</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>171 003,90</b>
66 Charges financières	31 660,54	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	622,48
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 48 076,86</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 171 626,38</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 48 076,86</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 171 626,38</b>
-----------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 29 562,64

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 48 076,86</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 201 189,02</b>
-----------------------------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------------------------------	--------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>153 112,16</b>
----------------------------------------------------	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	110 188,31	0,00	110 188,31
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	684,99	0,00	684,99
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>110 873,30</b>	<b>0,00</b>	<b>110 873,30</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	379 910,06
----------------------------------------------------------	------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	16 416,32		16 416,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	31 660,54	0,00	31 660,54
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>48 076,86</b>	<b>0,00</b>	<b>48 076,86</b>

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
-------------------------------------------------	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>C2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	288 771,60	0,00	288 771,60
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	379,38	0,00	379,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>289 150,98</b>	<b>0,00</b>	<b>289 150,98</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>108 410,06</b>
-------------------------------------------------------	-------------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------------------------	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	171 003,90	0,00	171 003,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	622,48	0,00	622,48
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>171 626,38</b>	<b>0,00</b>	<b>171 626,38</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>29 562,64</b>
-------------------------------------------------------	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

## RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
<b>TOTAL</b>	<b>127 000,00</b>	<b>110 873,30</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 126,70</b>	<b>0,00</b>	<b>110 873,30</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 000,00	684,99	0,00	315,01	0,00	684,99	
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>16 800,00</b>	<b>684,99</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 115,01</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	110 200,00	110 188,31	0,00	11,69		110 188,31	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>110 200,00</b>	<b>110 188,31</b>	<b>0,00</b>	<b>11,69</b>	<b>0,00</b>	<b>110 188,31</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>127 000,00</b>	<b>110 873,30</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 126,70</b>	<b>0,00</b>	<b>110 873,30</b>	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	379 910,06						
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>506 910,06</b>	<b>490 783,36</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 126,70</b>	<b>0,00</b>	<b>110 873,30</b>	

**RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025**

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RI 042)
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>506 910,06</b>	<b>397 561,04</b>	<b>0,00</b>	<b>109 349,02</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	288 300,00	288 771,60	0,00	-471,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	379,38	0,00	-379,38
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>288 300,00</b>	<b>289 150,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-850,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 410,06	108 410,06	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>108 410,06</b>	<b>108 410,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>396 710,06</b>	<b>397 561,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-850,98</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	110 200,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>110 200,00</b>	<b>0,00</b>		<b>110 200,00</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>506 910,06</b>	<b>397 561,04</b>	<b>0,00</b>	<b>109 349,02</b>

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/D41 = RI D41)

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

III – ADOPTION DU CA		SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					III
							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR H-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>127 000,00</b>	<b>110 873,30</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 126,70</b>	<b>0,00</b>	<b>110 873,30</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	15 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf 2324)	1 000,00	684,99	0,00	315,01	0,00	684,99
2313	Constructions	700,00	684,99	0,00	15,01	0,00	684,99
2315	install., matériel et outill. technique	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>16 800,00</b>	<b>684,99</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 115,01</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	110 200,00	110 188,31	0,00	11,69		110 188,31
1641	Emprunts en euros	110 200,00	110 188,31	0,00	11,69		110 188,31
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>110 200,00</b>	<b>110 188,31</b>	<b>0,00</b>	<b>11,69</b>	<b>0,00</b>	<b>110 188,31</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>127 000,00</b>	<b>110 873,30</b>	<b>12 000,00</b>	<b>4 126,70</b>	<b>0,00</b>	<b>110 873,30</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR H-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III - ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

## RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>506 910,06</b>	<b>397 561,04</b>	<b>0,00</b>	<b>109 349,02</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	288 300,00	288 771,60	0,00	-471,60
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	279 500,00	0,00	0,00	279 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	8 800,00	8 771,60	0,00	28,40
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	280 000,00	0,00	-280 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	379,38	0,00	-379,38
2313	Constructions	0,00	379,38	0,00	-379,38
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>288 300,00</b>	<b>289 150,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-850,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 410,06	108 410,06	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	108 410,06	108 410,06	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>108 410,06</b>	<b>108 410,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>396 710,06</b>	<b>397 561,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-850,98</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	110 200,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>110 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 200,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour la détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre RI la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	<b>TOTAL</b>	<b>227 562,64</b>	<b>48 076,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 485,78</b>	<b>0,00</b>	<b>48 076,86</b>
011	Charges à caractère général (3)	83 062,64	16 416,32	0,00	0,00	66 646,32	0,00	16 416,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>83 062,64</b>	<b>16 416,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 646,32</b>	<b>0,00</b>	<b>16 416,32</b>
66	Charges financières	34 300,00	31 660,54	0,00	0,00	2 639,46		31 660,54
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>34 300,00</b>	<b>31 660,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 639,46</b>		<b>31 660,54</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>117 362,64</b>	<b>48 076,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 285,78</b>	<b>0,00</b>	<b>48 076,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	110 200,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>110 200,00</b>	<b>0,00</b>			<b>110 200,00</b>		<b>0,00</b>
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>227 562,64</b>	<b>48 076,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 485,78</b>	<b>0,00</b>	<b>48 076,86</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

**RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025**

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>198 000,00</b>	<b>171 626,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 373,62</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	198 000,00	171 003,90	0,00	0,00	26 996,10
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>198 000,00</b>	<b>171 003,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 996,10</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	622,48	0,00	0,00	-622,48
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>622,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-622,48</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>198 000,00</b>	<b>171 626,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 373,62</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>29 562,64</b>				
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>227 562,64</b>	<b>201 189,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 373,62</b>

(1) Recettes justifiées non brutes.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

**RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025**

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040)

(5) Les comptes 70 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>227 562,64</b>	<b>48 076,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>179 485,78</b>	<b>0,00</b>	<b>48 076,86</b>
011	Charges à caractère général (4)	83 062,64	16 416,32	0,00	0,00	66 646,32	0,00	16 416,32
60612	Energie - Electricité	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 162,64	0,00	0,00	0,00	2 162,64	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	29 000,00	16 416,32	0,00	0,00	12 583,68	0,00	16 416,32
6284	Redevances pour services rendus	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	43 500,00	0,00	0,00	0,00	43 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Allégations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>83 062,64</b>	<b>16 416,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 646,32</b>	<b>0,00</b>	<b>16 416,32</b>
66	Charges financières	34 300,00	31 660,54	0,00	0,00	2 639,46		31 660,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 300,00	31 660,54	0,00	0,00	2 639,46		31 660,54
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>34 300,00</b>	<b>31 660,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 639,46</b>		<b>31 660,54</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>117 362,64</b>	<b>48 076,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 285,78</b>	<b>0,00</b>	<b>48 076,86</b>
023	Virement à la section d'investissement	110 200,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>110 200,00</b>	<b>0,00</b>			<b>110 200,00</b>		<b>0,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 042) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	<b>TOTAL</b>	<b>198 000,00</b>	<b>171 626,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 373,62</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	198 000,00	171 003,90	0,00	0,00	26 996,10
752	Revenus des immeubles	171 000,00	171 003,32	0,00	0,00	-3,32
75822	Prise en charge déficit budget annexe	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
75888	Autres	0,00	0,58	0,00	0,00	-0,58
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>198 000,00</b>	<b>171 003,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 996,10</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	622,48	0,00	0,00	-622,48
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	622,48	0,00	0,00	-622,48
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>198 000,00</b>	<b>171 626,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 373,62</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non étrées.

(3) Créés sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR eu 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 100 000,00									
86281101868	CREDIT MUTUEL DES MENETRIERS	11/12/2024		01/01/2025	350 000,00	F		3,750	3,750	euros	T	P	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE DALSACE	06/07/2021		31/10/2021	2 750 000,00	F		0,890	0,890	euros	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautions reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1676 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 100 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? D/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 665 912,33					110 188,32	34 258,57	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 665 912,33					110 188,32	34 258,57	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	341 370,47	24,00	F		3,750	8 629,53	13 004,60	0,00	0,00
86291101868	N	0,00	A-1	2 324 541,86	20,00	F		0,890	101 558,79	21 253,97	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et FPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>Total général</b>		0,00		2 665 912,33					110 168,32	34 258,57	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrère simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 26 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Montant, index ou formule.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.  
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 665 912,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-379 910,06
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	271 500,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-108 410,06

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	108 410,06
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-108 410,06
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	110 200,00	110 188,31	12 000,00	122 188,31
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	110 200,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	0,00	-110 188,31	-12 000,00	-122 188,31
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-379 910,06			-379 910,06
Affectation au 1068 ( C )	108 410,06	108 410,06		108 410,06
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	-271 500,00			-271 500,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-393 688,31

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>110 200,00</b>	<b>110 188,31</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>110 200,00</b>	<b>110 188,31</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	110 200,00	110 188,31
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>110 200,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>110 200,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	110 200,00	0,00

**RIBEAUVILLE - GENDARMERIE - CA - 2025**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 69 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C3.1</b>

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	0,00	684,99	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>	<b>0,00</b>

## AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	684,99	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	684,99	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>	<b>0,00</b>

## AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	0,00	684,99
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	0,00	684,99
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	0,00	684,99
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>

### AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	684,99	0,00	0,00	684,99	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>684,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684,99</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION</b>	<b>C3.2</b>

## Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA -- Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAUER STEPHANE	
BIANCHI MICHELE	
BRUCKMANN DESIRE	
CHRIST JEAN LOUIS	
COUTRET VALERIE	
DEVECI EREN	
ERMEL CHRISTINE	
ERMEL LOIC	
FLEIG RAOUL	
FROEHLICH CHRISTINE	
FUCHS HENRI	
GARRANGER FRANCOISE	
KIEFFER FRANCIS	
KIENER BRIED CHRISTINE	
MOMCILOV SUZANNE	
MOSER EMMANUELLE	
PFISTER CATHY	
REUTHER JEAN SEBASTIEN	
SCAPIN JACKY	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SCHELL CECILE	
SCHWACH THIEBERT VIRGINE	
SERVET JEAN JACQUES	
STOQUERT MAURICETTE	
THUET PIERRE YVES	
WALCH NICOLAS	
WEISSBART CHRISTINE	
ZIRN ANNE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndicat de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>600 660,63</b>	<b>3 021 942,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 660,63	450 030,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	72 785,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	74 607,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 975 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	448 845,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>183 259,94</b>	<b>2 035 976,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 797,65	1 773 335,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	179 462,39	12 640,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	39 409,57	0,00	0,00	35 840,89		3 697 854,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 050 691,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 919,80	0,00	0,00	0,00		79 705,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		74 607,18
21	Immobilisations corporelles	32 489,77	0,00	0,00	35 840,89		2 044 204,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		448 645,25
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		2 219 235,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 777 133,32
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		192 102,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>387,17</b>	<b>4 968 507,39</b>	<b>0,00</b>	<b>400 758,77</b>	<b>258 387,78</b>	<b>313 027,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	2 317 760,76	0,00	0,00	13 168,56	47 810,30	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 783 275,92	0,00	250 677,61	245 218,22	265 117,59	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	359 633,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	471 360,64	0,00	150 081,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	29 535,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	7 041,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	387,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>32 095,95</b>	<b>8 787 019,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>12 981,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	82 601,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	519 235,25	0,00	0,00	0,00	12 981,14	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	3 659 178,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 603 666,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	544 275,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	32 095,95	273 422,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	3 353,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	199 353,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	2 033,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		0,00	677 516,69	213 229,42	273 473,13	229 881,11		7 335 169,35
011	Charges à caractère général	0,00	191 072,59	193 320,73	1 522,62	178 497,73		2 943 253,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	461 757,66	0,00	214 947,00	51 383,38		3 272 378,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		359 533,67
65	Autres charges de gestion courante	0,00	24 686,44	19 908,69	57 003,51	0,00		723 040,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 535,31
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 041,09
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		387,17
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	299 412,31	0,00	129 308,30		9 260 817,66
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		82 601,51
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	289 412,31	0,00	129 308,30		960 937,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 659 178,58
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 603 586,09
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		544 275,49
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		305 518,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 353,76
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		189 353,31
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 033,04

RIBEUVILLE - VILLE DE RIBEUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 468 034,99									
1641 Emprunts en euros (total)					5 468 034,99									
03000000000021708	CCM REGION	01/01/2017		31/03/2017	350 000,00	F		1,050	1,050	euros	T	P	N	A-1
0300000000021708	CCM REGION	31/12/2010		31/01/2011	500 000,00	F		3,350	3,350	euros	M	P	N	A-1
030000000021708	CREDIT MUTUEL DES MENETRIERS	01/01/2018		31/03/2018	300 000,00	F		1,150	1,150	euros	T	P	N	A-1
03400 14953 006 08	CCM REGION	01/01/2010		31/01/2010	680 000,00	F		3,660	3,660	euros	M	P	N	A-1
102780340000017495302	CCM REGION	31/12/2021		31/03/2022	250 000,00	F		0,650	0,650	euros	T	P	N	A-1
17495303	CREDIT MUTUEL DES MENETRIERS	01/08/2022		01/08/2022	250 000,00	C		1,600	1,600	euros	M	P	N	A-1
17495309	CCM REGION	31/07/2015		31/07/2015	288 034,99			3,500	3,500	euros	M	P	N	A-1
17495314	CREDIT MUTUEL DES MENETRIERS	13/06/2025		01/10/2025	150 000,00	F		3,500	3,500	euros	T	P	N	A-1
17495316	CREDIT MUTUEL DES MENETRIERS	13/06/2025		01/10/2025	100 000,00	F		1,500	1,500	euros	T	P	N	A-1
86290571884	CREDIT AGRICOLE DALSACE	28/11/2018		31/03/2019	300 000,00	F		1,140	1,140	euros	T	P	N	A-1
86290771212	CREDIT AGRICOLE DALSACE	31/12/2019		31/03/2020	250 000,00	F		0,750	0,750	euros	T	P	N	A-1
86290978727	CREDIT AGRICOLE DALSACE	31/12/2020		31/03/2021	250 000,00	F		0,640	0,640	euros	T	P	N	A-1
9142071	CE ALSACE	31/12/2012		31/03/2013	650 000,00	F		3,980	3,980	euros	T	P	N	A-1
9978999	CE ALSACE	31/12/2015		31/03/2016	300 000,00	F		1,500	1,500	euros	T	P	N	A-1
CCM 2013-01	CREDIT MUTUEL DES MENETRIERS	19/12/2013		31/01/2014	350 000,00	F		3,200	3,200	euros	M	P	N	A-1
CE 2014-01	CE ALSACE	19/12/2014		31/03/2015	300 000,00	F		2,140	2,140	euros	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 342 200,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					1 342 200,00									
	COLLECTIVITE EUROPEENNE D ALSACE	31/03/2015		31/03/2015	1 320 000,00	C		0,000	0,000	euros	A	C	N	A-1
	202200027 CAF MULHOUSE	31/12/2023		01/07/2024	22 200,00	F		0,000	0,000	euros	A	X	N	A-1
Total général					6 610 234,99									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10159770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? DN (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 868 219,08					337 810,88	31 167,29	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 868 219,08					337 810,88	31 167,29	0,00	0,00
03000000000021708	N	0,00	A-1	146 637,87	6,00	F		1,050	23 555,12	1 694,48	0,00	0,00
0300000000021708	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,350	41 691,06	760,38	0,00	0,00
0300000000021708	N	0,00	A-1	146 439,08	7,00	F		1,150	19 975,41	1 827,83	0,00	0,00
03400 14953 006 06	N	0,00	A-1	0,00	-1,00	F		0,600	0,00	0,00	0,00	0,00
102760340000017495302	N	0,00	A-1	165 696,31	11,00	F		0,650	16 232,89	1 273,03	0,00	0,00
17495303	N	0,00	A-1	168 209,84	11,00	C		1,600	15 452,09	3 305,59	0,00	0,00
17495309	N	0,00	A-1	28 890,67	1,00	F		3,500	28 664,14	1 598,30	0,00	0,00
17495314	N	0,00	A-1	148 088,41	14,00	F		3,500	1 911,59	1 312,50	0,00	0,00
17495315	N	0,00	A-1	99 610,70	14,00	F		1,500	1 468,30	375,00	0,00	0,00
86290571864	N	0,00	A-1	168 358,98	8,00	F		1,140	19 749,72	2 037,41	0,00	0,00
86290771212	N	0,00	A-1	153 358,36	9,00	F		0,760	16 410,17	1 227,19	0,00	0,00
86290978727	N	0,00	A-1	169 316,53	10,00	F		0,640	16 343,73	1 149,05	0,00	0,00
9142071	N	0,00	A-1	144 510,83	2,00	F		3,980	68 074,80	7 453,28	0,00	0,00
9676999	N	0,00	A-1	107 572,27	5,00	F		1,500	29 564,68	1 806,73	0,00	0,00
CCM 2013-01	N	0,00	A-1	84 020,97	3,00	F		3,200	28 263,91	3 146,16	0,00	0,00
CE 2014-01	N	0,00	A-1	89 608,46	4,00	F		2,140	21 232,08	2 202,36	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		127 760,00					112 220,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		127 760,00					112 220,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	110 000,00	1,00	C		0,000	110 000,00	0,00	0,00	0,00
202200027	N	0,00	A-1	17 760,00	6,00	F		0,000	2 220,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 995 970,08</b>					<b>450 030,88</b>	<b>31 167,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (unnet) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart Indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré ( <i>floor</i> )	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 895 979,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 600,00 €		27/09/2023
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	LOGICIELS	2	
L	21578-10 Biens Amortis.	10	
L	AUTRES IMMOS INCORPORELLES	5	
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	5	
L	MATERIEL DE TRANSPORT	10	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
L	MOBILIER	10	
L	AUTRE MOBILIER	10	
L	CHEPTEL	10	
L	2182-10 Biens Amortis.	10	02/12/1996
L	2158-10 Biens Amortis.	10	02/12/1996
L	AUTRES IMMOBILISATIONS	10	02/12/1996
L	2183-5 Biens Amortis.	5	02/12/1996
L	21561-1 Biens Amortis.	1	02/12/1996
L	2184-10 Biens Amortis.	10	02/12/1996
L	2182-5 Biens Amortis.	5	02/12/1996
L	BIENS CULTURELS	10	07/09/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	10	27/09/2023
L	MATERIEL ROULANT INCENDIE	10	27/09/2023
L	PLANTATIONS	10	27/09/2023
L	202-10 Biens Amortis.	10	27/09/2023
L	IMMEUBLE DE RAPPORT	30	27/09/2023
L	MATERIEL ROULANT	10	27/09/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS	10	27/09/2023
L	AUTRE MATERIEL	10	27/09/2023
L	BIENS HISTORIQUES	10	27/09/2023
L	AGENCEMENTS	10	27/09/2023
L	2121-10 Plantations arbres et arbustes	10	27/09/2023
L	2181-10 Installat* gén agencmts et divers	10	27/09/2023
L	21828-10 Matériel de transport	10	27/09/2023
L	21831-5 Matériel bureau et mat informatique	5	27/09/2023

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21838-5 Matériel bureau et mat informatique	5	27/09/2023
L	21841-10 Mobilier	10	27/09/2023
L	2186-10 Cheptel	10	27/09/2023
L	2185-5 Matériel de téléphonie	5	27/09/2023
L	2188-10 Autres immobilisations corporelles	10	27/09/2023
L	202-10 Docs urbanisme	10	27/09/2023
L	2088-5 Autres immo corporelles	5	27/09/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	2 984 041,72	813 746,98	193 090,59
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	1 550 000,00	1 200 000,00	600 000,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 984 041,72	813 746,98										33 269,83	159 880,76	
OPH HABITATS HET ALSACE	2013	P	TRAVAUX 36 LOGEMENTS RUE DU 3 12	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	630 000,00	94 622,78	2,00	A	F	1,900	F	1,900	A-1	euros	2 671,69	45 992,31		
OPH HABITATS HTE ALSACE	2013	P	travaux 36 logements rue du 3 12	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	400 000,00	166 132,64	7,00	A	F	2,850	F	2,850	A-1	euros	5 336,31	21 176,49		
OPH HABITATS HTE ALSACE	2013	P	travaux 6 logements rue du 3 12	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	140 000,00	21 027,29	2,00	A	F	1,900	F	1,900	A-1	euros	593,71	10 220,51		
OPH HABITATS HTE ALSACE	2018	P	travaux 132 logements	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	241 000,00	145 700,41	12,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	2 128,51	11 967,04		
OPH HABITATS HTE ALSACE	1998	P	travaux logements rue Industrie	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	1 291 602,14	352 354,20	6,00	A		5,800	F	4,800	A-1	euros	19 544,46	57 536,93		
OPH HABITATS HTE ALSACE	1993	P	travaux mirabelliers	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	281 239,58	33 909,66	2,00	A		5,800	F	4,300	A-1	euros	2 933,15	12 987,48		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 984 041,72</b>	<b>813 746,98</b>										<b>33 269,83</b>	<b>159 880,76</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

## CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	193 090,59
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>193 090,59</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>9 260 817,66</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>2,09</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B8.1.1</b>

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>329 871,31</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>328 871,31</b>	
<b>Associations</b>	<b>312 624,70</b>	
AMICALE PERSONNEL VILLE RIBEAUVILLE	8 540,00	LOCAUX
ANCIENS COMBATTANTS	300,00	LOCAUX
APALIB	500,00	
APAMAD	500,00	
AS COLLEGE MENETRIERS	160,00	LOCAUX
AS HANDBALL	2 080,00	LOCAUX
AS LYCEE RIBEAUPIERRE	160,00	LOCAUX
ASR FOOT	9 480,00	LOCAUX ET PERSONNEL
ASS COLLEGE STE MARIE	160,00	
ASS MUSIQUE ANCIENNE	25 000,00	LOCAUX
ASSOCIATIONS PFIFFERDAJ	93 000,00	LOCAUX
ATELIER MUSEE	2 400,00	LOCAUX ET PERSONNEL
CERCLE RECHERCHE HISTORIQUES	1 500,00	LOCAUX
CLUB PHOTO	500,00	LOCAUX
COMITE DES FETES	60 000,00	LOCAUX ET PERSONNEL
CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL	1 000,00	LOCAUX
ECOLE DE MUSIQUE MENETRIERS	21 693,50	LOCAUX
FONDATION DU PATRIMOINE	25 000,00	
FRANCE SHOTOKAN	520,00	LOCAUX
GESCOD	15 100,00	
INDIGO	800,00	LOCAUX
INSTITUT STE MARIE	13 707,00	
INTERLUDES	3 000,00	LOCAUX
JEUNES SAPAURS POMPIERS	305,00	LOCAUX
JUDO CLUB	776,00	LOCAUX
MUCKENLOCH	2 400,00	LOCAUX
RAPPSCHWIERITTER	300,00	
RIBOLAB	1 450,00	LOCAUX ET PERSONNEL
RIBOTOTEM	520,00	LOCAUX ET PERSONNEL
ROIPOLESTEIN	300,00	
SYNDICAT VITICOLE	11 071,00	LOCAUX
VOGESIA	5 000,00	LOCAUX
VOLLEY	200,00	LOCAUX
occe 68	5 202,20	

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Entreprises</b>	<b>1 500,00</b>	
CLUB VOSGIEN	1 500,00	LOCAUX
<b>Personnes physiques</b>	<b>14 746,61</b>	
DANIEL	3 000,00	
EDBGAR	3 000,00	
FESSELET	3 000,00	
KIENTZLER	1 375,00	
LUDWIG	380,90	
MITTNACHT	1 387,53	
PASTORI	2 623,18	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>1 000,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>1 000,00</b>	
RIBEAUVILLE 02	1 000,00	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES</b>	<b>B8.1.2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES**  
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		11,00	5,00	16,00	9,50	4,39	13,89
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PPAL 1ERE CLASSE	C	0,00	1,00	1,00	0,50	0,00	0,50
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PPAL 2EME CLASSE	C	0,00	2,00	2,00	1,00	0,69	1,69
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE C	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,20	0,20
ATTACHE PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
REDACTEUR	CB	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,50	0,50
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		32,00	1,00	33,00	21,00	11,20	32,20
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	12,00	0,00	12,00	7,00	5,00	12,00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CL	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
AGENT MAITRISE	C	7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
AGENT MAITRISE PPAL	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,20	2,20
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION PPAL 2E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATRICE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ASSISTANTE CONSERVATION PATRIMOINE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDE CHAMPETRE CHEF PPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN BRIGADIER POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	7,00	7,00	3,00	2,13	5,13
ATSEM 1ERE CLASSE	C	0,00	2,00	2,00	1,44	0,00	1,44
ATSEM PPAL 2EME CLASSE	C	0,00	5,00	5,00	1,56	2,13	3,69
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		51,00	13,00	64,00	39,50	19,72	59,22

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). La décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5 = 0,4).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

RIBEUVILLE - VILLE DE RIBEUVILLE - CA - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PPAL 2EME CLASSE	C	ADM	368,00	0,00	326_352	CDI Contrat à durée indéterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE C	C	ADM	558,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	478,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	381,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	381,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PPAL 2EME CLASSE	G	TECH	478,00	0,00	326_352	CDI Contrat à durée indéterminée
AGENT MAITRISE	C	TECH	449,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT MAITRISE	C	TECH	525,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT MAITRISE	C	TECH	388,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
AGENT MAITRISE PPAL	C	TECH	597,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATRICE	C	ANIM	401,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ASSISTANTE CONSERVATION PATRIMOINE 2EME CLASSE	B	ANIM	429,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM PPAL 2EME CLASSE	C	OTR	368,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM PPAL 2EME CLASSE	C	OTR	368,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM PPAL 2EME CLASSE	C	OTR	368,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	898,00	0,00	326_352	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	821,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	431,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389,00	0,00	326_352	CDI Contrat à durée indéterminée
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	ADM	528,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	TECH	567,00	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif  
TECH : Technique  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
S : Social  
MS : Médico-social  
MT : Médico-technique  
SP : Sport  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation  
POL : Police  
POVIP : Répertoire polyvalent  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi  
332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.  
332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6\* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352)  
333-1\_333-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner la chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
- CONCESSION	PG TEAM		SOCIETE	600 000,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	OP HABITATS HAUTE ALSACE			809 631,11
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

## LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
SYNDICAT FECHT AVAL		CONTRIBUTION	8 481,00
PARC NATUREL BALLOINS DES VOSGES		CONTRIBUTION	8 057,24
BRIGADE VERTE		CONTRIBUTION	34 465,27
<b>EPCI</b>			
COMMUNAUTE COMMUNES PAYS RIBEAUVILLE		FISCALITE PROPRE	0,00
SIVU COMMUNES FORESTIERES PAYS RIBEAUVILLE		CONTRIBUTION	25 908,69
SIVU MONTAGNE VIGNOBLE RIED			0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS			ACTION SOCIALE	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

## LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	CAMPING			21680269400085	GESTION CAMPING	oui
SPA	GENDARMERIE			21680269400127	CONSTRUCTION GENDARMERIE	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B13</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	800 600,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	174 760,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	207 015,13

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B14</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 985,89
23	Immobilisations en cours	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>78 985,89</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	78 985,89	
012	Charges de personnel et frais assimilés	00	
72	Travaux en régie		0,00
722	TRAVAUX EN REGIE		78 985,89
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>78 985,89</b>	<b>78 985,89</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B14</b>

**RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	7898589,0
Recettes réelles de fonctionnement	9 260 817,66
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,851

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-539 569,53
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-933 900,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 473 469,53

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	1 473 469,53
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 473 469,53
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 065 800,00	1 063 538,65	1 533 200,00	2 596 738,65
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 234 300,00	726 793,59	1 432 700,00	2 159 493,59
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	2 168 500,00	-336 745,06	-100 500,00	-437 245,06
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-539 569,53			-539 569,53
Affectation au 1068 ( C)	1 473 469,53	1 473 469,53		1 473 469,53
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	933 900,00			933 900,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				496 654,94

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et lires émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 065 800,00</b>	<b>1 063 538,65</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 050 800,00</b>	<b>1 050 030,86</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	338 500,00	337 810,86
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 300,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	710 000,00	712 220,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>15 000,00</b>	<b>13 507,79</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	15 000,00	13 507,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 234 300,00</b>	<b>726 793,59</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>319 700,00</b>	<b>303 663,79</b>
10222	FCTVA	193 100,00	299 866,24
10226	Taxe d'aménagement (2)	126 600,00	3 797,55
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 914 600,00</b>	<b>423 129,80</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	8 630,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	30 000,00	30 422,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00	8 520,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	1 561,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	1 321,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	198,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 000,00	11 315,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	13 448,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 677,05
28128	Autres aménagements de terrains	5 000,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	8 065,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 773,70

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281632	Réseaux d'assainissement	0,00	2 283,18
281538	Autres réseaux	0,00	777,00
281561	Matériel roulant	0,00	611,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	25 000,00	26 483,00
2815731	Matériel roulant	0,00	4 984,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 664,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	30 000,00	24 272,19
28161	Biens historiques et culturels immo.	20 000,00	453,00
281828	Autres matériels de transport	70 000,00	73 019,96
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	9 719,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	21 011,07
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00	4 640,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	12 770,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	490,00
28186	Chapitel	0,00	3 883,00
28188	Autres immo. corporelles	200 000,00	149 138,65
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 600,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 664 000,00	0,00

(1) Les comptes 15, 163, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C3.1</b>

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	0,00	74 607,18	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	79 705,50	13 140,24	0,00	0,00	66 565,26	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	46 499,42	0,00	0,00	246 346,79	0,00
A125	Constructions	1 154 820,27	1 008 368,56	0,00	0,00	146 451,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	1 440,00	0,00	0,00	96 204,49	0,00
A135	Réseaux divers	216 082,53	188 249,00	0,00	0,00	27 833,53	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	0,00	49 587,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	233 223,96	86 003,56	0,00	0,00	147 220,40	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	12 934,50	0,00	0,00	435 710,75	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>1 356 635,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 527,31</b>	<b>0,00</b>

## AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	74 607,18	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	79 705,50	13 140,24	0,00	66 565,26	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	46 351,82	0,00	246 346,79	147,60
A125	Constructions	1 154 820,27	1 008 368,56	0,00	146 451,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	1 440,00	0,00	96 204,49	0,00
A135	Réseaux divers	216 082,53	188 249,00	0,00	27 833,53	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	49 587,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	233 223,96	86 003,56	0,00	147 220,40	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	12 934,50	0,00	435 710,75	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 647 162,59	1 356 487,68	0,00	1 290 527,31	147,60

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	74 607,18	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	79 705,50	13 140,24	0,00	66 565,26	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	45 335,42	0,00	246 346,79	1 164,00
A125	Constructions	1 154 820,27	1 008 368,56	0,00	146 451,71	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	1 440,00	0,00	96 204,49	0,00
A135	Réseaux divers	216 082,53	188 249,00	0,00	27 833,53	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	49 587,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	233 223,96	86 003,56	0,00	147 220,40	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	12 934,50	0,00	435 710,75	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>1 355 471,28</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 527,31</b>	<b>1 164,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	0,00	74 607,18
A110	Autres immobilisations incorporelles	79 705,50	0,00	0,00	0,00	79 705,50
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	0,00	0,00	0,00	292 846,21
A125	Constructions	1 154 820,27	0,00	0,00	0,00	1 154 820,27
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	0,00	0,00	0,00	97 644,49
A135	Réseaux divers	216 082,53	0,00	0,00	0,00	216 082,53
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	0,00	49 587,20
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	233 223,96	0,00	0,00	0,00	233 223,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	0,00	0,00	0,00	448 645,25
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	0,00	74 607,18
A110	Autres immobilisations incorporelles	79 705,50	0,00	0,00	0,00	79 705,50
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	0,00	0,00	0,00	292 846,21
A125	Constructions	1 154 820,27	0,00	0,00	0,00	1 154 820,27
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	0,00	0,00	0,00	97 644,49
A135	Réseaux divers	216 082,53	0,00	0,00	0,00	216 082,53
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	0,00	49 587,20
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	233 223,96	0,00	0,00	0,00	233 223,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	0,00	0,00	0,00	448 645,25
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	0,00	74 607,18
A110	Autres Immobilisations Incorporelles	79 705,50	0,00	0,00	0,00	79 705,50
A115	Immobilisations Incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	0,00	0,00	0,00	292 846,21
A125	Constructions	1 154 820,27	0,00	0,00	0,00	1 154 820,27
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	0,00	0,00	0,00	97 644,49
A135	Réseaux divers	216 082,53	0,00	0,00	0,00	216 082,53
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	0,00	49 587,20
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres Immobilisations corporelles	233 223,96	0,00	0,00	0,00	233 223,96
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	0,00	0,00	0,00	448 645,25
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>

### AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	74 607,18	0,00	0,00	74 607,18	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	79 705,50	0,00	0,00	78 805,50	900,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	292 846,21	1 164,00	0,00	291 682,21	0,00
A125	Constructions	1 154 820,27	0,00	0,00	1 154 820,27	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	97 644,49	0,00	0,00	70 424,89	27 219,60
A135	Réseaux divers	216 082,53	0,00	0,00	216 082,53	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	49 587,20	0,00	0,00	49 587,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	233 223,96	0,00	0,00	233 223,96	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	448 645,25	0,00	0,00	448 645,25	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>1 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 617 878,99</b>	<b>28 119,60</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION</b>	<b>C3.2</b>

## Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	1 329 399,48	0,00	0,00	1 242 512,65	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA -- Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	6 919,80	0,00	0,00	32 489,77	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	20 316,00	0,00	0,00	15 524,89	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>1 356 635,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 527,31</b>	<b>0,00</b>

## AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	1 329 251,88	0,00	1 242 512,65	147,60
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	6 919,80	0,00	32 489,77	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	20 316,00	0,00	15 524,89	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>1 356 487,68</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 527,31</b>	<b>147,60</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	1 328 235,48	0,00	1 242 512,65	1 164,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	6 919,80	0,00	32 489,77	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	20 316,00	0,00	15 524,89	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>1 355 471,28</b>	<b>0,00</b>	<b>1 290 527,31</b>	<b>1 164,00</b>

## AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	0,00	0,00	0,00	2 571 912,13
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	0,00	0,00	0,00	39 409,57
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	0,00	0,00	0,00	35 840,89
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	0,00	0,00	0,00	2 571 912,13
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA -- Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	0,00	0,00	0,00	39 409,57
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	0,00	0,00	0,00	35 840,89
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>

## AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	0,00	0,00	0,00	2 571 912,13
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	0,00	0,00	0,00	39 409,57
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	0,00	0,00	0,00	35 840,89
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 571 912,13	1 164,00	0,00	2 542 628,53	28 119,60
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	39 409,57	0,00	0,00	39 409,57	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	35 840,89	0,00	0,00	35 840,89	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 647 162,89</b>	<b>1 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 617 878,99</b>	<b>28 119,60</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1.1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	FORET COMMUNALE			GESTION FORESTIERE

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D1.2.1</b>

## FORET COMMUNALE (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D1.2.1</b>

## FORET COMMUNALE (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>149 559,92</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>299 412,31</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>149 559,92</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>299 412,31</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>149 559,92</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>299 412,31</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 395 669,53	3 952 254,30	1 533 200,00	910 215,23
RECETTES	6 395 669,53	2 957 190,06	1 432 700,00	2 005 779,47
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 261 200,00	8 046 959,16	0,00	2 214 240,84
RECETTES	10 261 200,00	9 479 824,10	0,00	781 375,90

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)****BUDGET CAMPINGS/ N°SIRET :**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	225 209,52	108 680,07	42 000,00	74 529,45
RECETTES	225 209,52	137 078,04	0,00	88 133,48
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	759 500,00	613 898,95	0,00	145 601,05
RECETTES	759 500,00	608 855,43	0,00	150 644,57

**BUDGET GENDARMERIE/ N°SIRET :**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	506 910,06	110 873,30	12 000,00	384 036,76
RECETTES	506 910,06	397 561,04	0,00	109 349,02
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	227 562,64	48 076,86	0,00	179 485,78
RECETTES	227 562,64	171 626,38	0,00	55 936,26

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 127 789,11	4 171 807,67	1 587 200,00	1 368 781,44
RECETTES	7 127 789,11	3 491 827,14	1 432 700,00	2 203 261,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	11 248 262,64	8 708 934,97	0,00	2 539 327,67
RECETTES	11 248 262,64	10 260 305,91	0,00	987 958,73

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 127 789,11	4 171 897,67	1 587 200,00	1 368 781,44
RECETTES	7 127 789,11	3 491 827,14	1 432 700,00	2 203 261,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	11 248 262,64	8 708 934,97	0,00	2 539 327,67
RECETTES	11 248 262,64	10 260 305,91	0,00	987 956,73
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>18 376 051,75</b>	<b>12 880 742,64</b>	<b>1 587 200,00</b>	<b>3 908 109,11</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>18 376 051,75</b>	<b>13 752 133,05</b>	<b>1 432 700,00</b>	<b>3 191 218,70</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAUER STEPHANE	
BIANCHI MICHELE	
BRUCKMANN DESIRE	
CHRIST JEAN LOUIS	
COUTRET VALERIE	
DEVECI EREN	
ERMEL CHRISTINE	
ERMEL LOIC	
FLEIG RAOUL	
FROELICH CHRISTINE	
FUCHS HENRI	
GARRANGER FRANCOISE	
KIEFFER FRANCIS	
KIENER BRIED CHRISTINE	
MOMCILOV SUZANNE	
MOSER EMMANUELLE	
PFISTER CATHY	
REUTHER JEAN SEBASTIEN	
SCAPIN JACKY	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SCHELL CECILE	
SCHWACH THIEBERT VIRGINIE	
SERVET JEAN JACQUES	
STOQUERT MAURICETTE	
THUET PIERRE YVES	
WALCH NICOLAS	
WEISSBART CHRISTINE	
ZIRN ANNE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : RIBEAUVILLE (1)**  
(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21680269400010

POSTE COMPTABLE : SGC DE KAYSERSBERG

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

BUDGET : VILLE DE RIBEAUVILLE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

### II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	65
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	72
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	77

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	80
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	82
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	84
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	89
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	91
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	92
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	93
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	95
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	96
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	98
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	99
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	101
B9 - Etat du personnel	102
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	106
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	107
B11.2 - Liste des établissements publics créés	108
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	109
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	110
B14 - Etat des travaux en régie	111
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	113
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	114
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	115
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	117
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	124
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	131
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	132
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	133
D11 - Décisions en matière de taxes	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4901

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1467,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1817,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	529,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	519,00
5	DGF / population	25,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	43,00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	11 989 983,97	12 437 014,16	1 554 465,74	A1	2 001 495,93
<b>Investissement</b>	3 948 458,41	2 957 190,06	-539 569,53	A2	-1 530 837,88
Dont 1068		1 473 469,53			
<b>Fonctionnement</b>	8 041 525,56	9 479 824,10	2 094 035,27	A3	3 532 333,81

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	1 533 200,00	III + IV	1 432 700,00	B1 -100 500,00
<b>Investissement</b>	I	1 533 200,00	III	1 432 700,00	B2 -100 500,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	1 900 995,93
<b>Investissement</b>	A2 + B2	-1 631 337,88
<b>Fonctionnement</b>	A3 + B3	3 532 333,81

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.  
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 1 533 200,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00
103	Opération d'équipement n° 103	4 900,00
118	Opération d'équipement n° 118	4 900,00
120	Opération d'équipement n° 120	11 000,00
138	Opération d'équipement n° 138	35 000,00
144	Opération d'équipement n° 144	2 000,00
145	Opération d'équipement n° 145	145 500,00
151	Opération d'équipement n° 151	232 200,00
152	Opération d'équipement n° 152	772 000,00
153	Opération d'équipement n° 153	76 000,00
30	Opération d'équipement n° 30	27 000,00
36	Opération d'équipement n° 36	20 000,00
45	Opération d'équipement n° 45	34 700,00
46	Opération d'équipement n° 46	56 000,00
47	Opération d'équipement n° 47	16 000,00
60	Opération d'équipement n° 60	60 000,00
61	Opération d'équipement n° 61	31 000,00
86	Opération d'équipement n° 86	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 1 432 700,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	932 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 041 525,56	G	9 479 824,10
	Section d'investissement	B	3 948 458,41	H	2 957 190,06
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 094 035,27 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	539 569,53 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	12 529 553,50	= G + H + I + J	14 531 049,43
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 533 200,00	L	1 432 700,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 533 200,00	= K + L	1 432 700,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	8 041 525,56	= G + I + K	11 573 859,37
	Section d'investissement	= B + D + F	6 021 227,94	= H + J + L	4 389 890,06
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	14 062 753,50	= G + H + I + J + K + L	15 963 749,43

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		192 102,64
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	79 705,50	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	74 607,18	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 044 204,66	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	448 645,25	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>2 647 162,59</b>	<b>442 102,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	303 663,79
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 050 691,49	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>1 050 691,49</b>	<b>303 663,79</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 3 697 854,08</b>	<b>II 745 766,43</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	219 006,44	706 356,21
041	Opérations patrimoniales (8)	31 597,89	31 597,89
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 250 604,33</b>	<b>IV 737 954,10</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>3 948 458,41</b>	II + IV	<b>1 483 720,53</b>
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>539 569,53</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>1 473 469,53</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>4 488 027,94</b>	II + IV + VI + VII	<b>2 957 190,06</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-1 530 837,88</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 943 253,29	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	960 937,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	3 272 378,38	73 impôts et taxes (sauf 731)	3 659 178,58
		731 Fiscalité locale	3 503 566,09
		74 Dotations et participations (1)	544 275,49
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	723 040,44	75 Autres produits de gestion courante (1)	305 518,88
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	359 533,67	013 Atténuations de charges (1)	82 601,51
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>7 298 205,78</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>9 056 077,55</b>
66 Charges financières	29 535,31	76 Produits financiers	3 353,76
67 Charges spécifiques (1)	7 041,09	77 Produits spécifiques (1)	199 353,31
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	387,17	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	2 033,04
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 7 335 169,35</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 9 260 817,66</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	706 356,21	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	219 006,44
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 706 356,21</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 219 006,44</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III</b>	<b>8 041 525,56</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV</b>	<b>9 479 824,10</b>
-----------------------------------------	----------------	---------------------	-----------------------------------------	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	2 094 035,27

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V</b>	<b>8 041 525,56</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI</b>	<b>11 573 859,37</b>
-----------------------------------------------------------	--------------------	---------------------	-----------------------------------------------------------	---------------------	----------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>3 532 333,81</b>				
----------------------------------------------------	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	13 507,79	13 507,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 050 691,49	18 046,35	1 068 737,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 572 555,41</b>		<b>2 572 555,41</b>
19	Neutral. et régul. d'opérations		108 466,41	108 466,41
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	74 607,18	0,00	74 607,18
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	110 583,78	110 583,78
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 697 854,08</b>	<b>250 604,33</b>	<b>3 948 458,41</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>539 569,53</b>
-----------------------------------------------------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 943 253,29		2 943 253,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 272 378,38		3 272 378,38
014	Atténuations de produits	359 533,67		359 533,67
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	723 040,44	0,00	723 040,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	29 535,31	0,00	29 535,31
67	Charges spécifiques (9)	7 041,09	283 226,41	290 267,50
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	387,17	423 129,80	423 516,97
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>7 335 169,35</b>	<b>706 356,21</b>	<b>8 041 525,56</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>C2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	303 663,79	0,00	303 663,79
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	192 102,64	0,00	192 102,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	0,00	250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		76 211,28	76 211,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	31 597,89	31 597,89
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	207 015,13	207 015,13
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		423 129,80	423 129,80
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>745 766,43</b>	<b>737 954,10</b>	<b>1 483 720,53</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>1 473 469,53</b>
-------------------------------------------------------	---------------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------------------------	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	82 601,51		82 601,51
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	960 937,00		960 937,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		78 985,89	78 985,89
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 659 178,58		3 659 178,58
731	Fiscalité locale	3 503 566,09		3 503 566,09
74	Dotations et participations (8)	544 275,49		544 275,49
75	Autres produits de gestion courante (8)	305 518,88	18 046,35	305 518,88
76	Produits financiers	3 353,76	0,00	3 353,76
77	Produits spécifiques (8)	199 353,31	121 974,20	321 327,51
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	2 033,04	0,00	2 033,04
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>9 260 817,66</b>	<b>219 006,44</b>	<b>9 479 824,10</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>2 094 035,27</b>
-------------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>5 856 100,00</b>	<b>3 948 458,41</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>374 441,59</b>	<b>0,00</b>	<b>3 948 458,41</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	84 300,00	74 607,18	0,00	9 692,82	0,00	74 607,18
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	4 330 300,00	2 572 555,41	1 533 200,00	224 544,59	0,00	2 572 555,41
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 414 600,00</b>	<b>2 647 162,59</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>234 237,41</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 052 800,00	1 050 691,49	0,00	2 108,51		1 050 691,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 053 500,00</b>	<b>1 050 691,49</b>	<b>0,00</b>	<b>2 808,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 691,49</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 468 100,00</b>	<b>3 697 854,08</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>237 045,92</b>	<b>0,00</b>	<b>3 697 854,08</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	135 000,00	219 006,44		-84 006,44		219 006,44
041	Opérations patrimoniales (6)	253 000,00	31 597,89		221 402,11		31 597,89
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>388 000,00</b>	<b>250 604,33</b>		<b>137 395,67</b>		<b>250 604,33</b>
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>539 569,53</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>6 395 669,53</b>	<b>4 488 027,94</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>374 441,59</b>	<b>0,00</b>	<b>3 948 458,41</b>

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR H-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>6 395 669,53</b>	<b>2 957 190,06</b>	<b>1 432 700,00</b>	<b>2 005 779,47</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 184 900,00	192 102,64	932 700,00	80 097,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1698 non budgétaire)	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 434 900,00</b>	<b>442 102,64</b>	<b>932 700,00</b>	<b>60 097,36</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 793 169,53	1 777 133,32	0,00	18 036,21
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 600,00		500 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 593 769,53</b>	<b>1 777 133,32</b>	<b>500 000,00</b>	<b>316 636,21</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 028 669,53</b>	<b>2 219 235,96</b>	<b>1 432 700,00</b>	<b>376 733,57</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 664 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	450 000,00	706 356,21		-256 356,21
041	Opérations patrimoniales (8)	253 000,00	31 597,89		221 402,11
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 367 000,00</b>	<b>737 954,10</b>		<b>1 629 045,90</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>6 395 669,53</b>	<b>2 957 190,06</b>	<b>1 432 700,00</b>	<b>2 005 779,47</b>

(1) Recettes Justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

III - ADOPTION DU CA						III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE						A1	
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>5 856 100,00</b>	<b>3 948 458,41</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>374 441,59</b>	<b>0,00</b>	<b>3 948 458,41</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	84 300,00	74 697,18	0,00	9 692,82	0,00	74 697,18
20415342	IC : Bâtiments, Installations	34 300,00	34 284,00	0,00	16,00	0,00	34 284,00
20422	Privé : Bâtiments, Installations	60 000,00	40 323,18	0,00	9 676,82	0,00	40 323,18
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	4 330 300,00	2 572 555,41	1 533 200,00	224 544,59	0,00	2 572 555,41
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 414 600,00</b>	<b>2 647 162,59</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>234 237,41</b>	<b>0,00</b>	<b>2 647 162,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf la 1688 non budgétaire)	1 052 800,00	1 050 691,49	0,00	2 108,51		1 050 691,49
1641	Emprunts en euros	338 500,00	337 810,86	0,00	689,14		337 810,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	660,63	0,00	1 339,37		660,63
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00		0,00
16871	Dettes - Etat, établissements nationaux	0,00	2 220,00	0,00	-2 220,00		2 220,00
16873	Dettes - Départements	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00		110 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00		600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 053 500,00</b>	<b>1 050 691,49</b>	<b>0,00</b>	<b>2 808,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 691,49</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 468 100,00</b>	<b>3 697 854,08</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>237 045,92</b>	<b>0,00</b>	<b>3 697 854,08</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	135 000,00	219 006,44		-84 006,44		219 006,44

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	35 000,00	140 020,55		-105 020,55		140 020,55
13911	<i>Subv. transf. Etat et établ. nationaux</i>	0,00	8 254,83		-8 254,83		8 254,83
13912	<i>Subv. transf. Régions</i>	0,00	3 584,06		-3 584,06		3 584,06
13913	<i>Subv. transf. Départements</i>	15 000,00	530,00		14 470,00		530,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	0,00	1 138,90		-1 138,90		1 138,90
1678	<i>Autres emprunts et dettes</i>	20 000,00	0,00		20 000,00		0,00
16878	<i>Dettes - Autres organismes, particuliers</i>	0,00	18 046,35		-18 046,35		18 046,35
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	108 466,41		-108 466,41		108 466,41
	<i>Charges transférées (7)</i>	100 000,00	78 985,89		21 014,11		78 985,89
21351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	78 985,89		-78 985,89		78 985,89
2313	<i>Constructions</i>	100 000,00	0,00		100 000,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	253 000,00	31 597,89		221 402,11		31 597,89
21351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	16 247,35		-16 247,35		16 247,35
2138	<i>Autres constructions</i>	0,00	15 350,54		-15 350,54		15 350,54
21621	<i>Biens sous-jacents</i>	160 000,00	0,00		160 000,00		0,00
2313	<i>Constructions</i>	93 000,00	0,00		93 000,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>388 000,00</b>	<b>250 604,33</b>		<b>137 395,67</b>		<b>250 604,33</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a eu tant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

## Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>4 330 300,00</b>	<b>2 572 555,41</b>	<b>1 533 200,00</b>	<b>224 544,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 555,41</b>
103	Centre equestre		11 000,00	6 043,79	4 900,00	56,21	0,00	0,00	6 043,79
111	Complexe sportif et installat' sportive		28 500,00	27 896,64	0,00	601,36	0,00	0,00	27 896,64
118	Jardin de ville		37 400,00	32 489,77	4 900,00	10,23	0,00	0,00	32 489,77
119	Voie rurale		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
120	Espaces verts		77 000,00	57 062,76	11 000,00	8 937,24	0,00	0,00	57 062,76
138	RENOVATION BATIMENTS		109 500,00	39 129,93	35 000,00	34 370,07	0,00	0,00	39 129,93
144	AMENAGEMENT SECTEUR PARKINGS MAIRIE		129 100,00	112 303,42	2 000,00	14 796,58	0,00	0,00	112 303,42
145	AMENAGEMENT LOCAL PARC		192 700,00	43 004,48	145 500,00	4 195,52	0,00	0,00	43 004,48
161	CHAUFFERIE BOIS		1 366 000,00	1 133 564,55	232 200,00	235,45	0,00	0,00	1 133 564,55
152	ANCIEN COLLEGE		1 124 500,00	352 200,07	772 000,00	299,93	0,00	0,00	352 200,07
153	DÜSENBACH		119 000,00	42 381,37	76 000,00	618,63	0,00	0,00	42 381,37
30	Amenagement des serv loes techniques		233 100,00	193 576,27	27 000,00	12 523,73	0,00	0,00	193 576,27
36	Hôtel de Ville et annexes		193 500,00	116 435,36	20 000,00	57 064,64	0,00	0,00	116 435,36
45	Restauration chateau HAUTRIBEAUPIERRE		34 700,00	0,00	34 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Restauration chateau St Ulrich		91 400,00	31 728,60	56 000,00	3 671,40	0,00	0,00	31 728,60
47	Ancien abattoir		50 800,00	34 770,82	16 000,00	29,18	0,00	0,00	34 770,82
60	Voie urbaine		223 100,00	112 490,16	60 000,00	50 609,84	0,00	0,00	112 490,16
61	Extansion des reseau x declairage public		55 000,00	23 618,40	31 000,00	381,60	0,00	0,00	23 618,40
88	Reserves foncières		210 000,00	198 848,52	5 000,00	6 151,48	0,00	0,00	198 848,52
88	Hangar Comité des Fêtes		25 000,00	15 008,50	0,00	9 991,50	0,00	0,00	15 008,50

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103  
LIBELLE : Centre equestre  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		11 000,00	A1 6 043,79	4 900,00	56,21	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 043,79	0,00	-6 043,79	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	455,28	0,00	-455,28	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	5 588,53	0,00	-5 588,53	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 000,00	0,00	4 900,00	6 100,00	0,00
2313	Constructions	11 000,00	0,00	4 900,00	6 100,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-6 043,79	B2 - A2	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non otées.  
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.  
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 168 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111  
LIBELLE : Complexe sportif et installat° sportive  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		28 500,00	A1 27 898,64	0,00	601,36	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	22 000,00	27 898,64	0,00	-5 898,64	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	27 898,64	0,00	-27 898,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00
2313	Constructions	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-27 898,64	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118  
LIBELLE : Jardin de ville  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		37 400,00	A1 32 489,77	4 900,00	10,23	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 000,00	32 489,77	0,00	-18 489,77	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00
2126	Autres agencements et aménagements	0,00	32 489,77	0,00	-32 489,77	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	23 400,00	0,00	4 900,00	18 500,00	0,00
2313	Constructions	23 400,00	0,00	4 900,00	18 500,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-32 489,77	B2 - A2	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.  
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119  
LIBELLE : Voirie rurale  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		20 000,00	A1	0,00	20 000,00	A2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2315	Instal., matériel et outill. technique	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1	0,00	0,00	B2
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes -- Dépenses (8)		B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.  
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
(7) Sauf 165, 166 et 16449.  
(8) Indiquer le signe algébrique.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 120  
LIBELLE : Espaces verts  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		77 000,00	A1 57 062,76	11 000,00	8 937,24	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 919,80	0,00	-6 919,80	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 919,80	0,00	-6 919,80	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 000,00	50 142,96	11 000,00	-34 142,96	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 500,00	1 164,00	11 000,00	11 336,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 500,00	45 335,42	0,00	-41 835,42	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 643,54	0,00	-3 643,54	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2315	Instal., matériel et outill. technique	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf la 13B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-57 062,76	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tréées

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer la signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 138  
LIBELLE : RENOVATION BATIMENTS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		108 500,00	A1 39 129,93	35 000,00	34 370,07	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 710,00	0,00	-1 710,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	1 710,00	0,00	-1 710,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 256,70	0,00	-24 256,70	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	24 256,70	0,00	-24 256,70	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	108 500,00	13 163,23	35 000,00	60 336,77	0,00
2313	Constructions	108 500,00	13 163,23	35 000,00	60 336,77	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-39 129,93	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 144  
LIBELLE : AMENAGEMENT SECTEUR PARKINGS MAIRIE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		129 100,00	A1 112 303,42	2 000,00	14 796,58	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 000,00	5 552,59	0,00	7 447,41	0,00
2031	Frais d'études	13 000,00	5 552,59	0,00	7 447,41	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	116 100,00	106 750,83	2 000,00	7 349,17	0,00
2313	Constructions	116 100,00	106 750,83	2 000,00	7 349,17	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-112 303,42	B2 - A2	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.  
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer la signa algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 145  
LIBELLE : AMENAGEMENT LOCAL PARC  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		192 700,00	A1 43 004,48	145 500,00	4 195,52	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	19 213,42	0,00	-19 213,42	0,00
2031	Frais d'études	0,00	18 748,06	0,00	-18 748,06	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	465,36	0,00	-465,36	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 791,06	0,00	-23 791,06	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	23 791,06	0,00	-23 791,06	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	192 700,00	0,00	145 500,00	47 200,00	0,00
2313	Constructions	192 700,00	0,00	145 500,00	47 200,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 13B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-43 004,48	B2 - A2	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 151  
LIBELLE : CHAUFFERIE BOIS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 366 000,00</b>	<b>A1 1 133 564,55</b>	<b>232 200,00</b>	<b>235,45</b>	<b>A2 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 220,44	0,00	-6 220,44	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 220,44	0,00	-6 220,44	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 300 000,00	1 116 282,29	232 200,00	-48 482,29	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	7 282,32	0,00	-7 282,32	0,00
2138	Autres constructions	1 300 000,00	973 187,60	232 200,00	94 612,40	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	426,24	0,00	-426,24	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	135 386,13	0,00	-135 386,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	66 000,00	11 061,82	0,00	54 938,18	0,00
2313	Constructions	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	11 061,82	0,00	-11 061,82	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>B1 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B2 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		<b>B1 - A1</b>	<b>-1 133 564,55</b>	<b>B2 - A2</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non trées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Seuf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152  
LIBELLE : ANCIEN COLLEGE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		1 124 500,00	A1 352 200,07	772 000,00	299,93	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 827,95	0,00	-6 827,95	0,00
2031	Frais d'études	0,00	5 630,09	0,00	-5 630,09	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	997,86	0,00	-997,86	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	57 252,39	0,00	-57 252,39	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	57 252,39	0,00	-57 252,39	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 124 500,00	288 119,73	772 000,00	64 360,27	0,00
2313	Constructions	1 124 500,00	288 119,73	772 000,00	64 360,27	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes -- Dépenses (8)		B1 - A1	-352 200,07	B2 - A2	0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.  
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.  
(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153  
LIBELLE : DUSENBACH  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>119 000,00</b>	<b>42 381,37</b>	<b>76 000,00</b>	<b>618,63</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 580,00	0,00	-5 580,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	5 580,00	0,00	-5 580,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	36 801,37	0,00	-36 801,37	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	27 219,60	0,00	-27 219,60	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 581,77	0,00	-9 581,77	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	119 000,00	0,00	76 000,00	43 000,00	0,00
2313	Constructions	119 000,00	0,00	76 000,00	43 000,00	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		<b>B1 - A1</b>	<b>-42 381,37</b>	<b>B2 - A2</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe abrégé.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 30  
LIBELLE : Aménagement des services techniques  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		233 100,00	A1 193 576,27	27 000,00	12 523,73	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	233 100,00	191 703,59	27 000,00	14 396,41	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	9 942,23	0,00	-9 942,23	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	22 066,80	0,00	-22 066,80	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	122 000,00	26 081,36	27 000,00	68 918,64	0,00
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	133 613,20	0,00	-113 613,20	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	91 100,00	0,00	0,00	91 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 872,68	0,00	-1 872,68	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	1 872,68	0,00	-1 872,68	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-193 576,27	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36  
LIBELLE : Hôtel de Ville et annexes  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>193 500,00</b>	<b>A1 116 435,36</b>	<b>20 000,00</b>	<b>57 064,64</b>	<b>A2 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 200,00	11 532,90	0,00	-3 332,90	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 200,00	11 532,90	0,00	-3 332,90	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	105 300,00	93 819,32	4 000,00	7 480,68	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	13 126,43	0,00	-13 126,43	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	22 245,00	0,00	-22 245,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00
2168	Autres inst. matériel, outill. techniques	0,00	1 439,04	0,00	-1 439,04	0,00
21611	Biens sous-jacents	7 400,00	7 335,56	0,00	64,44	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	600,00	0,00	-800,00	0,00
21628	Autres matériels de transport	0,00	8 865,60	0,00	-8 865,60	0,00
21631	Matériel informatique scolaire	0,00	1 258,97	0,00	-1 258,97	0,00
21638	Autre matériel informatique	0,00	8 798,08	0,00	-8 798,08	0,00
21641	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	10 633,34	0,00	-10 633,34	0,00
21646	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 728,00	0,00	-4 728,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 500,00	4 027,60	0,00	-2 527,60	0,00
2186	Autres immobilisations corporelles	82 400,00	10 561,50	4 000,00	67 838,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	80 000,00	11 083,14	16 000,00	52 916,86	0,00
2313	Constructions	80 000,00	11 083,14	16 000,00	52 916,86	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>B1 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B2 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-116 435,36	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandataées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45  
LIBELLE : Restauration chateau HAUTRIBEAUPIERRE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		34 700,00	A1	0,00	34 700,00	A2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 700,00	0,00	34 700,00	0,00	0,00
2313	Constructions	34 700,00	0,00	34 700,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1	0,00	0,00	B2
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 10138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses (8)</b>		<b>B1 - A1</b>	<b>0,00</b>	<b>B2 - A2</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46  
LIBELLE : Restauration chateau St Ulrich  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		91 400,00	A1 31 728,60	56 000,00	3 671,40	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	59 000,00	2 352,00	56 000,00	648,00	0,00
2031	Frais d'études	59 000,00	2 352,00	56 000,00	648,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	29 376,60	0,00	-29 376,60	0,00
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	29 376,60	0,00	-29 376,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 400,00	0,00	0,00	32 400,00	0,00
2313	Constructions	32 400,00	0,00	0,00	32 400,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 1338)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soldo du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes -- Dépenses (8)		B1 - A1	-31 728,60	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(7) Sauf 165, 168 et 16449

(8) Indiquer la signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47  
LIBELLE : Ancien abattoir  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		50 800,00	A1 34 770,82	16 000,00	29,18	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 600,00	0,00	-6 600,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 600,00	0,00	-6 600,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	27 569,87	0,00	-27 569,87	0,00
21351	Bâtements publics	0,00	27 569,87	0,00	-27 569,87	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 800,00	600,95	16 000,00	34 199,05	0,00
2313	Constructions	50 800,00	600,95	16 000,00	34 199,05	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-34 770,82	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 60  
LIBELLE : Voirie urbaine  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		223 100,00	A1 112 490,16	60 000,00	50 609,84	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 200,00	7 196,40	0,00	9 003,60	0,00
2031	Frais d'études	16 200,00	7 196,40	0,00	9 003,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 000,00	89 300,69	0,00	-82 300,69	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	53 460,00	0,00	-53 460,00	0,00
2152	Installations de voirie	7 000,00	16 964,69	0,00	-9 964,69	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	18 876,00	0,00	-18 876,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	199 900,00	15 992,87	60 000,00	123 907,13	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	199 900,00	15 992,87	60 000,00	123 907,13	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-112 490,16	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 163, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 61  
LIBELLE : Extension des reseaux declairage public  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		55 000,00	A1 23 618,40	31 000,00	381,60	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 618,40	0,00	-23 618,40	0,00
21638	Autres réseaux	0,00	23 618,40	0,00	-23 618,40	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	55 000,00	0,00	31 000,00	24 000,00	0,00
2315	Install., matériel et outil. technique	55 000,00	0,00	31 000,00	24 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 10 136)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-23 618,40	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEUVILLE - VILLE DE RIBEUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 86  
LIBELLE : Reserves foncieres  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		210 000,00	A1 198 848,52	5 000,00	6 151,48	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	210 000,00	198 848,52	5 000,00	6 151,48	0,00
2111	Terrains nus	210 000,00	198 848,52	5 000,00	6 151,48	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	-198 848,52	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

**RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025**

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 88  
LIBELLE : Hangar Comité des Fêtes  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>DEPENSES</b>		25 000,00	A1 15 008,50	0,00	9 991,50	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 008,50	0,00	-15 008,50	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	15 008,50	0,00	-15 008,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
2313	Constructions	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information)**

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)</b>		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (6)		<b>B1 - A1</b>	-15 008,50	<b>B2 - A2</b>	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>6 395 669,53</b>	<b>2 957 190,06</b>	<b>1 432 700,00</b>	<b>2 005 779,47</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 184 900,00	192 102,64	932 700,00	60 097,36
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	42 500,00	12 640,25	30 000,00	-140,25
1312	Subv. transf. Régions	3 200,00	3 327,85	0,00	-127,85
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	88 500,00	440,00	36 300,00	51 760,00
1322	Subv. non transf. Régions	475 800,00	0,00	475 700,00	100,00
1323	Subv. non transf. Départements	218 800,00	3 380,00	217 000,00	-1 580,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	340 100,00	166 314,54	173 700,00	85,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 434 900,00</b>	<b>442 102,64</b>	<b>932 700,00</b>	<b>60 097,36</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 793 169,53	1 777 133,32	0,00	16 036,21
10222	FCTVA	193 100,00	299 866,24	0,00	-106 766,24
10226	Taxe d'aménagement	126 600,00	3 797,55	0,00	122 802,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 473 469,53	1 473 469,53	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 600,00		500 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 593 769,53</b>	<b>1 777 133,32</b>	<b>500 000,00</b>	<b>316 636,21</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 028 669,53</b>	<b>2 219 235,96</b>	<b>1 432 700,00</b>	<b>376 733,57</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 664 000,00	0,00		

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Chap. f art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	450 000,00	706 356,21		-256 356,21
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	76 211,28		-76 211,28
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	1,08		-1,08
2115	Terrains bâtis	0,00	162 713,55		-162 713,55
2156	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	10 990,60		-10 990,60
21828	Autres matériels de transport	0,00	43 309,90		-43 309,90
28031	Frais d'études	0,00	8 630,00		-8 630,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	30 000,00	30 422,00		-422,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00	8 520,00		-8 520,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	1 561,00		-1 561,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	1 321,00		-1 321,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	198,00		-198,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 000,00	11 315,00		3 685,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	13 448,00		1 552,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 677,05		-1 677,05
28128	Autres aménagements de terrains	5 000,00	0,00		5 000,00
28138	Autres constructions	0,00	8 065,00		-8 065,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 773,70		-1 773,70
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	2 283,18		-2 283,18
281538	Autres réseaux	0,00	777,00		-777,00
281581	Matériel roulant	0,00	611,00		-611,00
281588	Autre matériel, outillage incendie	25 000,00	26 483,00		-1 483,00
2815731	Matériel roulant	0,00	4 984,00		-4 984,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 664,00		-1 664,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	30 000,00	24 272,19		5 727,81
28161	Biens historiques et culturels immo.	20 000,00	453,00		19 547,00
281828	Autres matériels de transport	70 000,00	73 019,96		-3 019,96
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	9 719,00		-9 719,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	21 011,07		-1 011,07
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00	4 640,00		360,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	12 770,00		2 230,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	490,00		-490,00
28186	Cheptel	0,00	3 883,00		-3 883,00
28188	Autres immo. corporelles	200 000,00	149 138,65		50 861,35
041	Opérations patrimoniales (10)	253 000,00	31 597,89		221 402,11
10251	Dons et legs en capital	160 000,00	0,00		160 000,00
2031	Frais d'études	90 000,00	30 264,04		59 735,96
2033	Frais d'insertion	3 000,00	1 333,85		1 666,15
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 367 000,00</b>	<b>737 954,10</b>		<b>1 629 045,90</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

- (2) Recettes justifiées non tirées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 046 = DF 042)
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041)
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>10 261 200,00</b>	<b>8 041 525,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 219 674,44</b>	<b>0,00</b>	<b>8 041 525,56</b>
011	Charges à caractère général (3)	3 489 500,00	2 943 253,29	0,00	0,00	546 246,71	0,00	2 943 253,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 440 600,00	3 272 378,38	0,00	0,00	168 221,62		3 272 378,38
014	Atténuations de produits	367 000,00	359 533,67	0,00	0,00	7 466,33		359 533,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	809 000,00	723 040,44	0,00	0,00	85 959,56	0,00	723 040,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 106 100,00</b>	<b>7 298 205,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>807 894,22</b>	<b>0,00</b>	<b>7 298 205,78</b>
66	Charges financières	32 700,00	29 535,31	0,00	0,00	3 164,69		29 535,31
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	7 041,09	0,00	0,00	958,91		7 041,09
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	400,00	387,17			12,83		387,17
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>41 100,00</b>	<b>36 963,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136,43</b>		<b>36 963,57</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 147 200,00</b>	<b>7 335 169,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>812 030,65</b>	<b>0,00</b>	<b>7 335 169,35</b>
023	Virtement à la section d'investissement	1 664 000,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	450 000,00	706 356,21			-256 356,21		706 356,21
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 114 000,00</b>	<b>706 356,21</b>			<b>1 407 643,79</b>		<b>706 356,21</b>
<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>						
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>10 261 200,00</b>	<b>8 041 525,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 219 674,44</b>	<b>0,00</b>	<b>8 041 525,56</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>8 167 164,73</b>	<b>9 479 824,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 312 659,37</b>
013	Atténuations de charges (3)	39 564,73	82 601,51	0,00	0,00	-43 036,78
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	826 500,00	960 937,00	0,00	0,00	-134 437,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 254 400,00	3 659 178,58	0,00	0,00	-404 778,58
731	Fiscalité locale	3 065 800,00	3 503 666,09	0,00	0,00	-437 766,09
74	Dotations et participations (3)	552 300,00	544 275,49	0,00	0,00	8 024,51
75	Autres produits de gestion courante (3)	291 700,00	305 518,88	0,00	0,00	-13 818,88
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 030 264,73</b>	<b>9 056 077,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 025 812,82</b>
76	Produits financiers	0,00	3 353,76	0,00	0,00	-3 353,76
77	Produits spécifiques (3)	0,00	199 353,31	0,00	0,00	-199 353,31
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 900,00	2 033,04			-133,04
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 900,00</b>	<b>204 740,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-202 840,11</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>8 032 164,73</b>	<b>9 260 817,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 228 652,93</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	135 000,00	219 006,44			-84 006,44
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>135 000,00</b>	<b>219 006,44</b>			<b>-84 006,44</b>
<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>2 094 035,27</b>				
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>10 261 200,00</b>	<b>11 573 859,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 312 659,37</b>

(1) Recettes justifiées non entrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040)

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>10 261 200,00</b>	<b>8 041 525,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 219 674,44</b>	<b>0,00</b>	<b>8 041 525,56</b>
011	Charges à caractère général (4)	3 489 500,00	2 943 253,29	0,00	0,00	546 246,71	0,00	2 943 253,29
6042	Achats de prestations de services	32 000,00	36 677,44	0,00	0,00	-4 677,44	0,00	36 677,44
60612	Energie - Electricité	590 000,00	489 986,13	0,00	0,00	100 013,87	0,00	489 986,13
60621	Combustibles	17 000,00	18 019,36	0,00	0,00	-1 019,36	0,00	18 019,36
60622	Carburants	40 000,00	28 042,00	0,00	0,00	11 958,00	0,00	28 042,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	605,05	0,00	0,00	-605,05	0,00	605,05
60631	Fournitures d'entretien	45 000,00	44 740,54	0,00	0,00	259,46	0,00	44 740,54
60632	Fournitures de petit équipement	210 000,00	185 950,17	0,00	0,00	24 049,83	0,00	185 950,17
60633	Fournitures de voirie	58 000,00	43 551,30	0,00	0,00	14 448,70	0,00	43 551,30
60636	Habillement et vêtements de travail	31 500,00	34 686,37	0,00	0,00	-3 186,37	0,00	34 686,37
6064	Fournitures administratives	21 000,00	14 833,77	0,00	0,00	6 166,23	0,00	14 833,77
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	36 900,00	39 064,26	0,00	0,00	-2 164,26	0,00	39 064,26
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	346,09	0,00	0,00	-346,09	0,00	346,09
6067	Fournitures scolaires	15 600,00	13 168,56	0,00	0,00	2 431,44	0,00	13 168,56
6068	Autres matières et fournitures	260 800,00	224 635,02	0,00	0,00	36 164,98	0,00	224 635,02
611	Contrats de prestations de services	49 000,00	50 702,13	0,00	0,00	-1 702,13	0,00	50 702,13
6132	Locations Immobilières	13 500,00	15 684,13	0,00	0,00	-2 184,13	0,00	15 684,13
61351	Matériel roulant	5 000,00	6 271,61	0,00	0,00	-1 271,61	0,00	6 271,61
61358	Autres	45 000,00	31 404,25	0,00	0,00	13 595,75	0,00	31 404,25
61521	Entretien terrains	116 400,00	126 730,34	0,00	0,00	-10 330,34	0,00	126 730,34
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	221 700,00	174 098,76	0,00	0,00	47 601,24	0,00	174 098,76
615231	Entretien, réparations voiries	260 000,00	190 268,10	0,00	0,00	69 731,90	0,00	190 268,10
615232	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	10 094,22	0,00	0,00	54 905,78	0,00	10 094,22
61524	Entretien bols et forêts	180 000,00	130 590,00	0,00	0,00	49 410,00	0,00	130 590,00
61551	Entretien matériel roulant	73 000,00	72 516,69	0,00	0,00	483,31	0,00	72 516,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	27 792,19	0,00	0,00	2 207,81	0,00	27 792,19
6156	Maintenance	99 000,00	82 535,87	0,00	0,00	16 464,13	0,00	82 535,87
6161	Multirisques	63 000,00	35 432,26	0,00	0,00	27 567,74	0,00	35 432,26
6168	Autres primes d'assurance	0,00	14 234,21	0,00	0,00	-14 234,21	0,00	14 234,21
617	Etudes et recherches	20 000,00	11 915,40	0,00	0,00	8 084,60	0,00	11 915,40
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 633,23	0,00	0,00	366,77	0,00	1 633,23

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	18 970,00	0,00	0,00	1 030,00	0,00	18 970,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	8 458,62	0,00	0,00	6 541,38	0,00	8 458,62
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 000,00	1 340,00	0,00	0,00	660,00	0,00	1 340,00
62268	Autres honoraires, conseils	66 300,00	52 838,19	0,00	0,00	13 461,81	0,00	52 838,19
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	14 365,66	0,00	0,00	634,34	0,00	14 365,66
6228	Divers	10 000,00	278,00	0,00	0,00	9 722,00	0,00	278,00
6231	Annonces et insertions	20 000,00	5 217,30	0,00	0,00	14 782,70	0,00	5 217,30
6232	Fêtes et cérémonies	245 000,00	229 604,63	0,00	0,00	15 395,37	0,00	229 604,63
6234	Réceptions	26 000,00	20 371,02	0,00	0,00	5 628,98	0,00	20 371,02
6236	Catalogues et imprimés	63 000,00	53 993,86	0,00	0,00	9 006,14	0,00	53 993,86
6237	Publications	20 000,00	16 579,20	0,00	0,00	3 420,80	0,00	16 579,20
6238	Divers	35 000,00	28 133,01	0,00	0,00	6 866,99	0,00	28 133,01
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	17 684,93	0,00	0,00	2 315,07	0,00	17 684,93
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	30 503,02	0,00	0,00	-503,02	0,00	30 503,02
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 943,69	0,00	0,00	-943,69	0,00	4 943,69
6281	Concours divers (cotisations)	19 000,00	19 052,04	0,00	0,00	-52,04	0,00	19 052,04
6282	Frais de gardiennage	52 000,00	50 933,37	0,00	0,00	1 066,63	0,00	50 933,37
6283	Frais de nettoyage des locaux	100 000,00	101 238,82	0,00	0,00	-1 238,82	0,00	101 238,82
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	35 600,00	34 872,70	0,00	0,00	727,30	0,00	34 872,70
6288	Autres services extérieurs	6 000,00	5 421,30	0,00	0,00	578,70	0,00	5 421,30
63512	Taxes foncières	78 000,00	72 007,48	0,00	0,00	5 992,52	0,00	72 007,48
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	600,00	237,00	0,00	0,00	363,00	0,00	237,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 440 600,00	3 272 378,38	0,00	0,00	168 221,62		3 272 378,38
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	121 000,00	120 411,56	0,00	0,00	588,44		120 411,56
6218	Autre personnel extérieur	33 300,00	32 167,63	0,00	0,00	1 132,37		32 167,63
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 100,00	8 786,01	0,00	0,00	313,99		8 786,01
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	510,17	0,00	0,00	-510,17		510,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 500,00	41 318,12	0,00	0,00	-4 818,12		41 318,12
64111	Rémunération principale titulaires	1 321 000,00	1 175 910,30	0,00	0,00	145 089,70		1 175 910,30

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64112	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	4 191,22	0,00	0,00	4 808,78		4 191,22
64113	NBI	14 000,00	11 496,43	0,00	0,00	2 503,57		11 496,43
64118	Autres indemnités	306 000,00	248 579,11	0,00	0,00	57 420,89		248 579,11
64131	Rémunérations	553 300,00	658 793,54	0,00	0,00	-105 493,54		658 793,54
64132	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	4 307,96	0,00	0,00	-307,96		4 307,96
64138	Primes et autres indemnités	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
64168	Autres emplois aidés	40 000,00	40 092,85	0,00	0,00	-92,85		40 092,85
6417	Rémunérations des apprentis	6 000,00	6 762,87	0,00	0,00	-762,87		6 762,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	408 000,00	384 755,51	0,00	0,00	23 244,49		384 755,51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	429 000,00	385 076,69	0,00	0,00	43 923,31		385 076,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 500,00	30 042,83	0,00	0,00	-6 542,83		30 042,83
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 000,00	76 858,44	0,00	0,00	8 141,56		76 858,44
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 900,00	7 863,00	0,00	0,00	37,00		7 863,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	23 000,00	20 219,17	0,00	0,00	2 780,83		20 219,17
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	13 234,97	0,00	0,00	-3 234,97		13 234,97
014	Atténuations de produits	367 000,00	359 533,67	0,00	0,00	7 466,33		359 533,67
739218	Autres prél.,revers, fisc. coil. locales	0,00	64 758,00	0,00	0,00	-64 758,00		64 758,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et Intercom	274 000,00	273 483,00	0,00	0,00	517,00		273 483,00
7396	Revers., restitutions et prél. divers	93 000,00	21 292,67	0,00	0,00	71 707,33		21 292,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	809 000,00	723 040,44	0,00	0,00	85 959,56	0,00	723 040,44
65132	Prix	28 000,00	24 686,44	0,00	0,00	3 313,56	0,00	24 686,44
65311	Indemnités de fonction	132 000,00	127 862,37	0,00	0,00	4 137,63	0,00	127 862,37
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	5 370,00	0,00	0,00	630,00	0,00	5 370,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 500,00	10 473,32	0,00	0,00	26,68	0,00	10 473,32
65315	Formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	200,00	161,66	0,00	0,00	38,34	0,00	161,66
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	138,78	0,00	0,00	4 861,22	0,00	138,78
6542	Créances éteintes	0,00	5 210,00	0,00	0,00	-5 210,00	0,00	5 210,00
6553	Service d'incendie	151 000,00	150 081,16	0,00	0,00	918,84	0,00	150 081,16
65568	Autres contributions	82 400,00	36 446,93	0,00	0,00	45 953,07	0,00	36 446,93
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	40 465,27	0,00	0,00	-40 465,27	0,00	40 465,27

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	335 000,00	288 225,30	0,00	0,00	46 774,70	0,00	288 225,30
65811	Droits d'utilisat* - Informatique nuage	4 100,00	4 444,80	0,00	0,00	-344,80	0,00	4 444,80
65821	Déficit des budgets annexes administrati	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	220,56	0,00	0,00	-220,56	0,00	220,56
65888	Autres	25 300,00	28 253,85	0,00	0,00	-2 953,85	0,00	28 253,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 106 100,00</b>	<b>7 298 205,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>607 894,22</b>	<b>0,00</b>	<b>7 298 205,78</b>
66	Charges financières	32 700,00	29 535,31	0,00	0,00	3 164,69		29 535,31
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 700,00	29 535,31	0,00	0,00	2 164,69		29 535,31
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	7 041,09	0,00	0,00	958,91		7 041,09
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	7 041,09	0,00	0,00	958,91		7 041,09
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	400,00	387,17			12,83		387,17
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	400,00	387,17			12,83		387,17
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>41 100,00</b>	<b>36 963,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136,43</b>		<b>36 963,57</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 147 200,00</b>	<b>7 335 169,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>812 030,65</b>	<b>0,00</b>	<b>7 335 169,35</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 664 000,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	450 000,00	706 356,21			-256 356,21		706 356,21
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00	207 015,13			-207 015,13		207 015,13
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	76 211,28			-76 211,28		76 211,28
6811	Dot. amort. immos incorporelles	450 000,00	423 129,80			26 870,20		423 129,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 114 000,00</b>	<b>706 356,21</b>			<b>1 407 643,79</b>		<b>706 356,21</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	<b>TOTAL.</b>	<b>8 167 164,73</b>	<b>9 479 824,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 312 659,37</b>
013	Atténuations de charges (4)	39 564,73	82 601,51	0,00	0,00	-43 036,78
6419	Remboursements rémunérations personnel	39 564,73	82 601,51	0,00	0,00	-43 036,78
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	826 500,00	960 937,00	0,00	0,00	-134 437,00
7022	Coupes de bois	200 000,00	299 412,31	0,00	0,00	-99 412,31
70321	Stationnement et location voie publique	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
70323	Red. occupation dom. public	40 000,00	96 852,21	0,00	0,00	-56 852,21
7035	Locations de droits de chasse et pêche	55 000,00	54 212,55	0,00	0,00	787,45
70383	Redevance de stationnement	98 500,00	114 288,30	0,00	0,00	-15 788,30
70388	Autres redevances et recettes diverses	89 000,00	16 663,30	0,00	0,00	72 336,70
704	Travaux	0,00	2 114,06	0,00	0,00	-2 114,06
7062	Redevances services à caractère culturel	60 500,00	179 786,14	0,00	0,00	-119 286,14
70631	Redevances services à caractère sportif	67 500,00	67 549,95	0,00	0,00	-49,95
70632	Redevances services à caractère loisir	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 000,00	1 290,00	0,00	0,00	-290,00
706884	Produits titre gest* contrats assurances	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
706888	Autres	0,00	126 047,80	0,00	0,00	-126 047,80
7078	Autres marchandises	80 000,00	787,20	0,00	0,00	79 212,80
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	1 417,42	0,00	0,00	-1 417,42
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	515,76	0,00	0,00	-515,76
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 254 400,00	3 659 178,58	0,00	0,00	-404 778,58
73211	Attribution de compensation	1 303 600,00	1 303 842,43	0,00	0,00	-242,43
73213	Reversement préf. bloc communal sur PBJ	1 650 000,00	2 054 501,00	0,00	0,00	-404 501,00
73221	FNGIR	193 400,00	193 436,00	0,00	0,00	-36,00
7323	Revers. préf. / Jeux et paris hippiques	0,00	107 399,15	0,00	0,00	-107 399,15
7328	Autres fiscalités reversées	107 400,00	0,00	0,00	0,00	107 400,00
731	Fiscalité locale	3 085 800,00	3 503 566,09	0,00	0,00	-437 766,09
73111	Impôts directs locaux	2 111 800,00	2 075 333,00	0,00	0,00	36 467,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	142 000,00	173 375,00	0,00	0,00	-31 375,00
73141	Accise sur l'électricité	80 000,00	105 536,09	0,00	0,00	-25 536,09
73154	Droits de place	12 000,00	18 781,00	0,00	0,00	-6 781,00

RIBEUVILLE - VILLE DE RIBEUVILLE - CA - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	720 000,00	1 130 541,00	0,00	0,00	-410 541,00
74	Dotations et participations (4)	552 300,00	544 275,49	0,00	0,00	8 024,51
741121	DSR des communes	128 000,00	128 099,00	0,00	0,00	-99,00
742	Dot. aux étus locaux	0,00	163,00	0,00	0,00	-163,00
744	FCTVA	54 000,00	54 544,86	0,00	0,00	-544,86
74718	Autres participations Etat	122 400,00	110,00	0,00	0,00	122 290,00
7473	Participation départements	0,00	19 534,94	0,00	0,00	-19 534,94
74758	Participation autres groupements	1 000,00	960,00	0,00	0,00	40,00
747888	Autres	0,00	29 355,07	0,00	0,00	-29 355,07
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	748,00	0,00	0,00	-748,00
748312	D.C.R.T.P.	39 000,00	38 946,00	0,00	0,00	54,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	135 200,00	135 214,00	0,00	0,00	-14,00
7484	Dotation de recensement	8 700,00	8 669,00	0,00	0,00	31,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 000,00	16 965,00	0,00	0,00	-2 965,00
74888	Autres	50 000,00	110 966,62	0,00	0,00	-60 966,62
75	Autres produits de gestion courante (4)	291 700,00	305 518,88	0,00	0,00	-13 818,88
752	Revenus des immeubles	85 000,00	91 993,13	0,00	0,00	-6 993,13
75861	Régies dotées seule autonomie financière	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	26 700,00	33 525,75	0,00	0,00	-6 825,75
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 030 264,73</b>	<b>9 056 077,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 025 812,82</b>
76	Produits financiers	0,00	3 353,76	0,00	0,00	-3 353,76
7688	Autres	0,00	3 353,76	0,00	0,00	-3 353,76
77	Produits spécifiques (4)	0,00	199 353,31	0,00	0,00	-199 353,31
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	24 593,31	0,00	0,00	-24 593,31
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	174 760,00	0,00	0,00	-174 760,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	1 900,00	2 033,04			-133,04
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 900,00	2 033,04			-133,04
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>8 032 164,73</b>	<b>9 260 817,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 228 652,93</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	135 000,00	219 006,44			-84 006,44
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	78 985,89			21 014,11
752	Revenus des immeubles	20 000,00	18 046,35			1 953,65
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	108 466,41			-108 466,41
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	15 000,00	13 507,79			1 492,21
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>135 000,00</b>	<b>219 006,44</b>			<b>-84 006,44</b>

RIBEAUVILLE - VILLE DE RIBEAUVILLE - CA - 2025

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex  
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

### B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**1<sup>ème</sup> C.E.O \_ Présentation du marché de travaux**

## **AMENAGEMENT DE VOIRIE : RUE DU LUTZELBACH**

**Localisation : Rue du Lutzelbach, entre la rue KLEE et Grand rue de l'église**

Les travaux consistent à réaménager la voirie située rue du Lutzelbach en reprenant l'intégralité de la chaussée et de son périmètre. Incluant l'installation d'un dispositif visant à faciliter le trafic et la rénovation du réseau d'éclairage public.

#### Allotissement de travaux

- **LOT 1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD)**
- **LOT 2 : Réseaux secs**

### C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité : ALSACE

Le 10 mars 2026

■ Date et heures limites de réception des offres :

10 avril 2026 à 12h00

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI

**Négociation technique et financières**

## D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : **MERCREDI 07 MAI à 14h00**

### D1A - Membres à voix délibérative TITULAIRES :

Nom et prénom	Qualité	Absent(e) (A) ou Présent(e) (P)
Jean-Louis CHRIST	Maire	P
Christine WEISSBART	Adjointe au maire	P
Henri FUCHS	Adjoint au maire	P
Loic ERMEL	Adjoint au maire	A
Jean Jaques SERVET	Adjoint au maire	P
Valérie COUTRET	Conseillère municipale	A

### D1B - Membres à voix délibérative SUPLEANTS :

Nom et prénom	Qualité	Absent(e) (A) ou Présent(e) (P)
Mauricette STOQUERT	Adjointe au maire	A
Françoise GARRANGER	Conseillère municipale déléguée	A
Christine ERMEL	Adjointe au maire	P
Michèle BIANCHI	Conseillère municipale déléguée	A
Anne ZIRN	Conseillère municipale déléguée	A
Jean Sébastien REUTHER	Conseiller municipal	P

### D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
David FESSELET	D.G.S
Philippe LEGER	Gestionnaire de la commande publique
Mathieu DABET	D.S.T

### Autres membres participatifs :

## E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

### ■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante)

OUI       NON

La Commission d'Examen des offres (C.E.O) (Cocher la case correspondante.)

Peut       Ne peut pas valablement délibérer.

### ■ Secrétariat de la commission d'examen des offres :

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET
- Responsable des marchés publics – Monsieur Philippe LEGER

## F - Elimination des offres.

### ■ Décision de Commission d'Examen des offres portant sur l'élimination des offres :

Lot n° .... : .....

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;  
 Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants : .....

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : .....	Contre : .....	Abstentions : .....
--------------	----------------	---------------------

■ Nombre de téléchargements : ..... Nombre du dépôt d'offres : .....

■ dans les délais : ..... (nombre).	■ hors délais : ..... (nombre).
-------------------------------------	---------------------------------

### ■ Décision de Commission d'Examen des offres portant sur l'élimination des offres :

Lot n° ..... : .....

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;  
 Demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants : .....

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : .....	Contre : .....	Abstentions : .....
--------------	----------------	---------------------

■ Nombre de téléchargements : ..... Nombre du dépôt d'offres : .....

■ dans les délais : ..... (nombre).	■ hors délais : ..... (nombre).
-------------------------------------	---------------------------------

## I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

### I1 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite     Infructueuse     Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

.....

#### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : .....                      Contre : .....                      Abstentions : .....

### I2 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite     Infructueuse     Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

.....

#### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : .....                      Contre : .....                      Abstentions : .....

### I3 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

Sans suite     Infructueuse     Pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

Et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

.....

#### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : .....                      Contre : .....                      Abstentions : .....

## G - Classement des offres.

### LOT 1: Voirie et Réseaux Divers (VRD)

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide de: (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ;  Demande une analyse complémentaire ;  autres :.....  
(Tranche ferme + option 1 et 2.)

Choix de l'entreprise retenue : COLAS

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : ..... 6 .....

Contre : .....

Abstentions : .....

### LOT 2 : Réseaux secs

■ La décision de la commission d'examen des offres relative au classement des offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, décide : (Cocher la case correspondante.)

Retient le classement proposé ;  Demande une analyse complémentaire ;  autres :.....

Choix de l'entreprise retenue : AETP

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : ..... 6 .....

Contre : .....

Abstentions : .....

## H - Décision d'attribution.

### LOT 1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD)

- Entreprise : COLAS \_ montant : 283 970,65 €HT

### LOT 2 : Réseaux secs

- Entreprise : AETP \_ montant : 53 938,82 €HT

## J – Décision de demande complémentaire avant attribution

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI

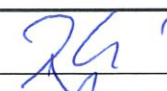


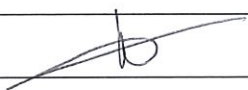
Lot(s) concerné(s) :

## K - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents.  
*Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.*)


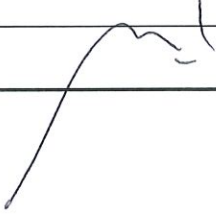
### K1A - Membres à voix délibérative TITULAIRES :

(Rayer les membres absents lors de la séance)

Nom et prénom	Qualité	Signature
Jean-Louis CHRIST	Maire	
Christine WEISSBART	Adjointe au maire	
Henri FUCHS	Adjoint au maire	
<del>Loïc ERMEL</del>	<del>Adjoint au maire</del>	<del></del>
Jean Jaques SERVET	Adjoint au maire	
<del>Valérie COUTRET</del>	<del>Conseillère municipale</del>	<del></del>

### K1B - Membres à voix délibérative SUPLEANTS :

(Rayer les membres absents lors de la séance)

Nom et prénom	Qualité	Signature
<del>Mauricette STOQUERT</del>	<del>Adjointe au maire</del>	<del></del>
<del>Françoise GARRANGER</del>	<del>Conseillère municipale déléguée</del>	<del></del>
Christine ERMEL	Adjointe au maire	
<del>Michèle BIANCHI</del>	<del>Conseillère municipale déléguée</del>	<del></del>
<del>Anne ZIRN</del>	<del>Conseillère municipale déléguée</del>	<del></del>
Jean-Jean RAUTHE	Conseiller municipal	

Avis favorable à l'attribution du lot 1 selon le classement proposé avec la tranche ferme, comprenant l'option 1 et 2.

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL, DE HARCELEMENT SEXUEL, D'AGISSEMENTS SEXISTES ET DES MENACES OU TOUT ACTE D'INTIMIDATION MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN**

Conv.DSAV n° .....

Vu :

- le Code général de la fonction publique, notamment les articles L135-6 (anc. article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) et L452-43 (anc. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;
- le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
- la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 22 septembre 2020 ;

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin dont le siège est situé à Colmar, représenté par son Président, Monsieur Lucien MULLER, Maire de Wettolsheim, agissant en cette qualité et conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 05 novembre 2020.

**D'UNE PART,**

ET

Collectivité/établissement public :

.....  
ci-dessous appelé(e) la collectivité territoriale/l'établissement public, représenté(e) par :  
(Prénom, nom, fonction)

.....  
mandaté par délibération en date du .....

**D'AUTRE PART,**

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout acte d'intimidation entre le Centre de Gestion et la collectivité signataire.

## **ARTICLE 2 : Objectifs et contenu du dispositif de signalement**

### **Article 2-1. Objectifs du dispositif**

Le dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout acte d'intimidation vise à :

- prévenir l'apparition de tels actes ou agissements ;
- traiter ces actes ou agissements ;
- accompagner les agents victimes ;
- analyser les situations de travail en menant une enquête administrative ;
- sanctionner les auteurs de ces actes ou agissements.

### **Article 2-2. Agents couverts par le dispositif**

Le dispositif est ouvert aux agents de la collectivité s'estimant victime ou témoins d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout acte d'intimidation sur leur lieu de travail.

Les personnes couvertes par ce dispositif sont l'ensemble des personnels de la collectivité, les élèves ou étudiants en stage, les agents ayant quitté les services (retraite, démission, ...) depuis moins de six mois et les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis trois mois maximum.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une relation hiérarchique entre l'auteur présumé des faits et la victime. L'auteur peut être un collègue, un élu, un formateur, un prestataire, un usager du service, etc.

### **Article 2-3. Communication du dispositif**

La collectivité procède, par tout moyen propre, à une information des agents placés sous son autorité sur l'existence de ce dispositif de signalement, ainsi que sur les modalités d'accès (affichage dédié dans la structure, communication régulière via la feuille de paie, l'intranet, information systématique des personnes nouvellement recrutées, etc.).

Dans cette perspective, le Centre de Gestion fournit à la collectivité l'ensemble des supports d'information sur le dispositif afin que l'employeur et l'ensemble des agents de la collectivité puissent s'en saisir. Les procédures (modalités de saisine, etc.) ainsi que les garanties de confidentialité y sont clairement indiquées.

### **Article 2-4. Garanties offertes par le dispositif**

Le dispositif mis en place par le Centre de Gestion garantit le respect des personnes tant des victimes présumées, des témoins, que des auteurs présumés des actes et agissements signalés.

Ainsi le dispositif mis en place assure :

- la confidentialité des données recueillies ;
- la neutralité vis-à-vis des victimes présumées et des auteurs présumés des actes ;
- l'impartialité et l'indépendance des dispositifs de signalement ;
- le traitement rapide des signalements ;

- la conformité vis-à-vis du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

Tous les documents transmis dans le cadre de ce dispositif sont conservés par le Centre de Gestion de manière sécurisée (armoire sous clé, serveurs sécurisés). Seuls les membres du dispositif visés au 1 de la partie 3, peuvent avoir accès à ces documents pour les éléments qui les concernent.

La communication d'informations contenues dans ces documents à d'autres personnes pour le traitement du signalement se fait de manière restreinte aux éléments nécessaires à ce traitement et dans des conditions permettant de garantir la sécurité des données.

#### **Article 2-5. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou des témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Le dispositif d'alerte est mis en œuvre pour répondre aux exigences de l'article 6 quater A loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée.

Le traitement est confidentiel, à destination des membres du dispositif de signalement.

Les données transmises sont strictement proportionnées à la poursuite des finalités de l'alerte. Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des saisines et aux obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur les données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, 22 rue Wilson 68027 COLMAR Cedex, ou par courriel à l'adresse : [cdg68@cdg68.fr](mailto:cdg68@cdg68.fr).

#### **Article 2-6. Suivi du dispositif**

Un suivi des signalements effectués (nature, nombres) est établi par le Centre de Gestion.

Ce suivi se traduit par un rapport annuel présenté au CST et transmis aux collectivités disposant de leur propre CST et ayant confié la mise en œuvre du dispositif au Centre de Gestion.

#### **Article 2-7. Limites**

Ce dispositif est complémentaire des canaux par lesquels l'employeur peut être saisi de situations d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout acte d'intimidation (responsables hiérarchiques, services RH, médecine de prévention, conseiller et assistant prévention, assistant de service social, représentant du personnel, associations, etc.).

Il ne se substitue pas aux autres voies, telles que la procédure pénale, le recours hiérarchique, la saisine des représentants du personnel, une réclamation auprès du Défenseur des droits, etc.) Il constitue un moyen d'action supplémentaire pour les agents.

Il revient également à l'autorité territoriale de s'assurer de la confidentialité des informations en lien avec chaque signalement au sein de sa structure.

### **Article 2-8. Responsabilité**

La responsabilité du Centre de Gestion ne peut en aucune manière être engagée en ce qui concerne les conséquences des mesures retenues et les décisions prises par l'autorité territoriale. En outre, la présente convention n'a pas pour objet ni effet d'exonérer l'autorité territoriale de ses obligations relatives :

- aux dispositions législatives et réglementaires ;
- aux recommandations dans le domaine de la prévention des risques professionnels ;
- aux avis des autres acteurs réglementaires de la prévention.

L'autorité territoriale est responsable de l'application de l'ensemble des mesures permettant de traiter les situations de violences et de les prévenir.

## **ARTICLE 3 : Traitement des actes et agissements**

### **Article 3-1. Personnes référentes du dispositif**

Le dispositif de signalement est géré par un agent administratif du Centre de Gestion. Ce dispositif peut être élargi à d'autres professionnels dont la compétence est requise, le cas échéant.

Au sein du Centre de Gestion, les membres de ce dispositif sont, par leurs fonctions, soumis aux obligations de confidentialité. Ils prennent toutes les mesures destinées à garantir la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement et des personnes visées ainsi que des faits faisant l'objet de ce signalement, y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en prendre connaissance, pour le traitement du signalement.

### **Article 3-2. Recueil du signalement**

Le Centre de Gestion met à disposition des agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements une fiche de signalement ainsi qu'un support d'information permettant de comprendre la procédure.

Cette fiche, accompagnée de tous les documents ou informations, quels que soient leur forme ou leur support, de nature à étayer le signalement est transmise par courrier dans une enveloppe portant la mention « confidentiel » à l'adresse :

Centre de Gestion du Haut-Rhin  
Dispositif de signalement des actes de violences  
22 rue Wilson  
68027 Colmar Cedex

ou par courriel à l'adresse suivante : [signalement-violences@cdg68.fr](mailto:signalement-violences@cdg68.fr).

Le Centre de Gestion accuse réception de ce signalement et indiquent les suites de la procédure.

**Article 3-3. Orientation vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien**

Après réception du signalement, l'agent s'estimant victime ou témoin de tels actes ou agissements peut être orienté vers des professionnels qui proposent un accompagnement adapté, notamment la médecine préventive. En fonction des situations, cet accompagnement peut être d'ordre médical, psychologique, social, juridique, etc. et prendre la forme d'entretiens téléphoniques ou physiques.

**Article 3-4. Orientation vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative**

Le Centre de Gestion informe la collectivité par courrier des actes ou agissements et de l'obligation de protection des agents qui s'impose à elle en application de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

Le Centre de Gestion met à disposition des documents permettant de traiter le signalement et de déployer les actions nécessaires.

Le cas échéant, à la demande de la collectivité, le Centre de Gestion peut également accompagner la collectivité dans le cadre de missions complémentaires. Cet accompagnement est formalisé par une convention distincte de la présente.

**ARTICLE 4 : Durée, modification et dénonciation de la convention**

**Article 4-1. Durée**

La présente convention prend effet à la date de signature par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin jusqu'au 31 décembre .....

Elle est renouvelée par tacite reconduction trois fois pour une période d'un an.

**Article 4-3. Résiliation et dénonciation**

Toutes modifications réglementaires ou législatives modifiant substantiellement l'équilibre de la présente convention devront faire l'objet d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

La présente convention peut être dénoncée à tout moment, par chacune des parties, en cas de non-respect d'une des stipulations qu'elle comporte, ou à chaque date anniversaire, sous réserve d'un préavis de deux mois. Dans le cas où le Centre de Gestion constaterait qu'il n'est pas en mesure de remplir correctement sa mission, notamment par manquement de la collectivité, il se réserve le droit de rompre, sans délai, la convention.

**ARTICLE 5 : Règlement des litiges**

En cas de difficulté le Centre de Gestion et la collectivité s'engagent à trouver en priorité une solution amiable.

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, la compétence sera donnée au Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention est établie en un exemplaire.

Fait à .....,

le .....

Signature et cachet :

Fait à Colmar, le

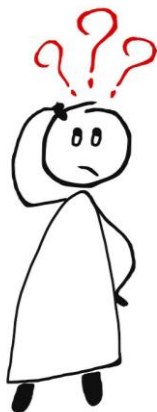
Pour le Centre de Gestion FPT  
du Haut-Rhin,

Le Président,

Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

# DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT

des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de menaces ou tout acte d'intimidation



## Qu'est ce que la violence au travail ?

Les violences représentent un ensemble d'attitudes qui manifestent de l'hostilité ou de l'agressivité entre les individus, volontairement ou involontairement, à l'encontre d'autrui, sur sa personne ou sur ses biens.

### 2 types de violences :

- **Verbales** : propos excessifs, blessants, grossiers ou des provocations à la haine, à la violence ou aux discriminations
- **Physiques** : atteinte à l'intégrité physique de l'individu (coups, blessures, gestes destinés à intimider et/ou à causer un choc émotionnel).



## Pourquoi signaler ces actes de violence ?



L'employeur public a une obligation de protection et de préservation de la santé physique, psychologique et sociale de ses agents.

Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, chaque collectivité territoriale et établissement public doit permettre à ses agents de signaler les actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes. Depuis la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, cette obligation s'est étendue aux atteintes volontaires à l'intégrité physique et menaces ou tout acte d'intimidation.

**Les objectifs de ce signalement ? Orienter et accompagner les agents – Soutenir et protéger les victimes – Traiter les faits signalés pour qu'ils ne se reproduisent plus.**

## Qui peut signaler et sur quoi ?

Le signalement peut être réalisé par toute personne employée par la collectivité (fonctionnaires, stagiaires, contractuels, apprentis), des bénévoles ou intervenants extérieurs, des agents ayant quitté la structure depuis moins de 6 mois, les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis 3 mois maximum.

**L'auteur du signalement peut être la victime ou un témoin des faits.**

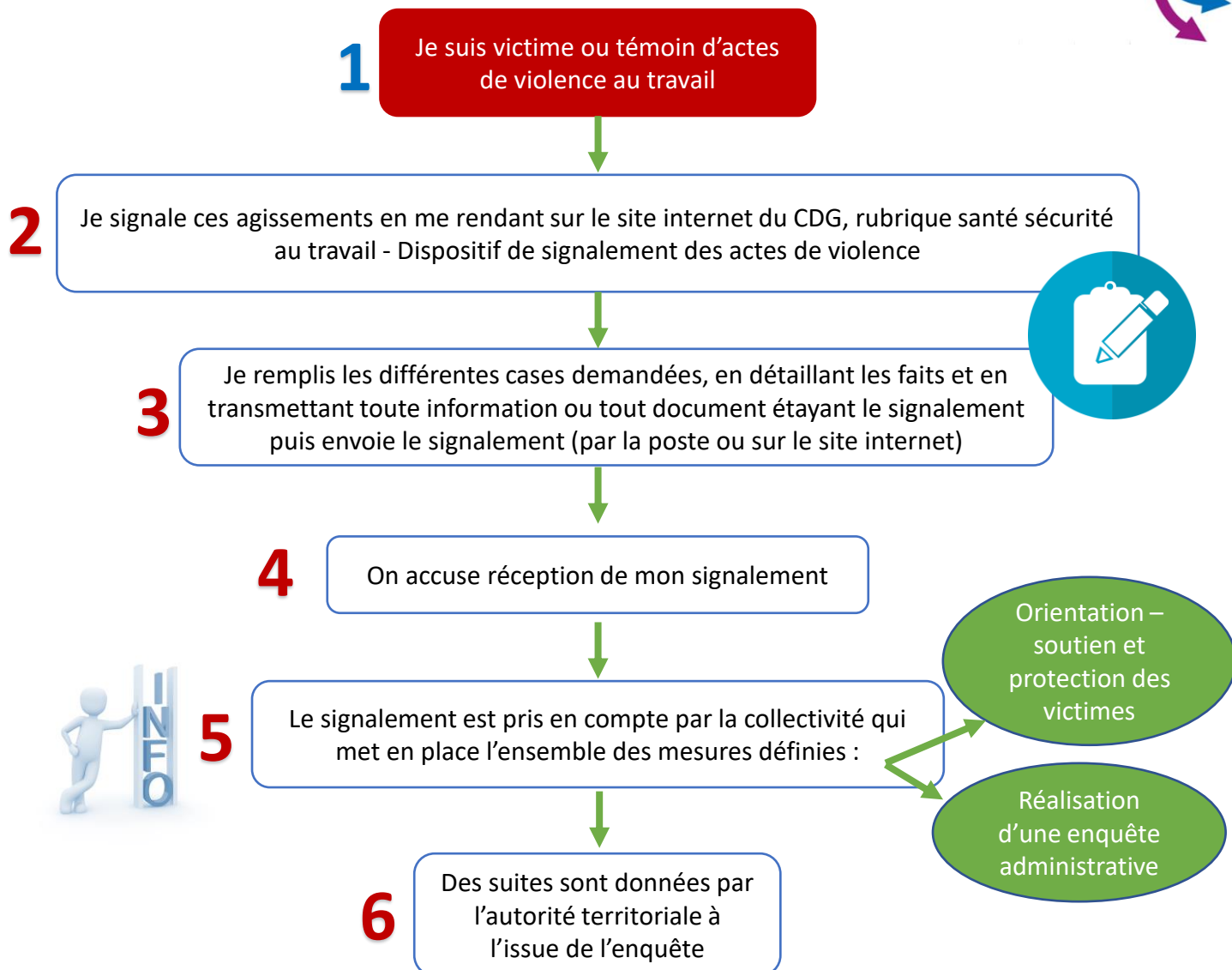
Les faits signalés peuvent être soit d'origine professionnelle, soit d'origine extra-professionnelle mais détectés sur le lieu de travail (ex. : violences conjugales).



## Qui réceptionne le signalement ?

Le Centre de Gestion s'est vu confier la mission de réception des signalements par ma collectivité. Celui-ci réceptionne ma demande avec le formulaire de renseignements complété accompagné de l'ensemble des éléments (informations + documents) par courrier au CDG 68 – Dispositif de signalement des actes de violence avec la mention « confidentiel » ou par courriel à l'adresse suivante : [signalement-violences@cdg68.fr](mailto:signalement-violences@cdg68.fr).

# COMMENT EFFECTUER UN SIGNALEMENT ?



## Est-ce que ce signalement est anonyme ?

L'objectif est de **traiter les situations difficiles et de prévenir leur récurrence**, ce qui n'est possible qu'en **analysant ces situations de travail** qui doivent donc **se rattacher explicitement à des personnes**. Les éventuels destinataires des informations figurant sur les fiches de signalement sont soumis au secret professionnel ou à l'obligation de discrétion. Les données individuelles figurant sur une fiche de signalement ne sont pas consignées dans le dossier administratif de l'agent.



Pour plus d'informations

Prenez connaissance du Guide sur les violences au travail. Retrouvez également les informations sur le dispositif de signalement des actes de violence sur le site du CDG 68.

SCI HÉRITAGE D'ALSACE  
9 RUE DES AULNES  
68150 RIBEAUVILLÉ

MAIRIE DE  
09 MARS 2026  
RIBEAUVILLE



Ribeauvillé, le 03 Mars 2026

Monsieur Le Maire  
Mairie de Ribeauvillé  
2 places de l'Hôtel de ville  
68150 RIBEAUVILLE

### OFFRE D'ACHAT

Courrier recommandé avec accusé de réception

Maison située au 5 rue de la Mairie, 68150 RIBEAUVILLE

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 27/02/26, en réponse à notre offre d'achat du 10/10/2025.

Par la présente lettre, nous soussignés, Madame SIPP Raphaëlle, Madame HERRMANN Emmanuelle, Monsieur HUSSON Julien, Monsieur HERRMANN Thomas, associés de la SCI Héritage d'Alsace, 9 rue des aulnes, 68150 RIBEAUVILLE, vous confirmons notre proposition d'achat pour le bien immobilier suivant :

Une ancienne maison, située au 5 rue de la Mairie, 68150 RIBEAUVILLE ayant pour référence cadastrale : Section AT - parcelle N°58 - superficie de 1,76 are en zone UA du plan local d'urbanisme.

La présente offre d'achat est faite au prix de 30 000,00 euros net vendeur.

Si notre offre est acceptée par le conseil municipal, nous vous remercions d'apposer la mention manuscrite « bon pour acceptation de l'offre » en bas de page et de nous la retourner par courrier recommandé avec accusé de réception.

Nous sommes à votre disposition pour la signature d'un compromis de vente. Une fois le compromis de vente signé, nous vous prions de procéder aux différents diagnostics techniques afin de les joindre à l'acte de vente. Le prix mentionné dans cette offre vous sera versé lors de la signature, chez le notaire, de l'acte authentique de vente.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie, Monsieur Le Maire, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Mme SIPP Raphaëlle

Mme HERRMANN Emmanuelle

Mr HUSSON Julien

Mr HERRMANN Thomas

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Réf dossier n° 070526.5697



Type de bien : **Maison**

Adresse du bien :

**5, rue de la Mairie**

**68150 RIBEAUVILLE**

### Donneur d'ordre

Commune de RIBEAUVILLE  
2, Place de l'Hôtel de Ville  
68150 RIBEAUVILLE

### Propriétaire

Commune de RIBEAUVILLE  
2, Place de l'Hôtel de Ville  
68150 RIBEAUVILLE

### Date de mission

07/05/2026

### Opérateur

Franck BISCHOFF

## Sommaire

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
<b>CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)</b> .....	<b>4</b>
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE .....	4
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	4
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC .....	4
MÉTHODES D'INVESTIGATION .....	5
APPRECIATION SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION .....	6
RELEVÉ DES MESURES .....	7
SYNTHÈSE DU RELEVÉ DES MESURES .....	17
<b>NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>19</b>
ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION .....	20
ANNEXE 2 - ATTESTATION DE L'ANALYSEUR .....	22
<b>RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE</b> .....	<b>23</b>
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE .....	23
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC .....	23
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION .....	24
PROCÉDURES DE PRELEVEMENT .....	25
FICHE DE REPERAGE .....	27
ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL .....	31
<b>ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ</b> .....	<b>33</b>
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	33
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC .....	33
IDENTIFICATION DES APPAREILS .....	34
ANOMALIES IDENTIFIÉES .....	34
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCE ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CÔTÉ ET MOTIFS .....	34
CONSTATATIONS DIVERSES .....	34
<b>ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ELECTRICITÉ</b> .....	<b>36</b>
DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES .....	36
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	36
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR .....	36
CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES .....	37
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	37
EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS .....	41
ANOMALIES IDENTIFIÉES .....	41
<b>ANNEXES</b> .....	<b>43</b>
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION .....	43
ATTESTATION SUR L'HONNEUR .....	44
ATTESTATION D'ASSURANCE .....	45

## RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **07/05/2026**

Opérateur : **Franck BISCHOFF**

Localisation de l'immeuble	Propriétaire
Type : <b>Maison</b> Adresse : <b>5, rue de la Mairie</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Civilité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>

### CONSTAT DE PRESENCE D'AMIANTE

(Article R.1334-24 du Code de la Santé Publique; Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011)

#### Conclusion :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

### CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

(Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique ; norme NF X 46-030)

#### Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements dégradés contenant du plomb.

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le bien n'étant pas équipé d'un dispositif fixe de chauffage, le diagnostic de performance énergétique n'est pas réalisable et le bien n'est donc pas soumis à l'établissement d'un DPE.

### ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

(Norme NF P45-500)

Anomalie(s) de type : A2

### ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

(Fascicule de documentation NF C 16-600)

Présence d'anomalie(s).


## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP) AVANT VENTE

Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique; CREP réalisé en application de l'article L. 1334-6 du même code; arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, norme NF X 46-030.

Réf dossier n° 070526.5697

A – Désignation de l'immeuble		
LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	OCCUPATION
Adresse : <b>5, rue de la Mairie</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b> Type de bien : <b>Maison</b> Année de construction : <b>Antérieure à 1949</b>	Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	L'occupant est: <b>sans objet, bien vacant</b>  Présence d'enfants : <b>NON</b>

B – Désignation du donneur d'ordre	
IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Adresse : <b>5, rue de la Mairie</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b> Type de bien : <b>Maison</b> Année de construction : <b>Antérieure à 1949</b>	Date de mission : <b>07/05/2026</b> Date d'émission du rapport : <b>07/05/2026</b> Documents remis : <b>Aucun document technique fourni</b> Accompagnateur : <b>M. HERRMANN</b>

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic	
IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>ACTIBÂT</b> Nom : <b>Franck BISCHOFF</b> Adresse : <b>4a, rue de l'Eglise ASPACH-LE-HAUT</b> Code postal : <b>68700</b> Ville : <b>ASPACH-MICHELBACH</b>  N° de siret : <b>490 109 287 00030</b>  Signature : 	Certificat de compétence délivrée par : <b>I.Cert</b> Adresse : <b>Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire</b> Le : <b>31/10/2022</b> N° certification : <b>CPDI0234</b>  Cie d'assurance : <b>Allianz</b> N° de police d'assurance : <b>55758789</b> Date de validité : <b>31/12/2025</b>  Référence réglementaire spécifique utilisée : <b>Norme NF X 46-030</b>

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISÉ	
Modèle : <b>XLP 300</b>	N° de série de l'appareil : <b>15689</b>
Date de chargement de la source : <b>30/08/2023</b>	Nature du radionucléide : <b>Cd 109</b>
Activité à cette date : <b>370</b>	

Conclusion :

**Le constat de risque d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements dégradés contenant du plomb.**

241 unités de diagnostic	1.24% non classées	42.74% de classe 0	30.71% de classe 1	2.90% de classe 2	22.41% de classe 3
--------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

**Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.**

**En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.**

Dossier n°: 070526.5697

4/45

Nombre total de pages du rapport : 29

## SOMMAIRE

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE .....	4
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	4
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC .....	4
METHODES D'INVESTIGATION .....	5
APPRECIATION SUR L'ETAT GENERAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION .....	6
RELEVÉ DES MESURES .....	7
SYNTHÈSE DU RELEVÉ DES MESURES .....	17
NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE .....	19
ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION .....	20
ANNEXE 2 - ATTESTATION DE L'ANALYSEUR .....	22

## D – METHODES D'INVESTIGATION

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Le présent constat est réalisé en application de l'article L. 1334-6, et porte uniquement sur les revêtements privatifs du logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

Lorsque le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (y compris par exemple, la partie extérieure des portes palières).

Les mesures effectuées sur les unités de diagnostics sont réalisées à l'aide d'un analyseur portable permettant de détecter le plomb éventuellement présent dans les différents revêtements. Conformément à la réglementation en vigueur, l'utilisateur de cet appareil a obtenu une autorisation de détention régulière délivrée par la DGSNR (Direction Générale de la Sécurité Nucléaire et de la Radioprotection). Le présent constat ne comprend pas la mise en oeuvre de méthodes destructives, ni la dépose d'éléments de la construction ou d'habillage ou le déplacement de mobilier. Un prélèvement du revêtement pour analyse chimique est effectué lorsque la mesure est impossible (éléments difficiles d'accès pour l'appareil, surfaces insuffisamment planes ou forte rugosité) ou non concluante au regard de la précision de l'appareil ou éventuellement lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2mg/cm<sup>2</sup>.

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par l'opérateur conformément à la norme NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

### Analyseur utilisé

<b>APPAREIL A FLUORESCENCE X</b>			
Nom du fabricant de l'appareil	NITON		
Déclaration ASNR	N° : CODEP STR 2019 042196	Date de déclaration 03 10 2019	
Nom du responsable de l'activité nucléaire	M. Franck BISCHOFF		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	M. Franck BISCHOFF		
Fabricant de l'étalon	NITON	n° NIST de l'étalon	1101-46A
Concentration	1.02mg/cm <sup>2</sup>	Incertitude	+ ou - 0.08 mg/cm <sup>2</sup>
Vérification de la justesse de l'appareil en début du CREP	Date : 07/05/2026	n° de la mesure	0
		concentration	1 mg/cm <sup>2</sup>
Vérification de la justesse de l'appareil en fin du CREP	Date : 07/05/2026	n° de la mesure	402
		concentration	1 mg/cm <sup>2</sup>
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu	Date : Sans objet	n° de la mesure	
		concentration	mg/cm <sup>2</sup>

### Laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Sans objet
Nom du contact	Sans objet
Coordonnées	
Référence du rapport d'essai	Sans objet
Date d'envoi des prélèvements	Sans objet
Date de réception des résultats	Sans objet

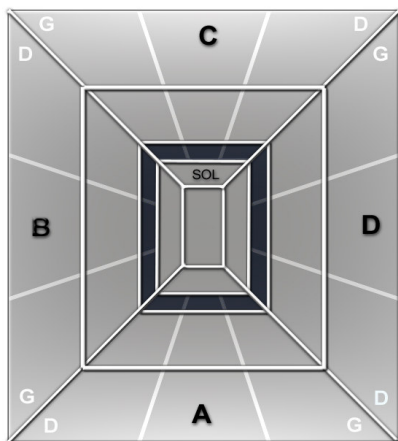
## **E – Appréciation sur l'état général du bien objet de la mission**

<b>RISQUES DE SATURNISME INFANTILE</b>	
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<b>OUI</b>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<b>OUI</b>
<b>SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI</b>	
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<b>OUI</b>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<b>OUI</b>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<b>OUI</b>

**Conformément à l'arrêté du 19 août 2011, nous vous informons que nous transmettons une copie du présent constat à l'Agence Régionale de Santé.**

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

## SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local  
Mur B : Mur gauche  
Mur C : Mur du fond  
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

La zone plafond est indiquée en clair sur le croquis de situation.

### Abréviations :

**Cl** : classement

**NV** : Non visible

**ND** : Non dégradé

**EU** : Etat d'usage

**DE** : Dégradé

int=intérieur ext=extérieur D=droit G=gauche Fen=fenêtre M=milieu P=porte

1 Fenêtre1 : fenêtre la plus à gauche sur le pan de mur mentionné.

1 Fenêtre2 : 2<sup>e</sup> mesure sur la fenêtre la plus à gauche

1 Porte1 : idem

**non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible

**état d'usage** : c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles

**dégradé** : c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Remarque : le bien a été visité dans le sens des aiguilles d'une montre.

## F – Relevé des mesures

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm <sup>2</sup>	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>Calibrage début</b>										
0						POS	1			

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm <sup>2</sup>	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>RDC EXTÉRIEUR</b>										
17	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
18	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
19	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
20	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
21	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
22	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	

23	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
24	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
25	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
26	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
27	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
28	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
29	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
30	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
31	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
32	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>4</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>			<b>0%</b>

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm <sup>2</sup>	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>RDC ENTRÉE</b>										
1	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
2	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
3	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
4	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
5	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
6	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
7	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
8	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
9	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
10	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
11	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
12	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
13	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
14	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
15	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
16	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
33	A	embrasure1 porte ext	Pierre	Crépi		POS	4.2	écaillage DE	3	
34	A	huisserie1 porte ext	Bois	Peinture		POS	4.2	écaillage DE	3	
35	A	porte1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	4.2	écaillage DE	3	
36	A	huisserie1 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
37	A	huisserie2 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
38	A	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.3		0	
39	A	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.1		0	
40	C	huisserie1 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
41	C	huisserie2 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.1		0	
42	C	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.1		0	
43	C	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.1		0	
44	D	huisserie1 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
45	D	huisserie2 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
46	D	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.1		0	
47	D	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.2		0	
48		marche1	Bois	Peinture		NEG	0.1		0	
49		marche2	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
50		contre marche1	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
51		contre marche2	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
52		barreau1	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
53		barreau2	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
54		crémaillère1	Plâtre	Peinture		NEG	0.3		0	
55		crémaillère2	Plâtre	Peinture		NEG	0.2		0	
56		main courante1	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	

57		main courante2	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
58		balustre1	Bois	Peinture		NEG	0.1		0	
59		balustre2	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
60		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
61		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
62		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
63		plafond	Bois	Peinture		NEG	0.1		0	
x		Plinthes								carrelage
<b>Nombre total d'UD</b>		<b>22</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>3</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>13.64%</b>		

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>RDC BUANDERIE</b>										
64	A	huisserie1 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
65	A	huisserie2 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
66	A	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.4		0	
67	A	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.2		0	
68	C	huisserie1 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
69	C	huisserie2 porte int	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
70	C	porte1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.5		0	
71	C	porte2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0.4		0	
72	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0.2		0	
73	B	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0.5		0	
74	B	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
75	B	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
76	B	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
77	B	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0.1		0	
78	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0.3		0	
79	B	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0.1		0	
80	D	embrasure1 fen	Pierre	Crépi		POS	5	DE	3	
81	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	5	écaillage DE	3	
82	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	5	écaillage DE	3	
83	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	5	écaillage DE	3	
84	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	5	écaillage DE	3	
85	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
86	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
87	D	volet1 int	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
88	D	volet2 int	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
89	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
90	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
91	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
92	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
93	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
94	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
95	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
96	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
97	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
98	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
99	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
100	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
101	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
102	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
103	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	

104	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
105		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
106		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
107		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
108		plafond	Bois	Peinture		NEG	0		0	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>20</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>5</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>			<b>25%</b>

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm <sup>2</sup>	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE PALIER</b>										
109	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	6	écaillage DE	3	
110	A	porte1	Bois	Peinture	Gauche	POS	6	écaillage DE	3	
111	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	30	ND	1	
112	D	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	30	ND	1	
113	C	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
114	C	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
115	C	porte1	Bois	Peinture	Droite	NEG	0.2		0	
116	C	porte2	Bois	Peinture	Droite	NEG	0.3		0	
117	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
118	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
119	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
120	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
121	C	mur haut	Bois	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
122	C	mur haut	Bois	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
123	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
124	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
125	D	plinthe	Bois	Peinture		POS	2.2	traces de chocs EU	2	
126		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
127		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>12</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>2</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>			<b>16.67%</b>

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm <sup>2</sup>	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE DGT 1</b>										
128	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0.5		0	
129	B	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0.3		0	
130	B	porte1	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0.2		0	
131	B	porte2	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0.3		0	
132	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	5	ND	1	
133	B	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	5	ND	1	
134	C	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	12	ND	1	
135	C	porte1	Bois	Peinture	Gauche	POS	12	ND	1	
136	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	5	traces de chocs EU	2	
137	D	porte1	Bois	Peinture	Gauche	POS	5	traces de chocs EU	2	
138	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0.1		0	
139	D	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
140	D	porte1	Bois	Peinture	Droite	NEG	0.1		0	
141	D	porte2	Bois	Peinture	Droite	NEG	0.3		0	
142	D	embrasure1	Bois	Crépi		POS	4	écaillage	3	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
145	D	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Droite	POS	4	DE ND	1	
147	D	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		POS	4	ND	1	
148	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	4	ND	1	
150	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Droite	POS	4	ND	1	
151	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
152	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
153	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
154	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
155	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
156	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
157	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.2		0	
158	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
159	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
160	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
161	D	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
162	C	plinthe	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
x		Plafond								polystyrène
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>21</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>1</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>			<b>4.76%</b>

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE PIÈCE 1</b>										
163	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	6	ND	1	
164	A	porte1	Bois	Peinture	Droite	POS	6	ND	1	
165	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	6	ND	1	
166	D	porte1	Bois	Peinture	Droite	POS	6	ND	1	
167	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Droite	POS	6	ND	1	
168	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	6	ND	1	
169	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
170	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
171	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
172	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
173	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
174	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
175	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
176	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
177		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
178		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
179	C	plinthe	Bois	Peinture		POS	4	ND	1	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>12</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>			<b>0%</b>

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE PIÈCE 2</b>										
180	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	10	traces de chocs EU	2	
181	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	10	traces de chocs EU	2	
182	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.2		0	
183	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
184	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
185	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
186	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.2		0	
187	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
188	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
189	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
190	B	plinthe	Bois	Peinture		POS	5	ND	1	
191		plafond	Bois	Peinture		POS	10	écaillage	3	

								DE		
192	C	volet1 ext	Bois	Peinture		POS	17	écaillage DE	3	
193	C	volet1 int	Bois	Peinture		POS	17	écaillage DE	3	
194	C	embrasure1 fen	Bois	Crépi		POS	17	DE	3	
195	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	17	écaillage DE	3	
196	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	17	écaillage DE	3	
197	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	17	écaillage DE	3	
198	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	17	écaillage DE	3	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>14</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>7</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>50%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE DGT 2</b>										
199	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	5	ND	1	
200	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	5	ND	1	
201	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	5	ND	1	
202	B	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	5	ND	1	
203	C	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	5	ND	1	
204	C	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	5	ND	1	
205	D	embrasure1 fen	Bois	Crépi		POS	20	ND	1	
206	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Gauche	POS	20	ND	1	
207	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	20	ND	1	
208	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	20	ND	1	
209	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Gauche	POS	20	ND	1	
210	D	embrasure1 fen	Bois	Crépi		POS	20	ND	1	
211	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	20	ND	1	
212	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	20	ND	1	
213	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	20	ND	1	
214	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	20	ND	1	
215	D	embrasure1 fen	Bois	Crépi		POS	20	ND	1	
216	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Droite	POS	20	ND	1	
217	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	20	ND	1	
218	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	20	ND	1	
219	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Droite	POS	20	ND	1	
220	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
221	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
222	B	plinthe	Bois	Peinture		POS	7	ND	1	
223		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
224		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
225	D	mur haut	Bois	Peinture	>1m.	POS	7	ND	1	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>25</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>0%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE PIECE 3</b>										
226	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	7	ND	1	

227	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	7	ND	1	
228	C	embrasure1 fen	Bois	Crépi		POS	7	ND	1	
229	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	7	ND	1	
230	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	7	ND	1	
231	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	7	ND	1	
232	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	7	ND	1	
233	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
234	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
235	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
236	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
237	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
238	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
239	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
240	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
241		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
242		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
243	C	plinthe	Bois	Peinture		POS	7	traces de chocs EU	2	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>13</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>0%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE W.C</b>										
244	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	4	ND	1	
245	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	4	ND	1	
246	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
247	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.2		0	
248	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
249	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
250	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
251	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
252	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
253	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.2		0	
254		plafond	Bois	Peinture		POS	4	écaillage DE	3	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>7</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>1</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>14.29%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE CUISINE</b>										
255	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	4	écaillage DE	3	
256	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	POS	4	ND	1	
257	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
258	B	huisserie3 porte	Bois	Peinture		NEG	0.4		0	
259	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
260	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
261	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
262	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
263	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
264	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
265	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
266	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
267		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
268		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
269	C	embrasure1 fen	Pierre	Crépi		POS	16	écaillage DE	3	
270	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	16	ND	1	
271	C	huisserie1 ext	Bois	Peinture		POS	16	ND	1	

		fen								
272	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	16	ND	1	
273	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	16	ND	1	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>13</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>2</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>15.38%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ETAGE PIECE 4</b>										
274	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
275	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	16	écaillage DE	3	
276	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
277	D	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	16	écaillage DE	3	
278	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	16	DE	3	
279	B	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	16	DE	3	
280	C	volet1 ext	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
281	C	volet1 int	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
282	C	embrasure1 fen	Pierre	Crépi		POS	16	DE	3	
283	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Gauche	POS	16	écaillage DE	3	
284	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
285	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
286	C	allège1	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
287	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Gauche	POS	16	écaillage DE	3	
288	C	volet1 ext	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
289	C	volet1 int	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
290	C	embrasure1 fen	Pierre	Crépi		POS	16	écaillage DE	3	
291	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Droite	POS	16	écaillage DE	3	
292	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
293	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	16	écaillage DE	3	
294	C	allège1	Bois	Peinture		POS	16	ND	1	
295	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Droite	POS	16	écaillage DE	3	
296	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
297	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
298	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
299	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
300	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
301	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
302	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
303	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
304	B	plinthe	Bois	Peinture		POS	7	traces de chocs EU	2	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>25</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>19</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>76%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
--------	------	---------------------	----------	-----------------	-----------------	-----	---------------	------------------	--------	-----------

1ER ÉTAGE PIÈCE 5										
305	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	14	ND	1	
306	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	14	ND	1	
307	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	14	ND	1	
308	B	porte1	Bois	Peinture	Gauche	POS	14	ND	1	
309	B	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	14	écaillage DE	3	
310	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
311	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
312	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
313	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
314	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
315	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
316	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
317	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
318	D	plinthe	Bois	Peinture		POS	8	ND	1	
319		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
320		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
321	D	volet1 ext	Bois	Peinture		POS	14	écaillage DE	3	
322	D	volet1 int	Bois	Peinture		POS	14	écaillage DE	3	
323	D	embrasure1 fen	Pierre	Crépi		POS	14	écaillage DE	3	
324	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	14	écaillage DE	3	
325	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	14	écaillage DE	3	
326	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	14	écaillage DE	3	
327	D	allège1	Bois	Peinture		POS	14	écaillage DE	3	
328	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	14	écaillage DE	3	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>18</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>8</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>			<b>44.44%</b>

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE SALLE D'EAU										
329	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	14	ND	1	
330	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	14	ND	1	
331	D	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	14	ND	1	
332	D	porte1	Bois	Peinture	Gauche	POS	14	ND	1	
333	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
334	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
335	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
336	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
337	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
338	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
339	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
340	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
341	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
342	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
343	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
344	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
345	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.2		0	
346	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
347	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
348	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
349	D	plinthe	Bois	Peinture		POS	6	ND	1	
350		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
351		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
352	C	embrasure1	Pierre	Crépi		POS	8	DE	3	

		fen								
353	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	8	ND	1	
354	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	8	écaillage DE	3	
355	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	8	ND	1	
356	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	8	écaillage DE	3	
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>15</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>3</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>20%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE DGT 3</b>										
357	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
358	A	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
359	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
360	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
361	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
362	B	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.4		0	
363	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
364	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
365	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.5		0	
366	C	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
367	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
368	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
369	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.1		0	
370	D	mur haut	Enduit	Peinture	>1m.	NEG	0.3		0	
371	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
372	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
373		plafond	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
374		plafond	Bois	Peinture		NEG	0.2		0	
x		Huisserie								brut
<b>Nombre total d'UD</b>			<b>6</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>0%</b>	

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>1ER ÉTAGE PIÈCE 6</b>										
375	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		POS	17	ND	1	
376	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	POS	17	ND	1	
377	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
378	A	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.1		0	
379	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
380	A	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
381	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
382	B	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.3		0	
383	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.3		0	
384	B	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.1		0	
385	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
386	C	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.4		0	
387	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.4		0	
388	C	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
389	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.5		0	
390	D	mur haut	Enduit	Papier peint	>1m.	NEG	0.2		0	
391	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.2		0	
392	D	mur bas	Enduit	Peinture	<1m.	NEG	0.5		0	
393	C	plinthe	Bois	Peinture		POS	12	ND	1	
394		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
395		plafond	Enduit	Peinture		NEG	0		0	
396	B	embrasure1 fen	Pierre	Crépi		POS	15	écaillage DE	3	
397	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	POS	15	ND	1	
398	B	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		POS	15	écaillage DE	3	
399	B	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		POS	15	ND	1	

400	B	allège1	Bois	Peinture		POS	15	ND	1	
401	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	POS	15	écaillage DE	3	
<b>Nombre total d'UD</b>		<b>14</b>	<b>Nbre d'unités de classe 3</b>		<b>3</b>	<b>Pourcentage de classe 3</b>		<b>21.43%</b>		

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
<b>Calibrage fin</b>										
402						POS	1			

Les n° de mesures commençant par la lettre P correspondent à des prélèvements.  
Leur concentration est exprimée en mg/g, le seuil positif est de 1.5 mg/g.

Durée de validité

Si le présent constat révèle la présence de revêtements contenant du plomb avec une concentration supérieure à 1mg/cm², il doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de toute promesse unilatérale de vente ou d'achat ou de contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble et moins de six ans à la date de signature de tout nouveau contrat de location. Passé ce délai, le constat devra être actualisé.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

**Tous les locaux ont été visités :**

**OUI**       **NON**

**Liste des locaux visités :** Extérieur, Entrée, Buanderie, Palier, Dgt 1, Pièce 1, Pièce 2, Dgt 2, Pièce 3, W.C, Cuisine, Pièce 4, Pièce 5, Salle d'eau, Dgt 3, Pièce 6.

**Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités**

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
Néant	Néant

**G – SYNTHESE DU RELEVÉ DES MESURES**

**Nombre total d'unités de diagnostic : 241**

**Pourcentage respectif des unités de diagnostic de classe 0, 1, 2 et 3 par rapport au nombre total d'unités de diagnostic :**

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement	% des unités de diagnostic
< 1mg/cm² (ou < 1,5 mg/g)		0	43%
≥ 1mg/cm² (ou ≥ 1,5 mg/g)	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1	31%
	Etat d'usage (EU)	2	3%
	Dégradé (DE)	3	22%

**Classement des unités de diagnostic**

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	241	3	103	74	7	54
%	100.00 %	1.24 %	42.74 %	30.71 %	2.90 %	22.41 %

**Recommandations au propriétaire**

Il est rappelé au propriétaire du bien l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les peintures au plomb afin d'éviter leur dégradation future. Il est rappelé au propriétaire l'obligation d'effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb et l'obligation de communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises. Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup> devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

**Article L1334 – 9**

(Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 art. 76 III Journal Officiel du 11 août 2004)

(Ordonnance n° 2005-1087 du 1 septembre 2005 art. 2 I Journal Officiel du 2 septembre 2005)

**Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.**

## NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES RISQUES LIÉS A LA PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

(conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 19 août 2011)

### **Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

#### Deux documents vous informent :

le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**

la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

#### **Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- A. Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- B. Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- C. Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- D. Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

#### **En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :**

- E. Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- F. Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- G. Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### **Si vous êtes enceinte :**

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.**

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**

DATE DU RAPPORT : **07/05/2026**

OPERATEUR : **Franck BISCHOFF**

**CACHET**

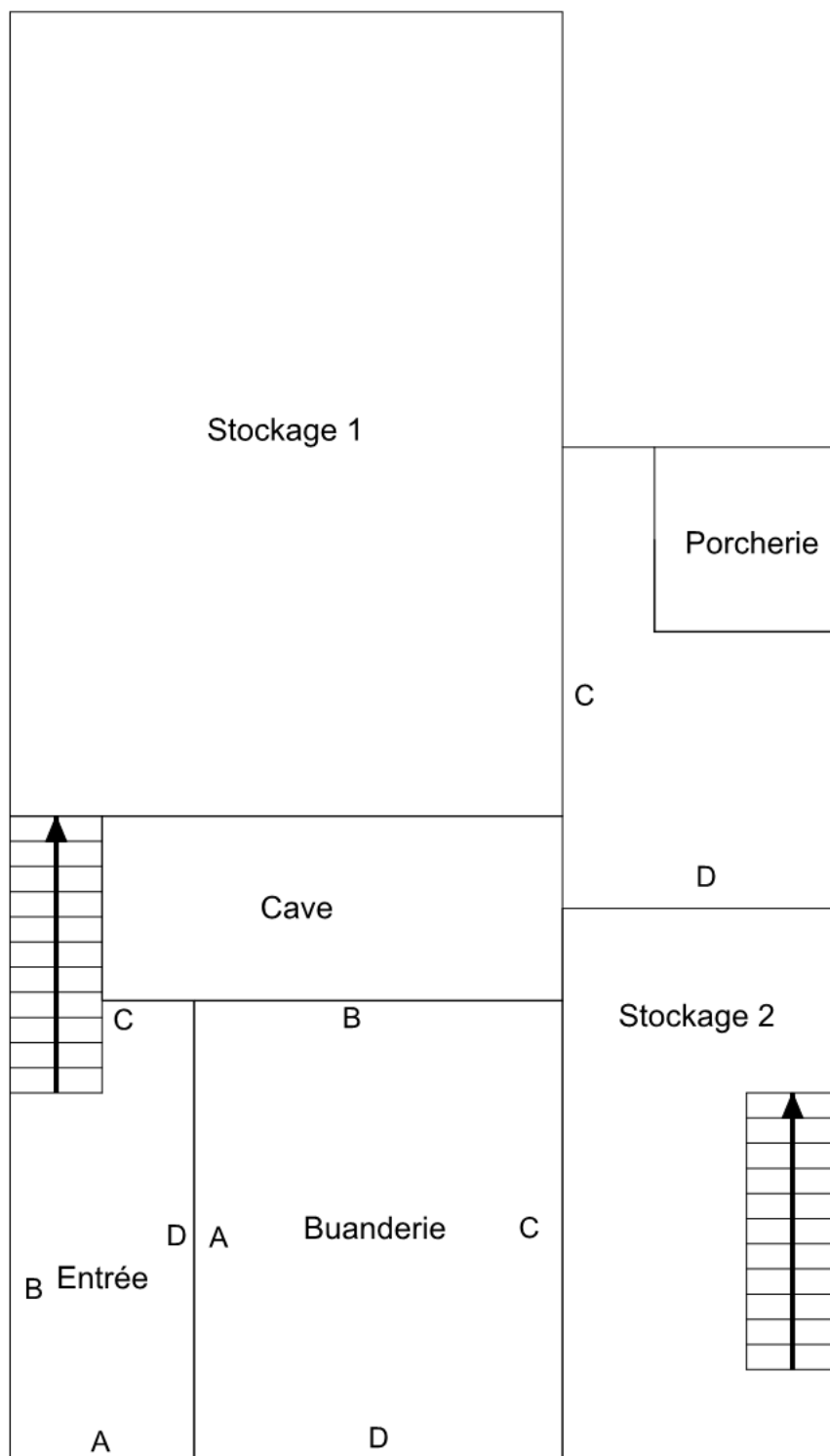


**SIGNATURE**



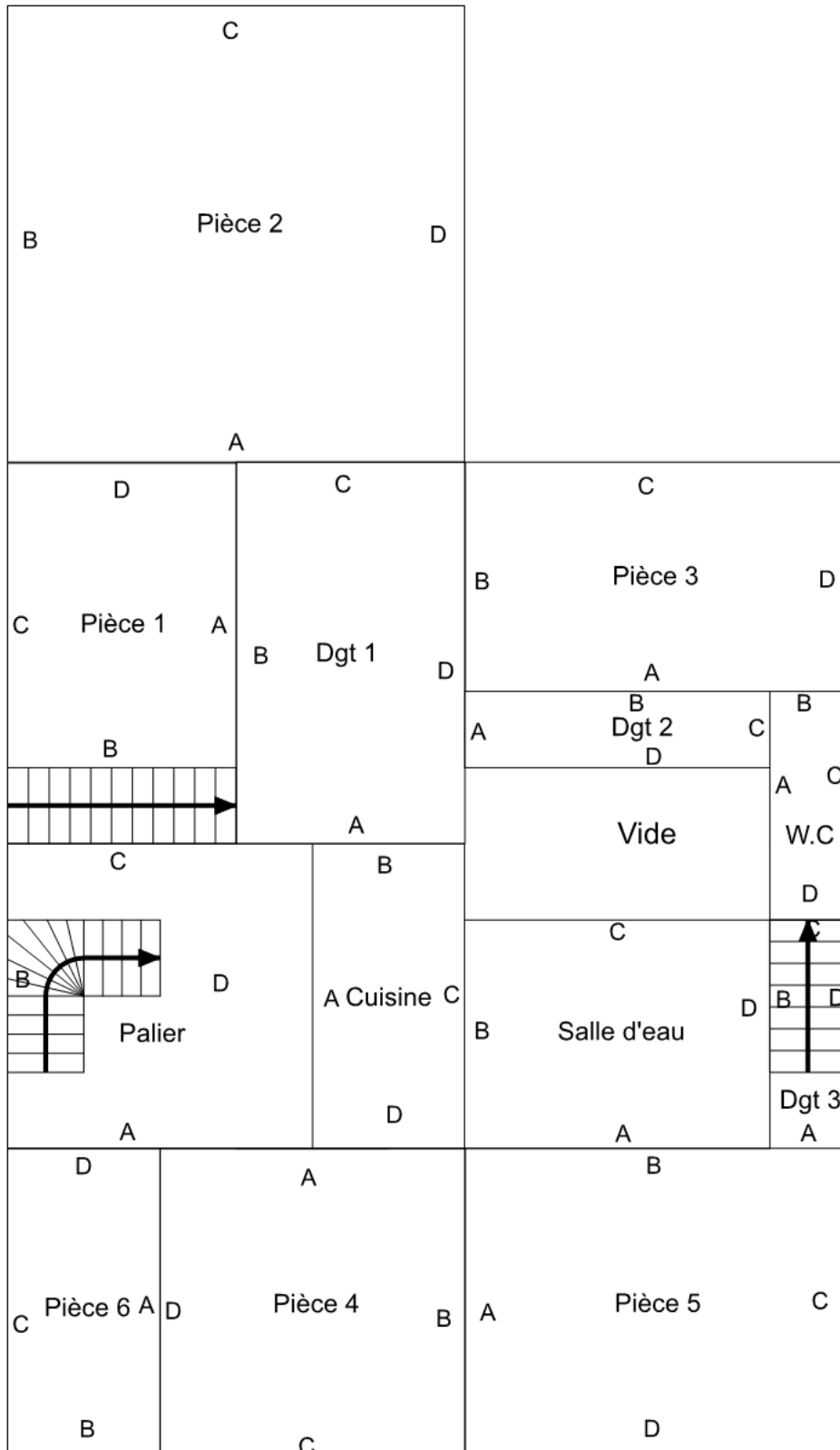
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert (Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire)**.

**ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION**  
 B



A

**Rdc**



1er étage

**ANNEXE 2 - ATTESTATION DE L'ANALYSEUR**

## ATTESTATION DU FABRICANT DE L'APPAREIL DE DETECTION DU PLOMB



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements  
scientifiquesTraduction du document ThermoFisher Scientific du 1<sup>er</sup> mars 2011 signé par Dr. Björn KlauéUsage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm<sup>2</sup> de plomb nous statuons que :

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm<sup>2</sup> dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

## RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15 du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B, des articles R 1334-20 et R 1334-21

Réf dossier n° 070526.5697

### A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	
Adresse : <b>5, rue de la Mairie</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b> Catégorie bien : <b>Habitation (maison individuelle)</b> Date de construction : <b>Antérieure au 1er janvier 1949</b> Type de bien : <b>Maison</b>	Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Documents remis : <b>Aucun document technique fourni</b>  Laboratoire accrédité COFRAC : <b>Sans objet</b>

### B – Désignation du commanditaire

IDENTITE DU COMMANDITAIRE	MISSION
Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Date de repérage : <b>07/05/2026</b> Date d'émission du rapport : <b>07/05/2026</b> Accompagnateur : <b>M. HERRMANN</b>

### C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>ACTIBÂT</b> Nom : <b>Franck BISCHOFF</b> Adresse : <b>4a, rue de l'Eglise ASPACH-LE-HAUT</b> Code postal : <b>68700</b> Ville : <b>ASPACH-MICHELBACH</b> N° de siret : <b>490 109 287 00030</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>I.Cert</b> Adresse : <b>Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire</b> Le : <b>31/10/2022</b> N° certification : <b>CPDI0234</b> Cie d'assurance : <b>Allianz</b> N° de police d'assurance : <b>55758789</b> Date de validité : <b>31/12/2025</b>

Conclusion :

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

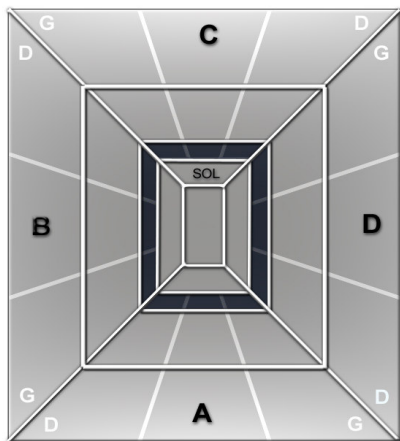
**Objet de la mission** : dresser un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante et déterminer si le bien présente un danger potentiel ou immédiat pour les occupants et les professionnels du bâtiment amenés à effectuer des travaux lié à une exposition à l'amiante

Nombre total de pages du rapport : 29

## SOMMAIRE

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE.....	23
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC .....	23
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION .....	24
PROCEDURES DE PRELEVEMENT .....	25
FICHE DE REPERAGE .....	27
ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL .....	31

## SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès à la pièce  
Mur B : Mur gauche  
Mur C : Mur du fond  
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

## CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent repérage se limite aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire entraînant réparation, remise en état ou ajout de matériau ou faisant perdre sa fonction au matériau (technique, esthétique...).

La recherche ne concernera donc que les zones visibles et accessibles.

La recherche est réalisée sans démontage hormis le soulèvement de plaques de faux-plafond ou trappes de visites mobiles.

En cas de présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur préconise des investigations complémentaires et émet des réserves appropriées.

En conséquence :

- aucun sondage ou prélèvement ne peut être réalisé sur des matériaux comme les conduits de fluide, les panneaux assurant l'habillage d'une gaine ou d'un coffre, les panneaux de cloisons, les clapets ou volets coupe-feu, les panneaux collés ou vissés assurant une étanchéité...

- les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Sont considérés comme faux plafonds, les éléments rapportés en sous face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.

Ne sont pas considérés comme faux plafonds, les faux plafonds constitués de :

- Plâtre enduits sur béton hourdis
- Plâtre enduits sur grillage, lattes de bois, briquettes de terre cuite ou baculas
- Plâtre préfabriqué en plaques fixées sur ossature (staff, plaque de plâtre) destinées à recevoir une peinture.

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage.

- Dans le mobilier, les éléments de décoration, les éléments non fixés de manière définitive, les installations faisant partie du processus de fabrication, les éléments d'assemblage, d'étanchéité et de fixation (fourreaux, joints, colle, mastic, ...) et autres éléments ponctuels ou pelliculaires (enduits, peinture, papiers peints, ...)

- Dans les éléments industrialisés livrés entiers et non modifiables au titre de leur fonctionnement normal (ventilo-convecteurs, groupe froid, ventilateurs, moteurs, cabines d'ascenseur, ...)

Il est donc possible que des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante se trouvent dans des zones non accessibles, pour lesquels des investigations et analyses ultérieures doivent être effectuées, notamment en cas de travaux ou de démolition. Aucun autre local ou partie autre que ceux indiqués dans la liste des locaux visités n'a été visité.

Les cartographies présentes dans le rapport sont des schémas de repérage, sans échelles, non contractuels.

- Sauf mention contraire dans le présent rapport, le présent repérage s'arrête au dessus du niveau fini des dallages en béton, des enrobés et du terrain aménagé.

- Sauf mention contraire dans le présent rapport, les regards n'ont pas été ouverts, les caniveaux, canalisations et autres ouvrages enterrés ainsi que les toitures non accessibles en toute sécurité n'ont pas été visités.

Enfin aucun sondage ou prélèvement n'est réalisé sur les enduits des façades, car ces investigations auraient pour conséquence de faire perdre aux ouvrages leur fonction d'étanchéité et nécessiterait une réparation n'entrant pas dans le cadre d'un repérage amiante avant vente. Ainsi ces investigations seront à réaliser dans le cadre d'un repérage amiante avant travaux ou démolition.

## MODALITES DE REALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES

La quantité et la localisation des investigations approfondies sont définies par l'opérateur de repérage en fonction des conditions d'accès aux matériaux ou produits, et du nombre de sondages à réaliser selon l'Annexe A de la norme NF X 46-020. L'opérateur de repérage réalise les investigations approfondies non destructives nécessaires et définit le nombre et l'emplacement des investigations approfondies destructives qui permettent de rendre accessibles les parties d'ouvrages à inspecter.

Les investigations approfondies, réalisées par l'opérateur de repérage, une entreprise de travaux, une régie, mandatée par le donneur d'ordre, doivent respecter le cadre juridique prévu aux articles relatifs au risque amiante du code du travail et en particulier à ceux relatifs à la prévention des risques lors d'intervention sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Exemples d'investigations approfondies :

non destructives : déposer une trappe d'accès, soulever un faux-plafond (n'implique aucune dégradation) ;

Lorsque, dans des cas très exceptionnels certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant le début de l'intervention, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires à réaliser.

## Procédures de prélèvement

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en application des dispositions de la norme NF X 46-020. L'opérateur délimite une zone d'intervention avant de procéder au prélèvement et applique un fixateur afin de limiter l'émission de fibres d'amiante. Des outils de prélèvement propres et adaptés sont utilisés de manière à générer un minimum de poussière et éliminer tout risque de contamination croisée lors de l'intervention.

L'échantillon doit être suffisant pour permettre une description macroscopique, une analyse et une contre-analyse. Une fois prélevé l'échantillon est immédiatement conditionné dans un double emballage individuel hermétique et l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage dès le prélèvement réalisé. Le point de prélèvement est stabilisé après l'opération à l'aide d'un fixateur.

Une brumisation ou une imprégnation par de l'eau des matériaux ou produits à sonder ou à prélever est éventuellement pratiquée à l'endroit du prélèvement ou du sondage. Le ou les secteurs où ils ont été éventuellement effectués sont nettoyés et stabilisés après intervention.

Pour les prélèvements et sondages sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur de repérage nettoie sa zone d'intervention et élimine les débris résultant de son intervention.

## MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

D'une manière générale, les personnes autres que l'opérateur de repérage doivent être éloignées du lieu d'intervention, quelle que soit l'étape en cours. En cas de besoin, les locaux concernés doivent être évacués et des mesures d'isolement peuvent être préconisées.

## MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Tout au long de sa mission, l'opérateur de repérage assure sa propre protection par la mise en place d'une protection individuelle adaptée.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible une protection est mise en place afin d'assurer un nettoyage de la zone d'intervention. Une fiche d'accompagnement des prélèvements reprenant l'identification, est transmise au laboratoire.

Pour permettre une parfaite traçabilité ainsi que leur comptabilité, les prélèvements sont repérés sur un croquis ou un plan de repérage. L'opérateur utilise des gants jetables ainsi qu'un équipement de protection individuelle à usage unique.

Pour chacun des sondages, dès lors que le matériel utilisé implique un contact direct, il est également utilisé des gants à usage unique et des outils propres ou soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Les outils utilisés pour les sondages sont dans la mesure du possible à usage unique. Lorsque cela n'est pas possible, un processus de nettoyage de la totalité de l'outil est mis en œuvre (y compris le porte-lame) afin d'éviter une contamination d'un matériau à un autre.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (art. R.1334-19 du décret 2011-629 du 3 juin 2011) ni du repérage avant travaux (Norme NF X 46-020 du 5 août 2017).

**Programmes de repérage de l'amiante, liste A mentionnée à l'article R. 1334-20**

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
<u>Flocages</u>
<u>Calorifugeages</u>
<u>Faux plafonds</u>

**Programmes de repérage de l'amiante, liste B mentionnée à l'article R. 1334-21**

<u>PAROIS VERTICALES INTERIEURES</u>		
<b>Murs et cloisons</b> (en dur)	Enduits projetés	
	Revêtements durs	Plaques menuiserie Fibres- ciment
<b>Poteaux</b> (périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux	Carton Fibres- ciment Matériau sandwich
		Carton plâtre
	Coffrage perdu	
<b>Cloisons</b> (légères et préfabriquées)	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<b>Gaines</b>	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<b>Coffres</b>	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
<u>PLANCHERS ET PLAFONDS</u>		
<b>Plafonds</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Poutres</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Charpentes</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Gaines</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Coffres</b>	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
<b>Planchers</b>	Dalles de sol	
<u>CONDUITS - CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS INTERIEURS</u>		
<b>Conduits de fluides</b> (air, eau, autres fluides...)	Conduits	
	Enveloppes calorifuge	
<b>Clapets/volets coupe-feu</b>	Clapets	
	Volets	
	Rebouchage	
<b>Portes coupe-feu</b>	Joints	Tresses
		Bandes

Vide-ordures	Conduits		
<b>ELEMENTS EXTERIEURS</b>			
<b>Toitures</b>	Plaques		
	Ardoises		
	Accessoires de couverture	Composites	
		Fibres-ciment	
Bardeaux bitumineux			
<b>Bardages et façades légères</b>	Plaques		
	Ardoises		
	Panneaux	Composites	
Fibres-ciment			
<b>Conduits en toiture et façade</b>	Conduits en amiante-ciment	Eaux pluviales	
		Eaux usées	
		Conduits de fumée	

### FICHE DE REPERAGE

Niv	Localisat°	Composant	Partie de composant	Réf.	Résultat Etat	Critère de décision	Obligation/ Recommandation Comment./Localisation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

<b>Légende</b>	
<b>AT</b>	<b>Marquage (AT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit amianté</b>
<b>NT</b>	<b>Marquage (NT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit non amianté</b>
<b>DC</b>	<b>DC = Document consulté (mentionnant la présence d'un matériau ou produit amianté)</b>
<b>JP</b>	<b>Jugement personnel</b>
<b>MSA</b>	<b>MSA (matériau sans amiante) = matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante</b>
<b>ITA</b>	<b>Impossibilité Technique d'Accès ou inaccessible sans travaux destructifs ou inaccessible directement (pas de moyen d'accès)</b>
<b>CCTP, DOE</b>	<b>Cahier des Clauses Techniques Particulières, Dossier des Ouvrages Exécutés</b>
<b>Colonne Réf.</b>	<b>IA : investigation approfondie, P : prélèvement, R : repérage, S : sondage</b>
<b>ZPSO</b>	<b>ZPSO=Zone Présentant une Similitude d'Ouvrage</b>
<b>Liste A</b>	
<b>CAS 1</b>	L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.
<b>Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux</b>	
<b>CAS 2</b>	La mesure d'empoussièremment dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièremment au propriétaire contre accusé de réception.
<b>Surveillance du niveau d'empoussièremment</b>	
<b>CAS 3</b>	Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièremment ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièremment inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans
<b>Travaux</b>	

	<i>un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.</i>
<b>Liste B</b>	
<b>EP</b>	Cette évaluation périodique consiste à :
<b>Evaluation Périodique</b>	a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ; b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
<b>AC1</b>	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de premier niveau qui consiste à :
<b>Action Corrective de 1er niveau</b>	a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ; c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.
<b>AC2</b>	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de second niveau de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.
<b>Action Corrective de 2nd niveau</b>	Cette action corrective de second niveau consiste à : a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ; b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ; c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

#### Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
Néant	Néant

#### Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés	Motif
Néant	Néant

#### Liste des locaux visités et revêtements en place au jour de la visite

Local	Plancher	Murs, cloisons, poteaux	Plafonds
Entrée	carrelage	enduit + peinture	enduit + peinture
Cave	bois	enduit + peinture	bois + peinture
Stockage 1	terre battue	Pierre + enduit	bois
Stockage 2	bois	Pierre + enduit	bois + enduit + peinture
Buanderie	béton	enduit + peinture	enduit + peinture
Porcherie	Pierre	Pierre	bois
1er étage Palier	revêtement de sol souple collé & bois	enduit + bois + peinture	enduit + peinture
Dgt 1	revêtement de sol souple collé	enduit + papier peint + peinture	polystyrène
Pièce 1	revêtement de sol souple collé	enduit + peinture	enduit + peinture
Pièce 2	revêtement de sol souple collé	enduit + papier peint	bois + papier peint

Dgt 2	revêtement de sol souple collé	enduit + bois + papier peint + peinture	enduit + peinture
Pièce 3	bois + linoléum	enduit + peinture	Carton
W.C	revêtement de sol souple collé	enduit + papier peint	enduit + peinture
Cuisine	carrelage	enduit + peinture + carrelage	enduit + peinture
Pièce 4	revêtement de sol souple collé	enduit + papier peint	enduit + peinture
Pièce 5	revêtement de sol souple collé	enduit + papier peint	enduit + peinture
Salle d'eau	revêtement de sol souple collé	enduit + peinture	enduit + peinture
Dgt 3	revêtement de sol souple collé	enduit + peinture	bois + peinture
Pièce 6	revêtement de sol souple collé	enduit + peinture	enduit + peinture
2e étage Combles 1	bois + tomettes	enduit + papier peint + peinture + bois	bois + enduit + peinture + charpente bois et tuiles
Combles 2	bois + tomettes	enduit + peinture + bois	bois + enduit + peinture + charpente bois et tuiles

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

DATE DE SIGNATURE DU RAPPORT : **07/05/2026**

OPERATEUR : **Franck BISCHOFF**

CACHET



SIGNATURE



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert (Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire)**.

## ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

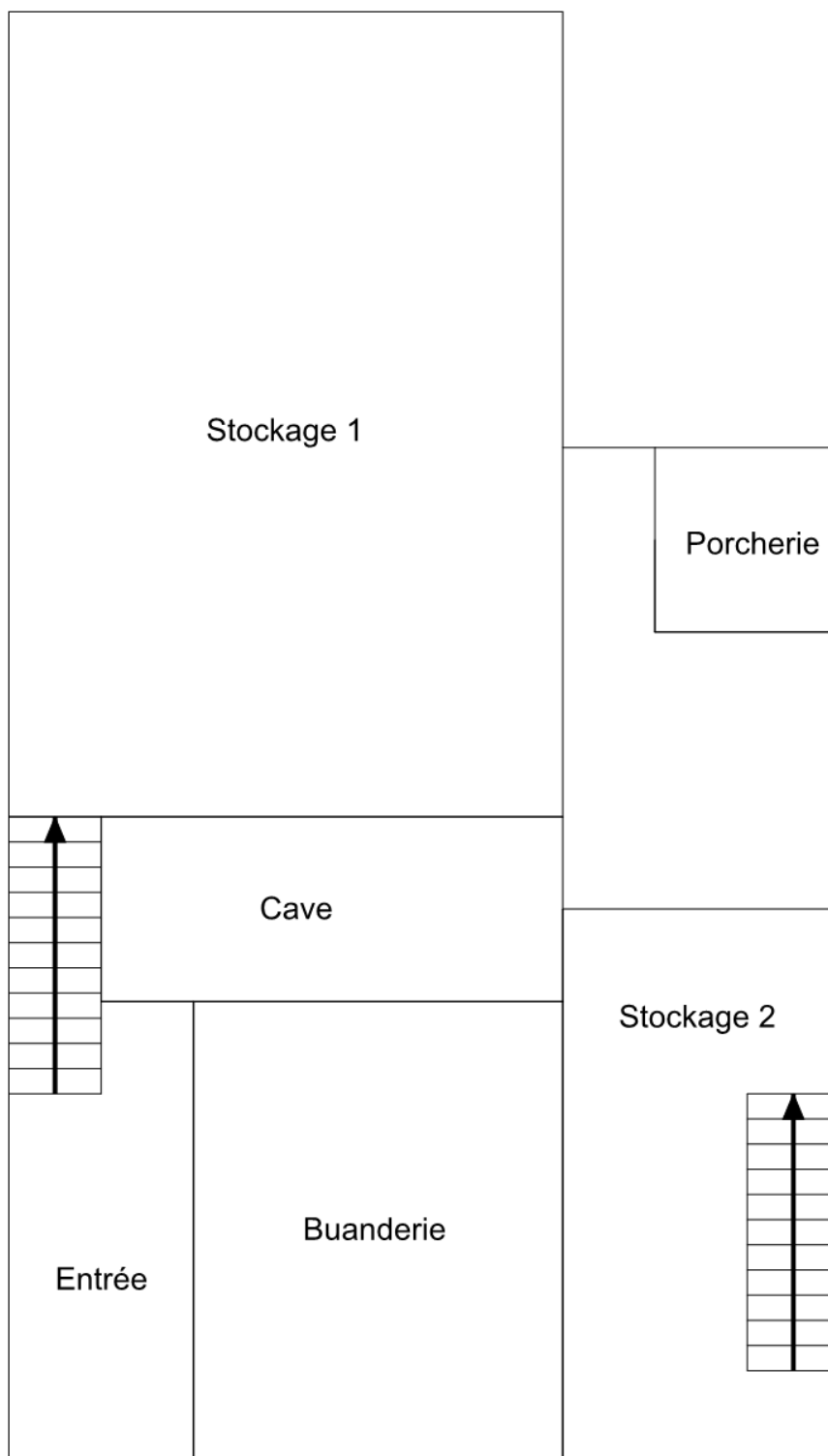
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

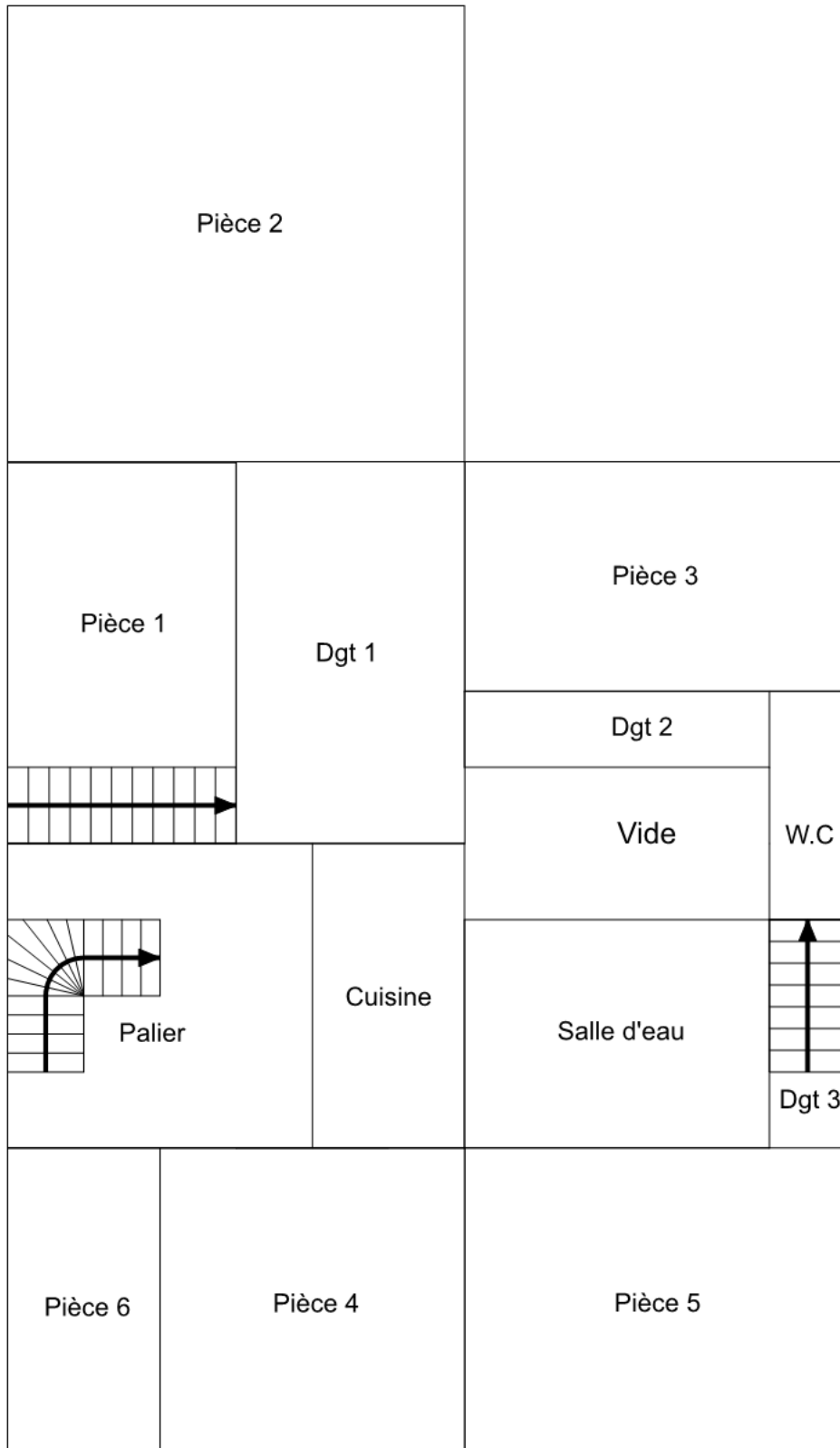
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL



Rdc



1er étage

## ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

Selon l'arrêté du 23 février 2018 modifié par l'arrêté du 4 mars 2021, et en application de la norme NF P 45-500 de juillet 2022

**Réf dossier n° 070526.5697**

### A – Désignation du (ou des) bâtiment(s)

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS	PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
Adresse : <b>5, rue de la Mairie</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>

#### Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Type de bâtiment : **Maison**

Nature du gaz distribué :

GN

GPL

Air propané ou butané

Distributeur de gaz : **Néant**

Installation alimentée en gaz  OUI

NON

### B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE GAZ
Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code Postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Nom : <b>Néant</b> Numéro du point de livraison gaz : <b>Néant</b> Numéro du point de comptage estimation PCE à 14 chiffres : <b>Néant</b> A défaut numéro de compteur : <b>4420B147608053</b>

Date du diagnostic : **07/05/2026**

Présent au diagnostic : **M. HERRMANN**

### C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>ACTIBÂT</b> Nom : <b>Franck BISCHOFF</b> Adresse : <b>4a, rue de l'Eglise ASPACH-LE-HAUT</b> Code Postal : <b>68700</b> Ville : <b>ASPACH-MICHELBACH</b> N°de siret : <b>490 109 287 00030</b>	Certificat de compétence délivrée par : <b>I.Cert</b> Adresse : <b>Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire</b> Le : <b>31/10/2022</b> N° certification : <b>CPDI0234</b> Cie d'assurance : <b>Allianz</b> N° de police d'assurance : <b>55758789</b> Date de validité : <b>31/12/2025</b> Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : <b>NF P45-500</b>

Nombre total de pages du rapport : 3

Durée de validité du rapport : moins de 3 ans

### D – Identification des appareils

GENRE (1), MARQUE, MODELE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATIONS : Anomalie, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
A: Robinet en attente	Non raccordé	-	Cuisine	Anomalies : 8b. Absence de gaz
B: Robinet en attente	Etanche	-	Stockage 1	Anomalies : 8b. Absence de gaz

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur...  
(2) Non raccordé – Raccordé - Etanche

### E – Anomalies identifiées

POINTS DE CONTROLE n° (3)	A1 (4), A2 (5) ou DGI (6) ou 32c (7)	LIBELLE DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
5	A2	<b>l'espace annulaire de la canalisation gaz à la pénétration dans le logement n'est pas obturée</b>
8b	A2	<b>L'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée (A: Robinet en attente)</b>
8b	A2	<b>L'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée (B: Robinet en attente)</b>

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.  
(4) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.  
(5) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.  
(6) DGI (danger grave et immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.  
(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

### F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièce et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés

Néant

### G – Constatations diverses

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
- Autres  
- L'installation n'est pas alimentée en gaz, les essais d'étanchéité n'ont pas pu être réalisés.

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

## H – Conclusion

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

**Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigées, en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**



- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

## I – En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil  ou d'une partie de l'installation
- Transmission au distributeur de gaz par **Franck BISCHOFF** des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

## I – En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

<b>Date de visite et d'établissement de l'état de l'installation de gaz : 07/05/2026</b>	<b>Opérateur : Franck BISCHOFF</b>
<b>Cachet :</b> 	<b>Signature de l'opérateur de diagnostic :</b> 

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert (Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire).

## ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

**Réf dossier n° 070526.5697**

### 1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : <b>5, rue de la Mairie</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Type de bien : <b>Maison</b> Année de construction : <b>&lt; 1949</b> Année de réalisation de l'installation d'électricité : <b>&gt; 15 ans</b> Distributeur d'électricité : <b>Enedis</b>
<b>Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :</b>		
Néant		

### 2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : <b>Commune de</b> Nom : <b>RIBEAUVILLE</b> Adresse : <b>2, Place de l'Hôtel de Ville</b> Code postal : <b>68150</b> Ville : <b>RIBEAUVILLE</b>	Date du diagnostic : <b>07/05/2026</b> Date du rapport : <b>07/05/2026</b> Accompagnateur : <b>M. HERRMANN</b> Qualité du donneur d'ordre : <b>Propriétaire</b>

### 3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : <b>ACTIBÂT</b> Nom : <b>Franck BISCHOFF</b> Adresse : <b>4a, rue de l'Eglise ASPACH-LE-HAUT</b> Code postal : <b>68700</b> Ville : <b>ASPACH-MICHELBACH</b> N° de siret : <b>490 109 287 00030</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>I.Cert</b> Adresse : <b>Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire</b> N° certification : <b>CPDI0234</b> Sur la durée de validité du <b>31/10/2022</b> au <b>30/10/2029</b> Cie d'assurance de l'opérateur : <b>Allianz</b> N° de police d'assurance : <b>55758789</b> Date de validité : <b>31/12/2025</b> Référence réglementaire spécifique utilisée : <b>Norme NF C 16-600</b>

Nombre total de pages du rapport : 7

Durée de validité du rapport : 3 ans

#### 4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

#### 5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

##### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

##### Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(\* ) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

LEP : liaison équipotentielle LES : liaison équipotentielle supplémentaire DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

##### 1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B1.3.g	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.		

##### 2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.1.d	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.		
B3.3.2.a	Il n'existe pas de conducteur de terre.		

B3.3.4.a	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).		
B3.3.5.a1	Il n'existe pas de conducteur principal de protection.		
B3.3.6.a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.  Commentaire : Exemple : Cuisine :		
B3.3.6.a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.  Commentaire : Exemple : Buanderie :		
B3.3.6.a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.  Commentaire : Exemple : Cuisine :		
B3.3.6.b	Au moins un élément conducteur tel que canalisations métalliques de liquides, de gaz ou de conditionnement d'air est utilisé comme conducteur de protection.		
B3.3.7.a	Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre.  Commentaire : Exemple : Pièce 3 :		

**3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.**

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B4.3.b	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).		

**4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.**

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B5.3.a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).		

B6.3.1.a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).		
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

**5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.**

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B7.3.b	L'isolant d'au moins un conducteur est dégradé.  Commentaire : Exemple : Pièce 2 :		
B7.3.c2	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.		
B7.3.d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.  Commentaire : Exemple : Dgt 1 :		
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  Commentaire : Exemple : Palier :		

**6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.**

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3.a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.  Commentaire : Exemple : Pièce 1 :		
B8.3.b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.  Commentaire : Exemple : Pièce 5 :		

**Installations particulières :**

**PI, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement**

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

**P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires**

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

**Informations complémentaires :**

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B11.b.2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11.c.2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

**6 – Avertissement particulier**

**Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :**

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B3.3.1.b	Elément constituant la prise de terre approprié	Non visible.
B4.3.a2	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B4.3.e	Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B4.3.f3	La section des conducteurs de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.
B4.3.h	Aucun point de connexion de conducteur ou d'appareillage ne présente de trace d'échauffement	Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

**Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes**

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

**Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement**

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
----------------	-----------------------------------------

Néant	Néant
-------	-------

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

### **7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.**

DATE DU RAPPORT : **07/05/2026**

DATE DE VISITE : **07/05/2026**

OPERATEUR : **Franck BISCHOFF**

**CACHET**



**SIGNATURE**



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert (Parc EDONIA - Bât G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire)**.

### **8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus**

#### **Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées**

##### **Appareil général de commande et de protection**

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas **d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.**

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

##### **Protection différentielle à l'origine de l'installation**

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

##### **Prise de terre et installation de mise à la terre**

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

##### **Dispositif de protection contre les surintensités**

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

##### **Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche**

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

##### **Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche**

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

##### **Matériels électriques présentant des risques de contacts directs**

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

##### **Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage**

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

##### **Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives**

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne



Diagnosics Immobiliers

4A, rue de l'Eglise - 68700 Aspach-le-Haut

ASPACH-MICHELBACH

Tél. : 03 89 48 57 56

Email : [actibat@diagnostics68.fr](mailto:actibat@diagnostics68.fr)

Diagnosics : Performance Energétique - Amiante - Plomb - Gaz - Electricité - Mesurages des superficies (Loi Carrez) - Etat des Risques Naturels & Technologiques

avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Piscine privée ou bassin de fontaine**

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Informations complémentaires**

##### **Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique**

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

##### **Socles de prise de courant de type à obturateurs**

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

##### **Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)**

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

## ANNEXES

### ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier



certificat de diagnostiqueur immobilier numérique

N° CPDI0234 Version 015

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur BISCHOFF Franck**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 31/10/2022 - Date d'expiration : 30/10/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 31/10/2022 - Date d'expiration : 30/10/2029
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 07/02/2025 - Date d'expiration : 17/10/2029
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 18/10/2022 - Date d'expiration : 17/10/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 18/10/2022 - Date d'expiration : 17/10/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 09/09/2023 - Date d'expiration : 08/09/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 15/11/2022 - Date d'expiration : 14/11/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 18/10/2022 - Date d'expiration : 17/10/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Valide à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT  
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 2er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et plomb, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification  
(2) Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-26-2 du code de la construction et de l'habitation  
(3) Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

I.Cert - Immeuble Pentagone 2 - 6 rue d'Ouessant  
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev23

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Franck BISCHOFF, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Franck BISCHOFF



## ATTESTATION D'ASSURANCE

### Attestation d'assurance



#### Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**ACTIBAT BISCHOFF FRANCK EIRL  
4 A RUE DE L'EGLISE  
68700 ASPACH MICHELBACH**

Est titulaire d'un contrat **Allianz Responsabilité Civile Activités de Services** souscrit sous le numéro **55758789**, qui a pris effet le **01/01/2016**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostiques réglementaires liés à la vente ou à la location d'immeubles:

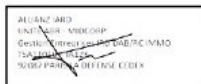
- Risque d'exposition au plomb
- Repérage amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Etat parasite
- Installation intérieure d'électricité et de gaz
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Loi Carrez, loi Boutin
- Prêt à taux zéro
- Certificat de décence (loi Scellier) Autres diagnostics:
- Repérage amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Sécurité piscine
- Diagnostic mise en copropriété (loi SRU)
- Risque d'exposition au plomb avant travaux ou démolition
- Repérage des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés.

**La présente attestation est valable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.**

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 17.12.2025  
Pour Allianz,



#### Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin  
Pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin  
Cité administrative - Bâtiment B  
3 rue Fleishhauer  
68026 COLMAR Cedex  
Courriel : [ddfip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 12/05/2026

Le Directeur départemental des Finances  
publiques du Haut-Rhin

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Sébastien Paffenhoff  
Courriel : [sebastien.paffenhoff@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.paffenhoff@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 06 84 63 67 09

à

Commune de Ribeauvillé

Réf DS:30583919  
Réf OSE : 2026-68269-23859

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**



*Nature du bien :*

Maison de village.

*Adresse du bien :*

5 rue de la mairie à Ribeauvillé.

*Valeur :*

**44 000 €**, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

## 1 - CONSULTANT

affaire suivie par : M. David Fesselet.

## 2 - DATES

de consultation :	10/04/26
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	11/05/2026

## 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 <sup>1</sup> :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

Selon les précisions apportées par le consultant : << le projet permettra de remettre en service ce bâtiment en le transformant pour le rendre habitable ; 2 logements sont faisables en réhabilitation.>>

Le prix négocié est de 30 000 €.

<sup>1</sup> Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

Ribeauvillé est une commune située sur la route du vin en Centre-Alsace, à proximité de Colmar.

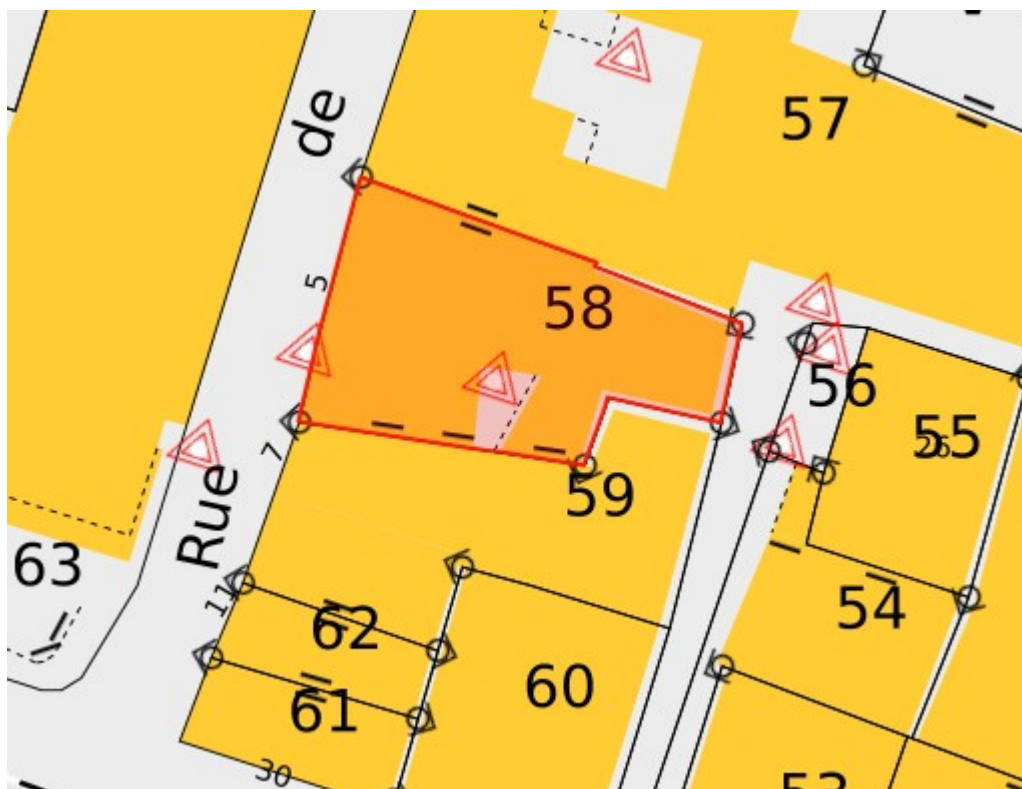
### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien est situé dans le centre historique de Ribeauvillé, face à la mairie.

### 4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie
Ribeauvillé	Section AT n° 58	5 rue de la mairie	1,76 ares



#### 4.4. Descriptif

Maison de village ancienne ( date de construction selon une application cadastrale : 1850 ) et accolée.

Le bien n'a pas été visité, mais selon les informations transmises, il est composé des éléments suivants :

RDC : il comprend une entrée, des espaces de stockage, une buanderie, une ancienne porcherie, une cave.

1<sup>er</sup> étage : il comprend plusieurs chambres, une cuisine et une salle d'eau.

Combles : grande pièce ouverte à usage de grenier.

Fenêtres en simple vitrage.

État d'entretien : la maison est dans un état de délabrement très avancé.

D'après les constatations effectuées à partir des photos envoyées par le consultant : présence de gravats au sol, plafonds et murs fortement détériorés par endroits en raison d'infiltrations d'eau .

Selon le DPE daté du 07/05/2026 envoyé par le consultant : <<Le constat de risque d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements dégradés contenant du plomb.

Le bien n'étant pas équipé d'un dispositif fixe de chauffage, le diagnostic de performance énergétique n'est pas réalisable et le bien n'est donc pas soumis à l'établissement d'un DPE.>>.

La maison est inoccupée depuis quelques années.

#### 4.5. Surfaces du bâti

Aucun plan métré ou relevé de surface n'a pu être fourni par le consultant.

- Surface intérieure du bien selon des données issues d'une application cadastrale : 76 m<sup>2</sup>.

- Surface au sol ( au nu extérieur des murs ) selon des données issues d'une application cadastrale : 160 m<sup>2</sup>.

La surface intérieure de 76 m<sup>2</sup> n'étant pas cohérente au regard de la surface au sol du bâtiment, on déterminera la surface habitable du bien en appliquant un coefficient de pondération sur la surface au sol. Ce coefficient a été déterminé de façon empirique.

Surface habitable du bien = surface aménagée du bâtiment X coefficient de 0,72 ( ce coefficient tient notamment compte de l'épaisseur des murs pour une construction ancienne ) .

Seul le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment est aménagé.

Soit surface habitable = 160 m<sup>2</sup> X 0,72 = **115 m<sup>2</sup>**.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de Ribeauvillé.

### 5.2. Conditions d'occupation

Le bien n'est plus occupé depuis quelques années.

## 6 - URBANISME

### 6.1. Règles actuelles

Zone UA du PLU de Ribeaupillé dont la dernière procédure a été approuvée le 25/09/2024.

## 7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

## 8 - MÉTHODE COMPARATIVE

### 8.1. Études de marché

#### 8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

#### Étude de marché maisons vétustes situées à Ribeaupillé

Extraits d'acte DATE	ADRESSE	RUE	DATE IMMEUBLE	NATURE	SECTION	N° PLAN	SUPERFICIE TERRAIN	PRIX	Surface en m² utile	Prix au m² surface utile	OBSERVATIONS
21/12/24	Ribeaupillé	57 rue des juifs	1750	maison	AV	41 et 42	283,00	80 000	283	283 €	Commune à part – Ensemble immobilier composé d'un bâtiment d'habitation et d'un hangar agricole. Bâtiment d'habitation : il comprend au RDC une ancienne cave, un garage, des locaux techniques et au 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étage 4 appartements. L'état intérieur des appartements est très médiocre, le bien est inoccupé depuis de nombreuses années : des taches d'humidité sont visibles, certains vitrages sont fissurés, les équipements sont vétustes, les éléments de décoration sont abîmés. Un des appartements du 2 <sup>ème</sup> étage est particulièrement détérioré avec des gravats au sol et des plafonds très abîmés. Certaines pièces ne sont pas aménagées. De nombreuses pièces sont disposées en enfilade. Fenêtres en simple vitrage ou simple vitrage doublé. Volets en bois abîmés. Certains sont manquants. Chaudière au fioul. Radiateurs en fonte.
10/04/25	Ribeaupillé	8 rue des juifs	1700	maison	AT	28	0,73	50 000	132	379 €	Part à SARL – maison d'habitation vétuste à rénover composée de deux appartements, une cave et un grenier. Décollement du mur Ouest vers la maison voisine. Etiquette énergétique G.
21/12/24	Ribeaupillé	63 rue des juifs	1800	maison	AV	44	1,75	60 000	140	429 €	Commune à SCI - RDC : Anciennement à usage de cave. Il est composé de sanitaires et d'une grande pièce ouverte utilisée actuellement par une association. 1 <sup>er</sup> étage : On y trouve plusieurs pièces à usage actuellement de stockage. Pas de cuisine ni de salle de bain. 2 <sup>ème</sup> étage : Non aménagé. A usage de grenier. Plancher bois. Cloisons en torchis et en brique. Trous visibles dans la couverture. Présence d'éléments de charpente et de murs de la maison d'origine. Chauffage par convecteurs électriques. Fenêtres en simple vitrage. Volets battants en bois. État intérieur vétuste.
16/01/26	Ribeaupillé	9 rue des juifs	1800	maison	AS	47	2,70	90 000	155	581 €	Part à part – maison sur trois niveaux- Bien inhabitable en l'état et vétuste au sens que les conditions d'habitabilité et/ou d'utilisation qui en permettent l'occupation ne sont pas réunies à ce jour. Le bâtiment nécessite d'importants travaux de rénovation, tels que arrivées et installations de l'eau, du gaz, du chauffage, du sanitaire, de l'électricité, des isolations, des planchers et de toutes les décorations, remplacement poutres porteuses. Pas de DPE réalisé.
28/11/25	Ribeaupillé	42 rue de la fraternité	1750	maison	AW	37	0,55	75 000	95	789 €	Part à part – maison en R+2 – bien vétuste : les conditions d'habitabilité et/ou d'utilisation qui en permettent l'occupation ne sont pas réunies à ce jour. Etiquette énergétique G.

médiane 429 €

## 8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

La maison à estimer, inoccupée depuis de nombreuses années, **est dans un état de délabrement très avancé.**

A noter qu'elle a été estimée le 7 Mai 2019 ( avis n° 2019-269v0295 ) , à l'occasion d'une DIA réceptionnée par la ville de Ribeauvillé. Le bien avait alors été acquis au prix de 25 000 € ( cession datée du 22/08/2019). En raison de son ancienneté ( plus de 5 ans ) , ce terme ne sera pas retenu.

Il était indiqué dans l'acte de vente que <<le bien est en très mauvais état général et nécessite des travaux de réhabilitation. >>

L'étude de marché actualisée porte sur des maisons anciennes situées dans le centre historique de Ribeauvillé et en état délabré : elle donne une médiane de 429 € le m<sup>2</sup>. Les prix varient de 283 € à 789 € le m<sup>2</sup>.

**On retiendra le terme du 10/04/2025 situé au 8 rue des juifs car il est le plus comparable au bien à estimer : soit une valeur retenue de 379 € le m<sup>2</sup>.**

Soit un total de 379 € X 115 m<sup>2</sup> = 43 585 € arrondis à 44 000 €.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **44 000 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 39 600 € .

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord\* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

*\*pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

## **11 - OBSERVATIONS**

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

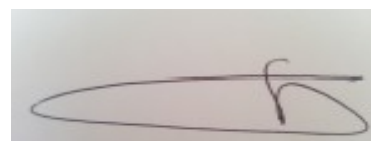
## **12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL**

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation, l'évaluateur



Sébastien PAFFENHOFF

Inspecteur des Finances Publiques,

# CONSTITUTION DE SERVITUDE

5262507

CHD/AS/

N° CRPCEN Etude : 68018

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,**

**LE**

**A WINTZENHEIM (Haut-Rhin), 1 Avenue du Maréchal Leclerc,  
Maître Christian DAULL, Notaire associé de la Société Civile  
Professionnelle « Christian DAULL et Lisa EBLIN, notaires associés », titulaire  
d'un Office notarial sis à WINTZENHEIM (Haut-Rhin), 1 Avenue du Maréchal  
Leclerc, identifié sous le numéro CRPCEN 68018,**

**A RECU LE PRESENT ACTE CONTENANT CONSTITUTION DE  
SERVITUDE.**

## **- "PROPRIETAIRE DU FONDS DOMINANT" -**

La Société dénommée **LA FONCIERE DU RHIN**, Société à responsabilité limitée au capital de 652 481,72 €, dont le siège est à STRASBOURG (67000), 9 place Kleber, identifiée au SIREN sous le numéro 395 037 336 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

*Représentée par Monsieur Pierre-Yves RIETSCH, comme indiqué ci-après.*

## **- "PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT" -**

La **COMMUNE DE RIBEAUVILLE**, collectivité territoriale, située dans le département du Haut-Rhin, dont l'adresse du siège est à RIBEAUVILLE (68150), 2 place de l'Hôtel de Ville, dûment représentée comme dit ci-après.

## **NATURE ET QUOTITE DES DROITS**

- Le fonds dominant appartenant à LA FONCIERE DU RHIN est détenu en toute propriété.
- Le fonds servant appartenant à COMMUNE DE RIBEAUVILLE est détenu en toute propriété.

## **PRÉSENCE - REPRÉSENTATION**

- La Société dénommée LA FONCIERE DU RHIN est représentée à l'acte par son gérant, Monsieur Pierre-Yves RIETSCH, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes tant en vertu de la loi que des statuts de la société.

**- La COMMUNE DE RIBEAUVILLE est représentée à l'acte par**

## **TERMINOLOGIE**

- Le terme "**PROPRIETAIRE DU FONDS DOMINANT**" désigne le ou les propriétaires du fonds dominant. En cas de pluralité, ils contractent les obligations mises à leur charge solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit rappelée chaque fois.
- Le terme "**PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT**" désigne le ou les propriétaires du fonds servant. En cas de pluralité, ils contractent les obligations mises à leur charge solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit rappelée chaque fois.

### **DECLARATIONS DES PARTIES**

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes, et elles déclarent notamment :

- qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ou sous procédure de sauvegarde des entreprises ;
- qu'elles ne sont concernées par aucune demande en nullité ou dissolution ;
- que les éléments caractéristiques énoncés ci-dessus les concernant tels que : capital, siège, numéro d'immatriculation, dénomination, sont exacts ;
- qu'il n'a été formé aucune opposition au présent acte par un éventuel cogérant.

Le propriétaire du fonds servant déclare qu'il n'y a aucune opposition à la constitution de la présente servitude par suite de :

- procès en cours portant sur l'assiette de sa propriété ;
- existence d'une inscription et défaut d'autorisation préalable du créancier à la présente constitution de servitude ;
- servitude de même usage et de même assiette déjà consentie auprès d'un tiers et non révélée ;
- impossibilité naturelle connue par lui de consentir une servitude de cette nature.

### **DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL FONDS SERVANT**

Le fonds servant est le domaine privé communal.

La constitution de servitude est établie conformément aux dispositions de l'article L 2221-1 du Code de la propriété des personnes publiques qui dispose que, ainsi que le prévoient les dispositions du second alinéa de l'article 537 du Code civil, les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables.

### **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE**

Le représentant de la commune est spécialement autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de celle-ci aux termes d'une délibération motivée de son conseil municipal en date du \_\_\_\_\_, visée par la \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, **ou** télétransmise à la \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, dont une ampliation est annexée.

La délibération a été publiée sous forme d'affichage d'extraits du compte-rendu de la séance effectué dans la huitaine ainsi que l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales le prévoit.

Observation étant faite que le délai de deux mois prévu par l'article L 2131-6 du Code susvisé s'est écoulé sans que la commune ait reçu notification d'un recours devant le tribunal administratif par le représentant de l'Etat dans le département pour acte contraire à la légalité, ainsi que son représentant le déclare.

Il est précisé en tant que de besoin que le contenu de la délibération et l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat précisent le type de servitude, son assiette, et ses modalités d'exercice et de redevance tels qu'ils sont rapportés ci-après.

### **DESIGNATION DES BIENS**

#### **- I - FONDS DOMINANT**

A RIBEAUVILLE (HAUT-RHIN) 68150 Rue du 3 Décembre,

Un terrain en partie constructible

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
25	378/67	Straeng	00 ha 05 a 19 ca
25	379/67	Straeng	00 ha 11 a 60 ca

Total surface : 00 ha 16 a 79 ca

## **- II - FONDS SERVANT**

A RIBEAUVILLE (HAUT-RHIN) 68150 Rue du 3 Décembre.

Un terrain nu

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
25	144/67	Straeng	00 ha 00 a 35 ca

## **CONSTITUTION DE SERVITUDES**

### **1° Servitude de passage**

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, ce qui est accepté par son propriétaire, un droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule. Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

**Ce droit de passage s'exercera tel que matérialisé sur le plan ci-annexé, approuvé par les parties.**

L'utilisation de ce passage ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inadaptée à l'assiette dudit passage.

### **2° Servitude de passage de gaines de fluides et canalisations eaux**

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, ce qui est accepté par son propriétaire, un droit de passage en tréfonds de canalisations souterraines des eaux ainsi que le droit de passage des gaines permettant l'alimentation en gaz et électricité du fonds dominant.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

**Ce droit de passage s'exercera tel que matérialisé sur le plan ci-annexé, approuvé par les parties.**

Elles seront implantées aux frais du propriétaire du fonds dominant aux normes actuellement en vigueur et par les services compétents.

Le propriétaire du fonds dominant s'oblige à faire remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé tant avant les travaux d'installation qu'avant tous travaux ultérieurs de réparation ou entretien, de manière à n'apporter à son propriétaire que le minimum de nuisances.

Etant précisé que toutes les interventions techniques et l'entretien sur cette servitude ne pourront être effectués que par les services compétents autorisés en la matière et non par le propriétaire du fonds dominant lui-même. A ce droit de passage en tréfonds s'accompagne également la mise en place des compteurs en surface ou enterrés.

## **CONTREPARTIE**

En contrepartie de la constitution des servitudes sus énoncées accordées par la Commune de RIBEAUVILLE, la société LA FONCIERE DU RHIN accepte la proposition commune d'alignement de la future clôture sur celle des voisins et comme

eux, d'aménager les espaces appartenant à la Commune et les entretenir pour en jouir, ce qui pourra faire ultérieurement l'objet de régularisation foncière en bonne et due forme.

De plus, il est convenu que le propriétaire du fonds dominant entretiendra à ses frais exclusifs le passage de manière qu'il soit normalement carrossable en tout temps par un véhicule particulier. Le défaut ou le manque d'entretien le rendra responsable de tous dommages intervenus sur les véhicules et les personnes et matières transportées, dans la mesure où ces véhicules sont d'un gabarit approprié pour emprunter un tel passage.

### **CHARGES ET CONDITIONS**

La présente constitution de servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions relatées aux présentes.

### **LIVRE FONCIER**

Les parties consentent et requièrent l'inscription au livre foncier de RIBEAUVILLE :

- à charge de l'immeuble cadastrés section 25 n° 144/67 et au profit des immeubles cadastrés section 25 n° 378/67 et 379/67 d'une servitude de passage et d'une servitude de passage de gaines de fluides et canalisations.

Elles renoncent à toute notification contre délivrance d'un certificat d'inscription conforme entre les mains du notaire soussigné.

### **INDEMNITÉ**

La présente servitude est constituée à charge par le propriétaire du fonds dominant de verser au propriétaire du fonds servant une indemnité d'UN EUROS (1€).

### **ENREGISTREMENT**

L'acte sera enregistré auprès du Service de l'enregistrement compétent au minimum de perception de 25€, compte tenu du montant de l'indemnité ci-dessus stipulée.

### **TITRES - CORRESPONDANCE ET RENVOI DES PIÈCES**

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété entre les parties, chacune pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont elle pourrait avoir besoin, et sera subrogée dans tous les droits de l'autre partie à ce sujet.

En suite des présentes, la correspondance et le renvoi des pièces au propriétaire du fonds dominant s'effectuera à 67000 STRASBOURG, 9 Place Kléber.

La correspondance auprès du propriétaire du fonds servant s'effectuera à 68150 RIBEAUVILLE, 2 Place de l'Hôtel de Ville.

### **FRAIS**

Tous les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par la société LA FONCIERE DU RHIN.

### **POUVOIRS - PUBLICITÉ FONCIÈRE**

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière ou réparer une erreur matérielle telle que l'omission d'une pièce annexe dont le contenu est relaté aux présentes, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs

nécessaires à tout notaire ou à tout collaborateur de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur demeure ou siège respectif.

Toutefois, pour la publicité foncière, l'envoi des pièces et la correspondance s'y rapportant, domicile est élu en l'office notarial.

### **AFFIRMATION DE SINCERITE**

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité des valeurs convenues.

Elles reconnaissent avoir été informées par le notaire soussigné des sanctions fiscales et des peines correctionnelles encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation ainsi que des conséquences civiles édictées par l'article 1202 du Code civil.

Le notaire soussigné précise qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant stipulation d'indemnité non rapportée aux présentes.

### **MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : christian.daull@notaires.fr .

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

#### **CERTIFICATION D'IDENTITÉ**

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

#### **FORMALISME LIÉ AUX ANNEXES**

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier, les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

#### **DONT ACTE sans renvoi**

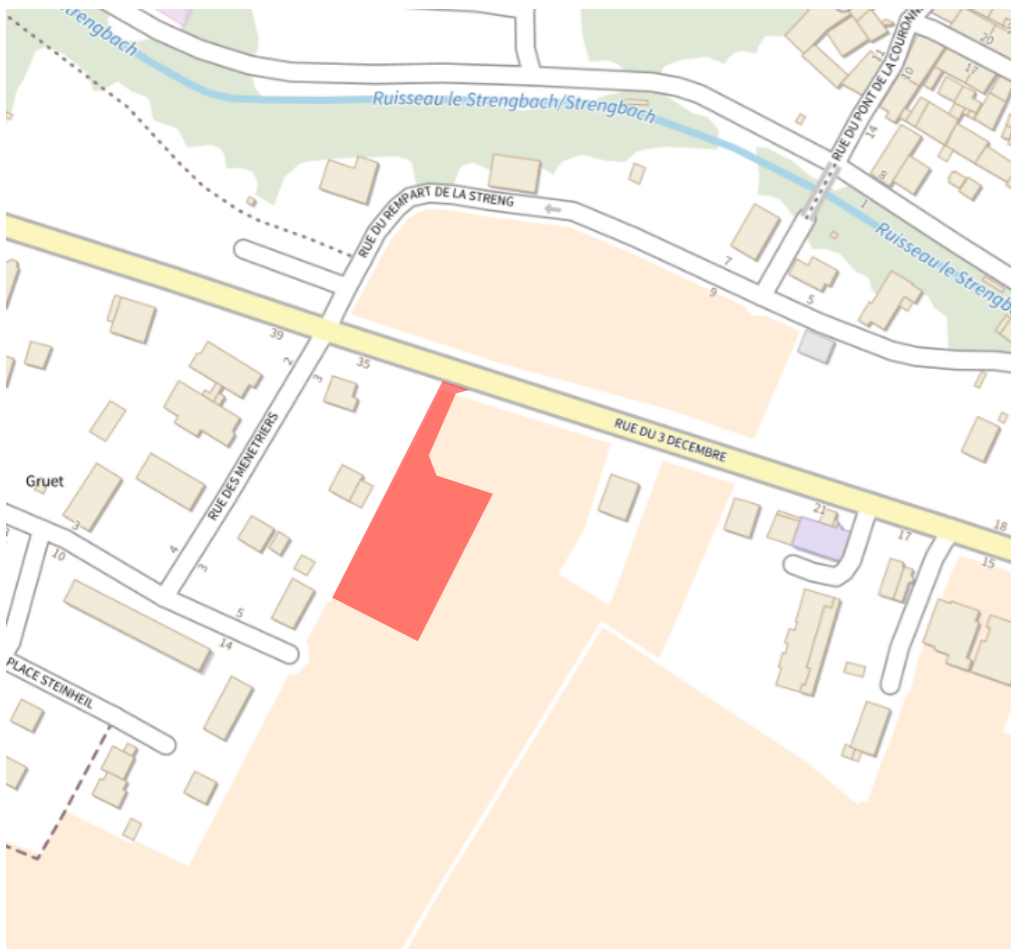
Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de leur signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.



Situation



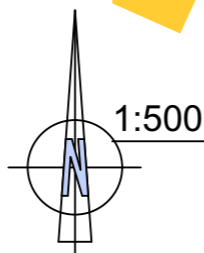
Localisation



Cadaastre



Jean-Paul RIGA  
Architecte



Permis de Construire

CLIENT :  
M. EHRHARD et Mme FLORICEL

LIEU DU PROJET :  
RIBEAUVILLE

PCMI 1  
Localisation & Situation

ECHELLE

INDICE

DATE

F

25/03/2026

Rhin Habitat - Maisons ARLOGIS - 2A Rue de la Gare - 68125 - Houssem - Tel. : 03 89 21 68 11 - Fax : 03 89 21 76 29 - mail : colmar@arlogis.com

Toute reproduction ou distribution non autorisée de tout ou partie des éléments et informations de ce document est interdite. Copyright © 2015



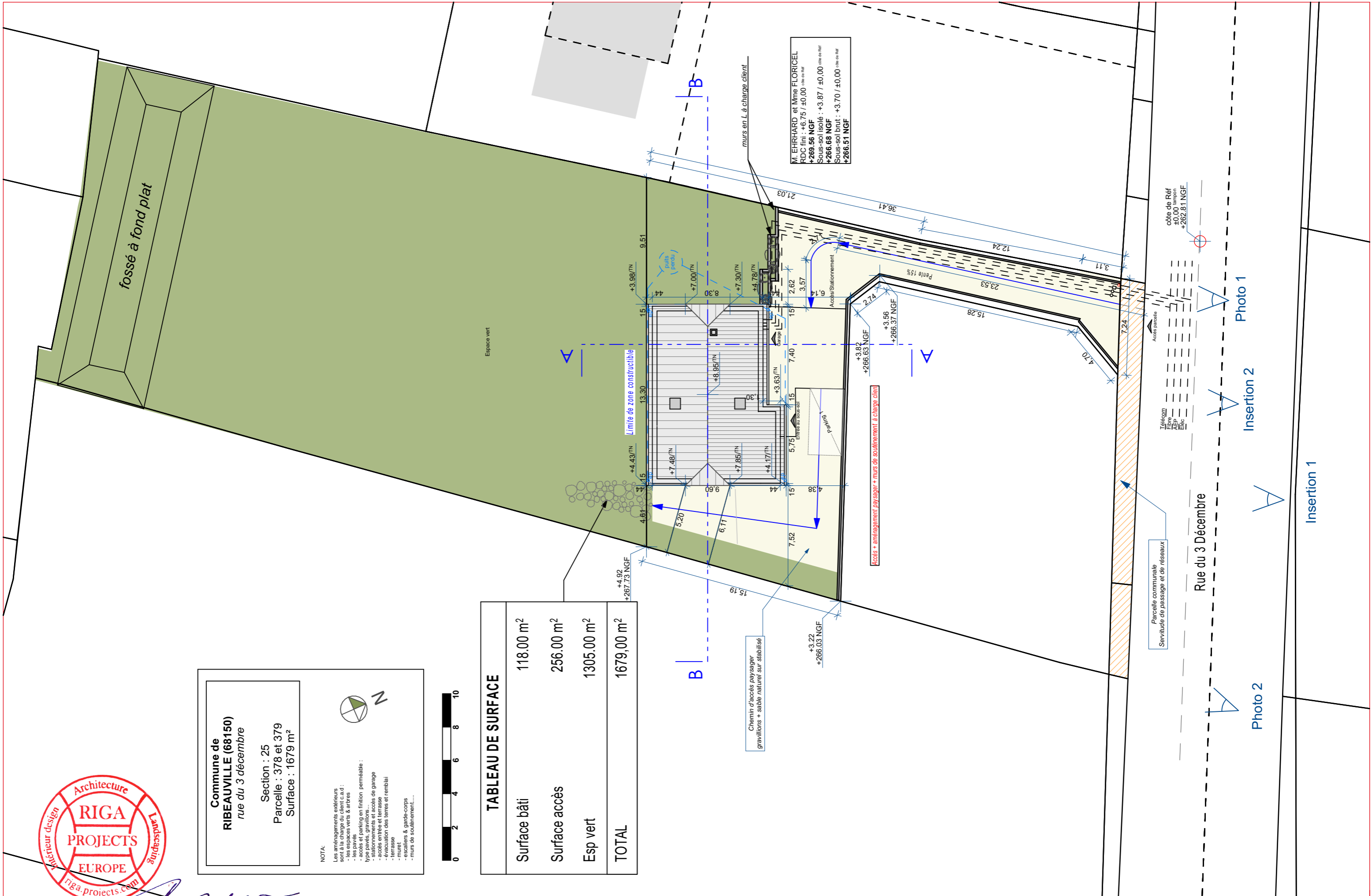
Commune de  
**RIBEAUVILLE (68150)**  
rue du 3 décembre

Section : 25  
Parcelle : 378 et 379  
Surface : 1679 m<sup>2</sup>

NOTA:  
Les aménagements extérieurs  
sont à la charge du client c.a.d :  
- les espaces verts & arbrés  
- les clôtures  
- accès et parking en finition perméable :  
type pavés, gravillons...  
- stationnements et accès de garage  
- accès entrée et terrasse  
- évacuation des terres et remblai  
- muret  
- escaliers & garde-corps  
- murs de soutènement...



TABLEAU DE SURFACE	
Surface bâti	118.00 m <sup>2</sup>
Surface accès	256.00 m <sup>2</sup>
Esp vert	1305.00 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1679.00 m<sup>2</sup></b>



M. EHRHARD et Mme FLORICEL  
RDC fini : +6.75 / ±0.00 cote de Ref  
**+269.56 NGF**  
Sous-sol isolé : +3.87 / ±0.00 cote de Ref  
**+266.68 NGF**  
Sous-sol brut : +3.70 / ±0.00 cote de Ref  
**+266.51 NGF**

Accès + aménagement paysager + murs de soutènement à charge client

Chemin d'accès paysager  
gravillons + sable naturel sur stabilisé

Parcelle communale  
Servitude de passage et de réseaux

Rue du 3 Décembre

Photo 1

Insertion 2

Photo 2

Insertion 1



**Permis de Construire**

CLIENT :  
M. EHRHARD et Mme FLORICEL

LIEU DU PROJET :  
RIBEAUVILLE

**PCMI 2**  
**Plan de masse**

ECHELLE  
1:250

INDICE  
**F**

DATE  
25/03/2026

Rhin Habitat - Maisons ARLOGIS - 2A Rue de la Gare - 68125 - Houssem - Tel. : 03 89 21 68 11 - Fax. : 03 89 21 76 29 - mail : colmar@arlogis.com

Toute reproduction ou distribution non autorisée de tout ou partie des éléments et informations de ce document est interdite. Copyright © 2015